

Pièce n° 1 : Rapport de Présentation

1.1. Diagnostic territorial

Volet Paysage et urbanisme

Elaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire du 31 Octobre 2014

PLUI arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2019.

**Le Président,
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi**

SOMMAIRE

1 LES PAYSAGES STRUCTURANTS	6		
1.1 Les lignes de forces et armature des paysages	6		
1.1.1 Les reliefs et l'hydrographie	6		
1.1.2 Cinq entités paysagères	7		
1.2 Une alternance entre des paysages de plateaux, de plaines collinaires et de fonds de vallée	8		
1.2.1 Le plateau de la Puisaye	8		
Le plateau cultivé	8		
Le plateau boisé	9		
1.2.2 Les collines bocagères	10		
1.2.3 Les plaines et les collines du Tholon	11		
1.2.4 La Forterre	12		
1.3 Les fonds de vallées	13		
1.3.1 vallée de Loing	13		
1.3.2 La vallée de l'Ouanne	14		
1.3.3 La vallée du Branlin	15		
1.4 Tendances et évolutions des paysages naturels et agricoles	16		
1.4.1 L'évolution des boisements	16		
1.4.2 L'évolution du réseau d'étangs du plateau de Puisaye	20		
1.4.3 Des évolutions agricoles et urbaines ayant tendance à appauvrir et simplifier les paysages	22		
1.4.4 Les impacts sur le paysage	23		
Vers une simplification et appauvrissement des paysages	23		
Fermeture des paysages	23		
2 LES ESPACES URBANISES	24		
2.1 Une armature urbaine dispersée	24		
2.1.2 Le fondement historique de l'implantation humaine	24		
2.1.3 La traduction spatiale	25		
2.1.4 Les quatre niveaux de cette armature	26		
Les bourgs	26		
Les villages	26		
Les hameaux	27		
Les fermes isolées et les écarts	27		
2.2 L'accroche des villages dans leur site	28		
2.2.1 Les villages de coteau	29		
2.2.2 Les villages en fond de vallée	31		
2.2.3 Les villages perchés	32		
		2.3 Morphologies urbaines des villages et des bourgs	33
		2.3.1 L'organisation de la trame viaire	33
		Les villages intersection	33
		Les villages groupés	34
		2.3.2 L'organisation du tissu urbanisé	35
		Quatre types de tissu urbain	35
		Le centre historique	35
		Les faubourgs	35
		L'habitat isolé intégré dans un tissu urbain peu dense	35
		Le tissu pavillonnaire individuel et collectif	35
		L'exemple de Mézilles et de Saint-Privé	35
		Schéma d'organisation des bourgs principaux	37
		Bléneau	37
		Champignelles	38
		Saint-Fargeau	39
		Toucy	40
		2.3.3 L'organisation et traitement des espaces publics	41
		Typologie et caractéristiques des espaces publics	41
		Places, jardins et espaces verts	41
		Les rues des centres bourgs	41
		Les rues des faubourgs	42
		Les rues des lotissements pavillonnaires	42
		Le traitement des espaces publics	43
		Des aménagements affirmant la place du végétal et mettant en scène le patrimoine vernaculaire	43
		Un traitement différencié selon les espaces urbanisés	43
		Des conflits d'usages entre la circulation piétonne et automobile	44
		Une relation étroite entre l'espace public et l'espace privé	45
		L'exemple de Tannerre-en-Puisaye	45
		2.4 Les tendances et évolutions	46
		2.4.1 Une dispersion de l'habitat fragilisant la vitalité des centre-bourgs	46
		2.4.2 Une extension linéaire de l'habitat le long des axes de transports et sur les coteaux	47
		2.4.3 Des entrées de ville en rupture avec l'existant	49
		>> Absence de transition entre l'espace urbanisé et les espaces naturels ou agricoles	49
		3 UN PATRIMOINE RICHE ET IDENTITAIRE	50
		3.1 Patrimoine architectural du territoire	50
		3.1.1 Les corps de ferme et les granges	50

Les petites fermes ou maisons rurales	50
Les grosses fermes à grange attenante	50
Les fermes à plusieurs bâtiments séparés	50
3.1.2 Les maisons de manœuvriers	50
3.1.3 Les maisons bourgeoises	50
3.1.4 Les villas	51
3.1.5 Les maisons de bourg	51
3.1.6 Les tendances et évolutions récentes	51
3.2 De nombreux sites d'intérêt	51
>> 29 sites inscrits, dont 17 églises et 1 commune (Mézilles)	52
>> 8 sites classés	52
3.3 Un patrimoine industriel hérité du XIXème siècle	53
3.4 Un patrimoine vernaculaire lié à l'eau	54
3.5 Les axes de découvertes et sites d'intérêt touristiques	55
3.5. Une tendance à la privatisation du patrimoine naturel et bâti	56
4 Synthèse	57
4.1 Synthèse des qualités et des pressions paysagères à l'échelle intercommunale	57
4.2 Synthèse des qualités et des pressions urbaines à l'échelle intercommunale	61
4.3 Questionnements du diagnostic paysager et urbain	65

Diagnostic paysager et urbain

1 LES PAYSAGES STRUCTURANTS

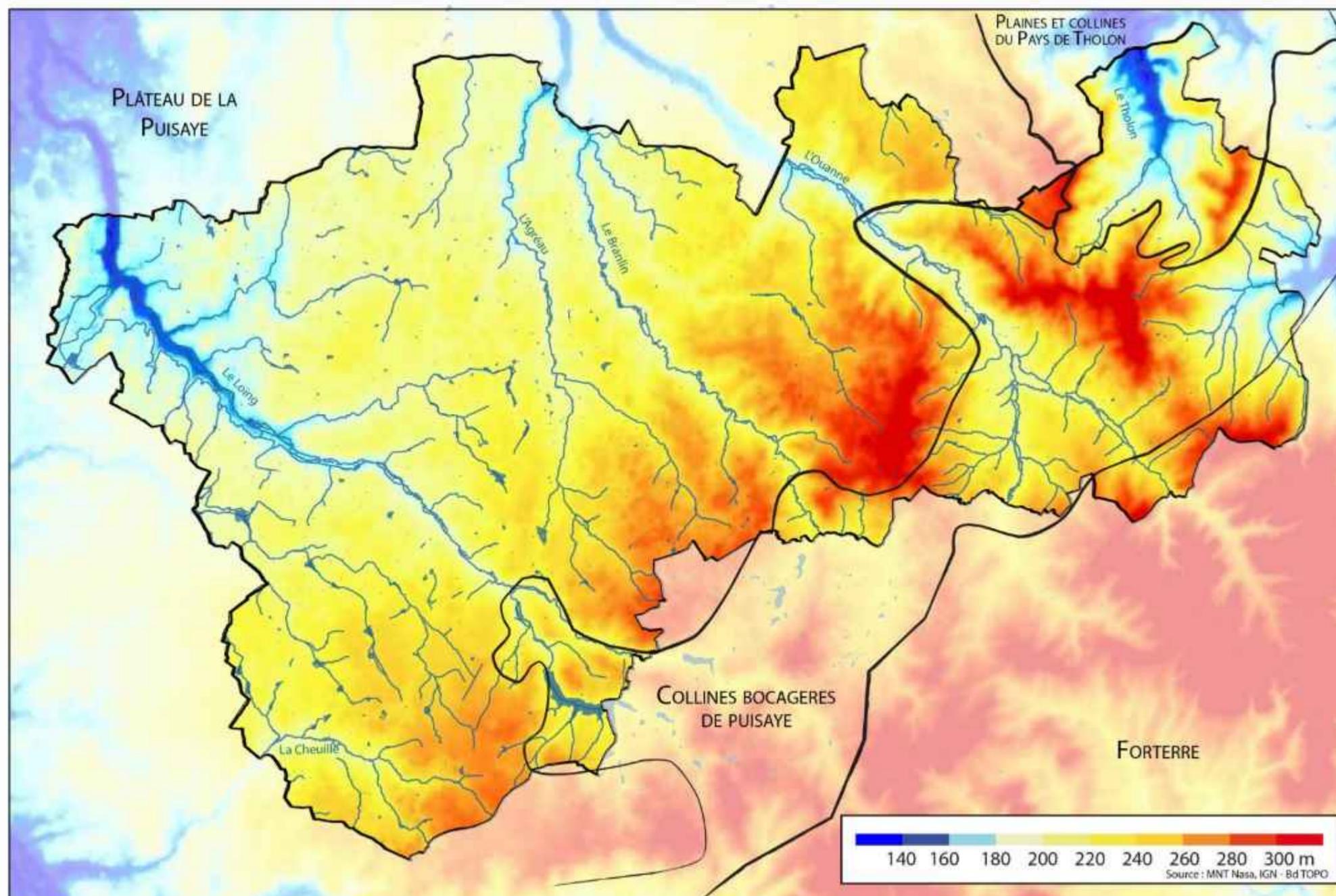
1.1 Les lignes de forces et armature des paysages

1.1.1 Les reliefs et l'hydrographie

Le territoire de la Communauté de communes Cœur de Puisaye est situé aux confins du plateau de Gâtinais, de la Champagne Jovésienne, de l'Auxerrois et du plateau de la Basse Bourgogne.

Malgré un relief peu marqué (altitude plafonnée entre 200 à 300 m), le paysage est caractérisé par la présence de deux plateaux (plateau de la Puisaye à l'Ouest et plateau de la Forterre au Sud -Est) séparés en creux par un système collinaire (collines bocagères de Puisaye), davantage marqué à l'Est (plaines et collines du Tholon).

Il est également traversé par plusieurs cours d'eau : la Cheuille, le Loing, l'Agréau, le Branlin, et l'Ouanne (affluents de la Seine), et le Tholon (affluent de l'Yonne). Ces cours d'eau délimitent des fonds de vallées plus ou moins marquées dans le paysage.

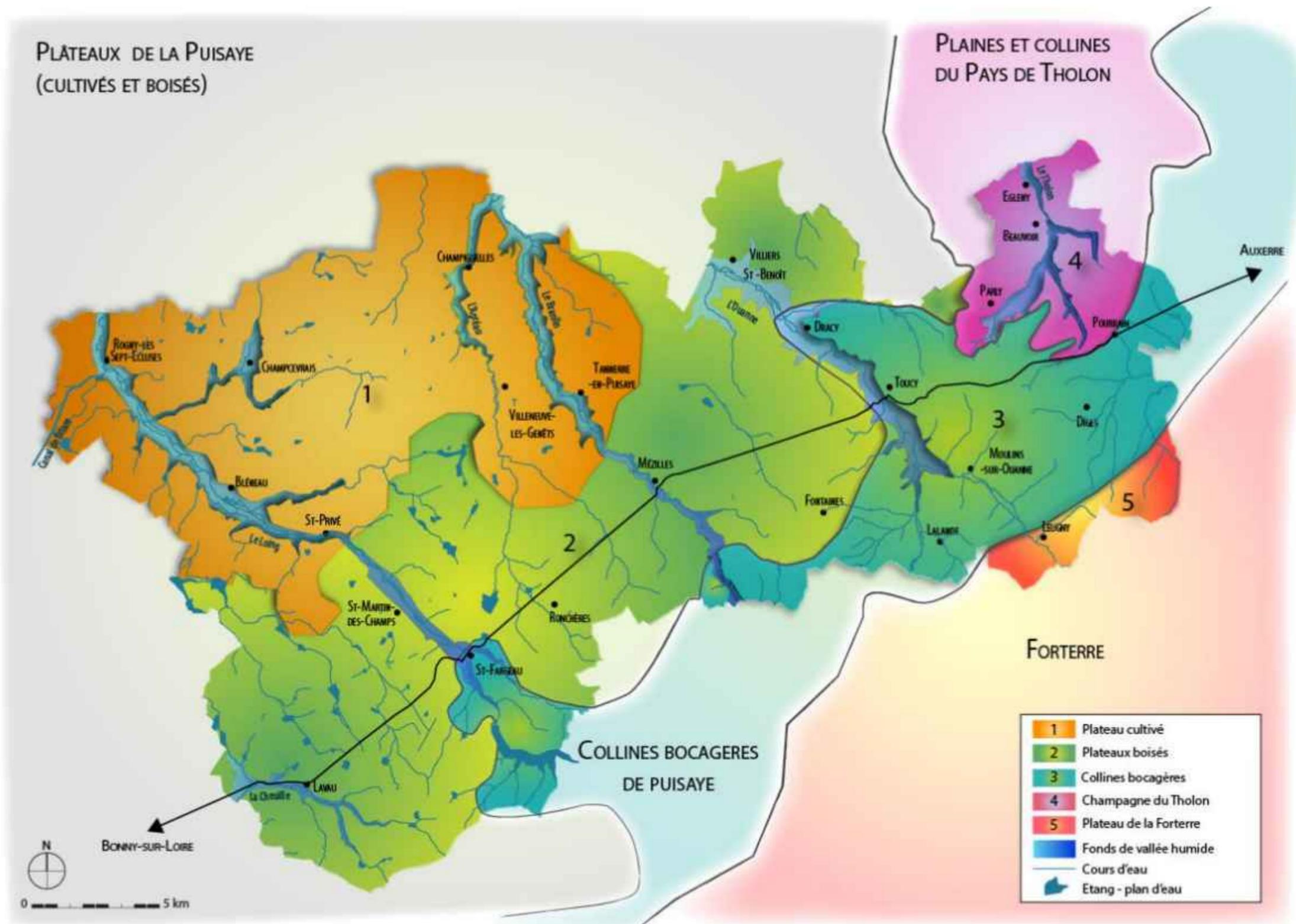


1.1.2 Cinq entités paysagères

Au regard des reliefs, de l'hydrographie et de la nature du sol, le territoire peut être décomposé en cinq entités paysagères, soit :

- le plateau de la Puisaye séparé en deux sous-entités, plateau cultivé (1) au Nord et plateau boisé (2) au Sud,
- un système de collines bocagères de Puisaye (3),
- le système de plaines et collines du Pays du Tholon (4),
- et le plateau de Forterre (5).

Ainsi, il offre une diversité de paysages majoritairement composés de forêts épaisses et verdoyantes, de bocage, de plaines et de fonds de vallées agricoles ou humides, de rivières et de plans d'eau.



1.2 Une alternance entre des paysages de plateaux, de plaines collinaires et de fonds de vallée

1.2.1 Le plateau de la Puisaye

Le plateau de la Puisaye est constitué de deux sous-entités paysagères (plateau cultivé au Nord et plateau boisé au Sud), qui se distinguent par leurs modes d'occupation du sol, la nature de sol et par les effets paysagers qu'elles procurent. Comme leurs noms l'indiquent le plateau boisé est caractérisé par un couvert forestier dominant et le plateau cultivé par des espaces agricoles. Cette répartition est liée à la qualité agronomique des sols, puisque les terres de moindre qualité sont généralement dévolues aux forêts.

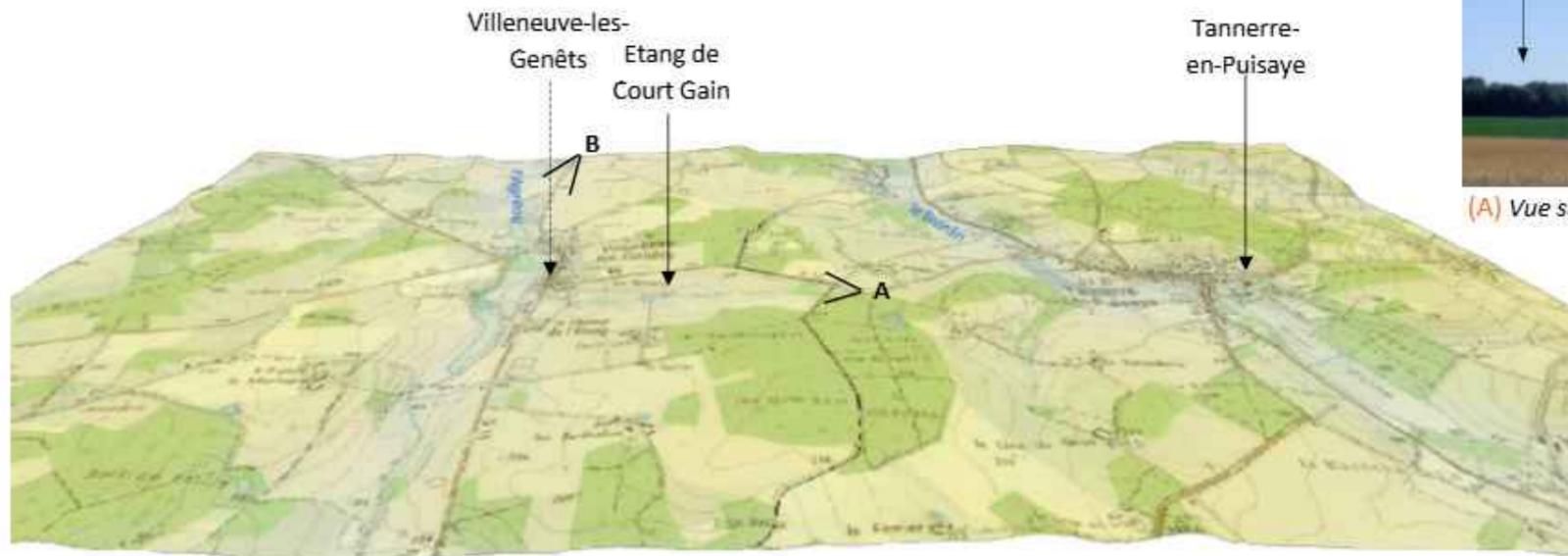
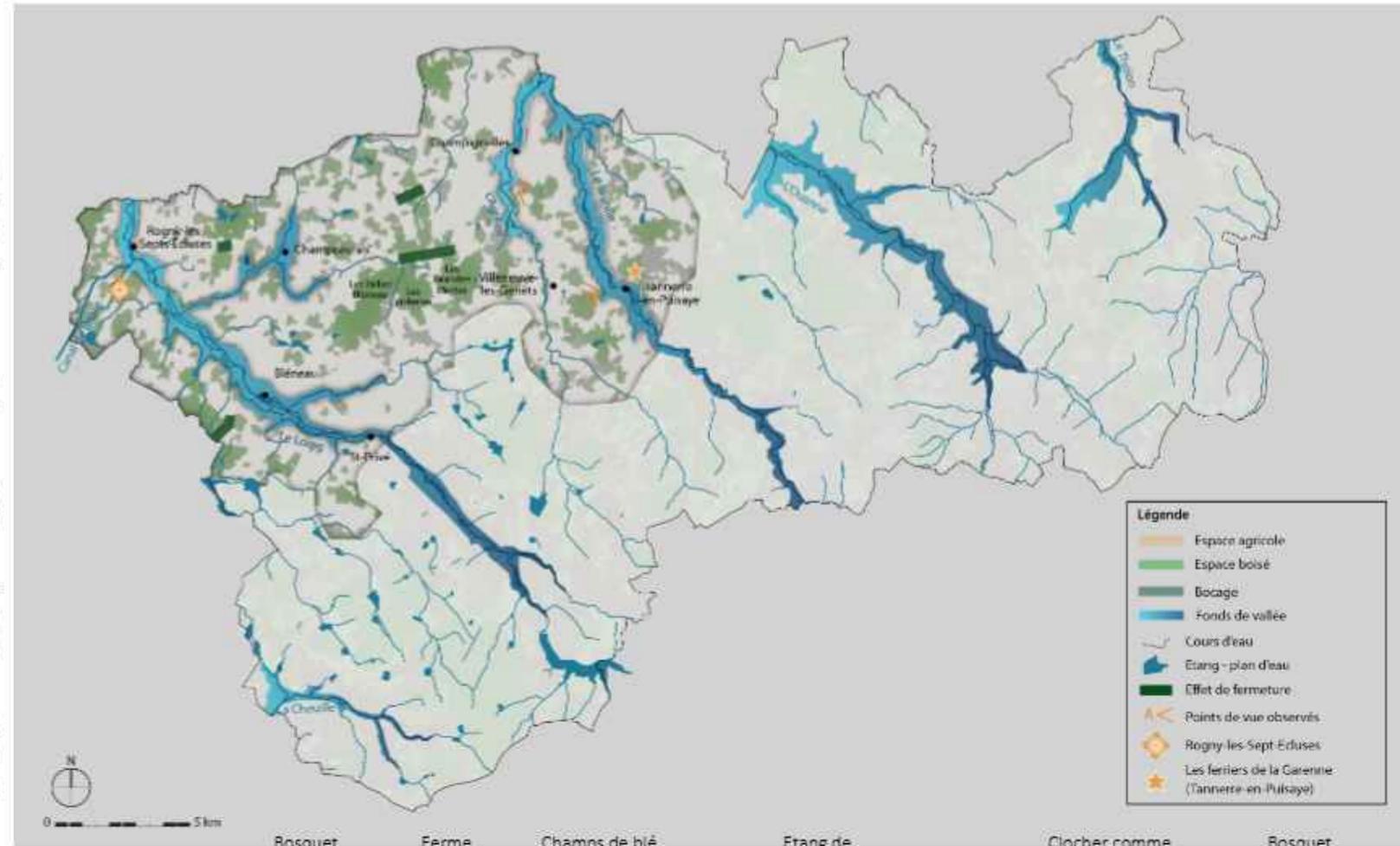
Le plateau cultivé

Le plateau cultivé est caractérisé par un paysage ondulé dominant à 200 à 300 m. Il est occupé par de vastes zones de culture de taille moyenne dévolues principalement à la production de céréales et d'oléoprotéagineux (colza et tournesol).

Relativement horizontal, le paysage du plateau cultivé s'ouvre à l'horizon. On y observe une alternance de parcelles agricoles entrecoupées de petits boisements et de haies bocagères. Dans ce paysage plat, les clochers pointus d'ardoise, les châteaux d'eau et les silos animent le paysage et interpellent le regard.

Trois espaces boisés se détachent du reste du plateau : le bois Planté, la forêt des ferriers de Tannerre-en-Puisaye et le bois de Plancy situé entre Villeneuve-les-Genêts, Bléneau et Champcevais. Cette présence discontinue de boisements n'est pas sans intérêt. Elle propose une alternance entre des paysages opaques et fermés, où les champs de vision se resserrent, et des secteurs dégagés s'ouvrant à l'horizon.

La nature du sol, composée d'un placage d'argile à silex sur un soubassement de marne crayeuse du Crétacé supérieur¹, donne des sols lessivés et hydromorphes. Très imperméables, ils facilitent le stockage ponctuel de l'eau et expliquent la présence d'étangs. Peu perceptibles, depuis les axes routiers ces étangs sont généralement discrètement implantés derrière un espace boisé. Seul un étang, l'étang du Court Gain (cf. point de vue (A)) se détache du paysage.



(A) Vue sur le plateau cultivé depuis la D22 à l'entrée Est de Villeneuve-les-Genêts.

¹ Cf Paysages de Bourgogne DREAL – p16.

Le plateau boisé

Le Plateau boisé est dominé par un couvert forestier épais et compact, entrecoupés de clairières et de fonds de vallées agricoles façonnées par le passage de l'Ouane, du Branlin, du Loing et de la Cheuille.

Dans un paysage majoritairement fermé, ces espaces agricoles apparaissent comme des espaces de respiration, où la présence des activités humaines (habitat, agriculture) est plus marquée que dans les espaces forestiers.

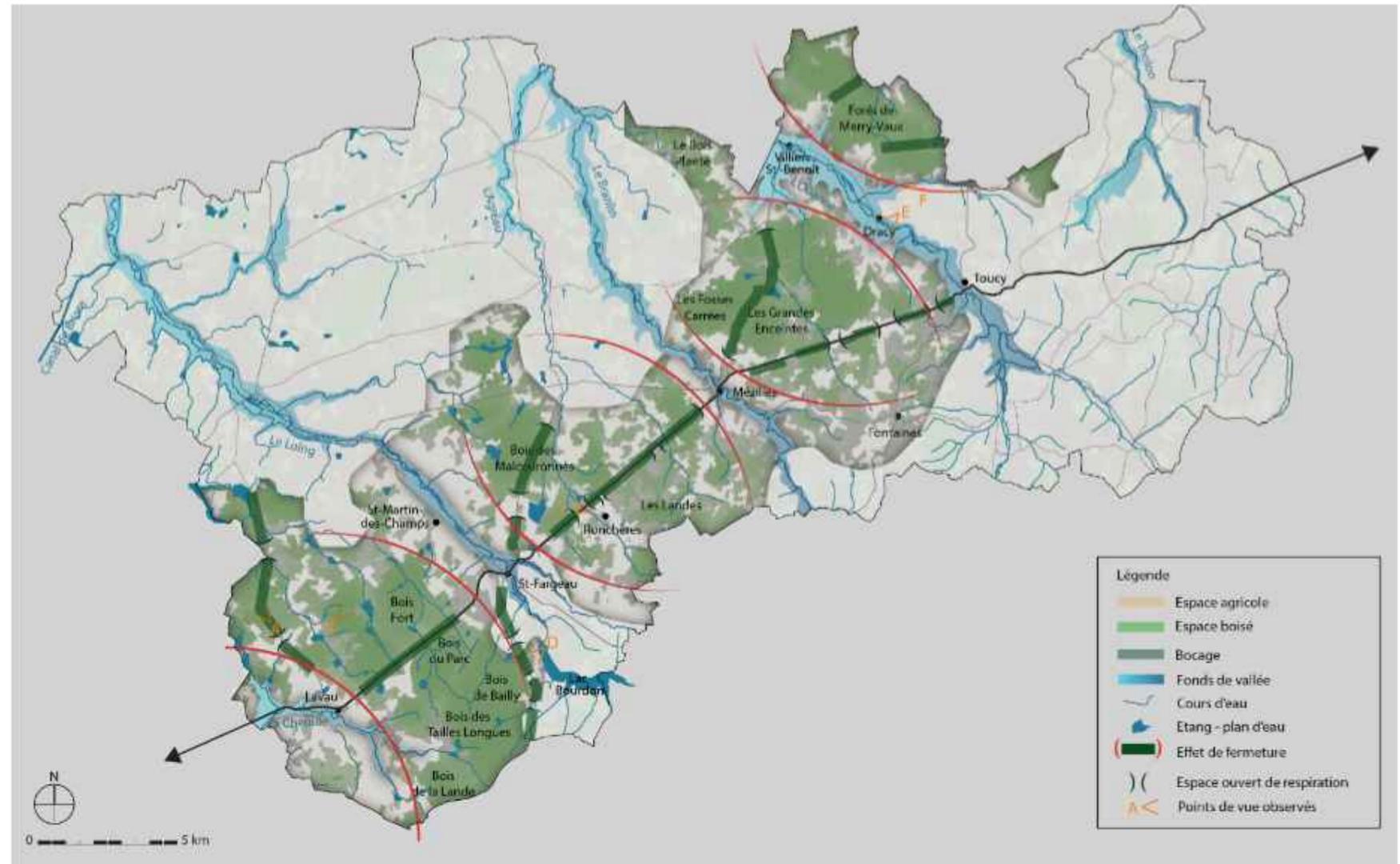
Le long de la D965 reliant Pourrain à Lavau, la perception des espaces forestiers est importante. Epais et opaques en période de végétation, ces boisements créent un effet de fermeture, lui-même renforcé par la présence d'un réseau de haies de grande taille (5 à 10 m de hauteur) dans les secteurs non boisés.

Selon la nature des axes de communication, le mode de gestion de ces haies varie. Sur les grands axes, comme la D965, les haies sont taillées de manière mécanique et linéaire. Combinées avec l'aspect très rectiligne de la D965 et les effets ondulés du relief (collines), ces haies s'érigent comme de véritables murs végétaux et donnent l'impression de se déplacer dans un tunnel.

Dans les axes routiers moins fréquentés (telle que la D955 reliant Toucy à Fontaines ou les routes forestières en direction de Saint-Martin-des-Champs depuis Lavau), l'entretien des haies est moins drastique. Les couronnes des arbres ne sont pas taillées (port libre) et les cimes s'entremêlent en créant un effet de voûte. En créant un espace intime, ces voûtes donnent l'impression d'entrer au cœur de l'espace forestier.

L'évolution de la couverture végétale entraîne une dégradation de la voirie.

Si le caractère très sauvage de ces forêts et le manque de vue sur les espaces habités ou agricoles peuvent parfois générer des ambiances hostiles, ce couvert forestier constitue néanmoins une richesse à valoriser. Pour limiter cet effet de fermeture et renforcer la diversité paysagère du plateau, il semble important de préserver des coupures paysagères (ou espaces de respiration) sur les axes de découverte.



Vue sur les collines boisées de la Vallée du Branlin D211 au Sud de Lavau



(A) Lisière forestière le long de la D74 reliant Lavau à Bléneau.



(B) Voûte forestière caractéristique de Puisaye.



(C) Haie bocagère érigée en mur végétal.

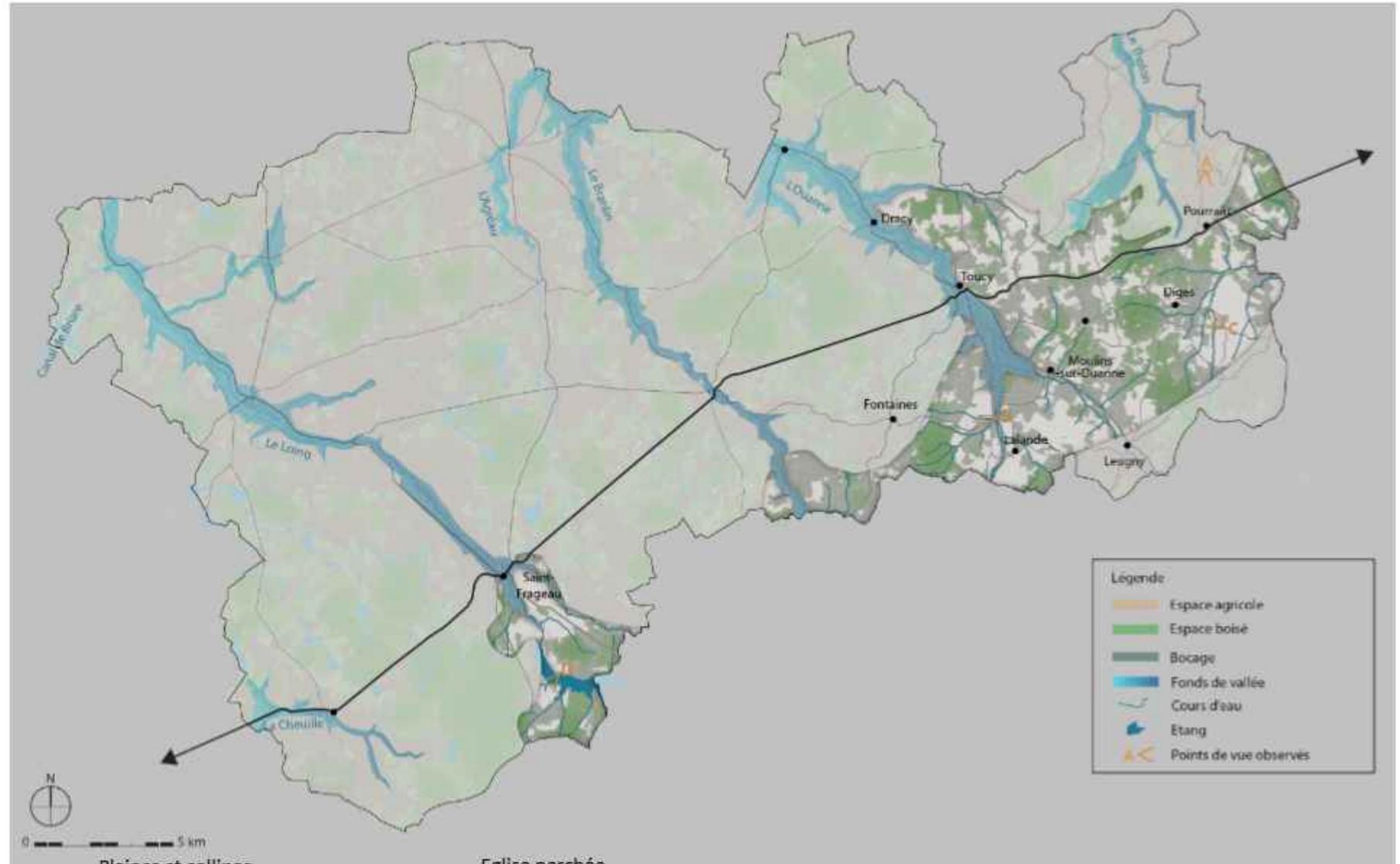
1.2.2 Les collines bocagères

Le système de collines bocagères est situé en contrebas des plateaux de Puisaye et de Forterre (à l'Ouest) et des plaines et collines du Tholon (à l'Est). Il offre un paysage de bocage vallonné où l'herbage domine.

Ce paysage est caractérisé par la présence d'un réseau de haies et d'arbres particulièrement présents. Les haies jouent un rôle important dans la lecture du paysage, puisqu'elles soulignent le parcellaire agricole, les voies, les chemins et certains traits de reliefs. Parallèles aux pentes, elles les adoucissent. Perpendiculaires à la pente, elles accentuent l'effet de creux (cf. photo-interprétation de Pourrain).

Néanmoins, en s'associant au couvert forestier comme à Diges et Pourrain elles ont parfois tendance à complexifier la lecture du paysage qui prend la forme (en vue lointaine) d'un couvert forestier épais.

Enfin, à l'exemple de Saint-Fargeau, les boisements en grandes tâches ont tendance à recouvrir les larges buttes des collines.



Paysage complexe combinant des bosquets et des haies.

Herbage



Paysage de bocage (lieu-dit «Prés de l'église», rue des Piquets à Pourrain).

Plateau de Forterre

Collines bocagères

Plaines et collines du Tholon

Eglise perchée de Pourrain



Vue A sur les collines bocagères de Puisaye vues depuis les Vergéots (Pourrain).



Vue B sur le paysage bocager de Lalande combinant herbage et polyculture.

1.2.3 Les plaines et les collines du Tholon

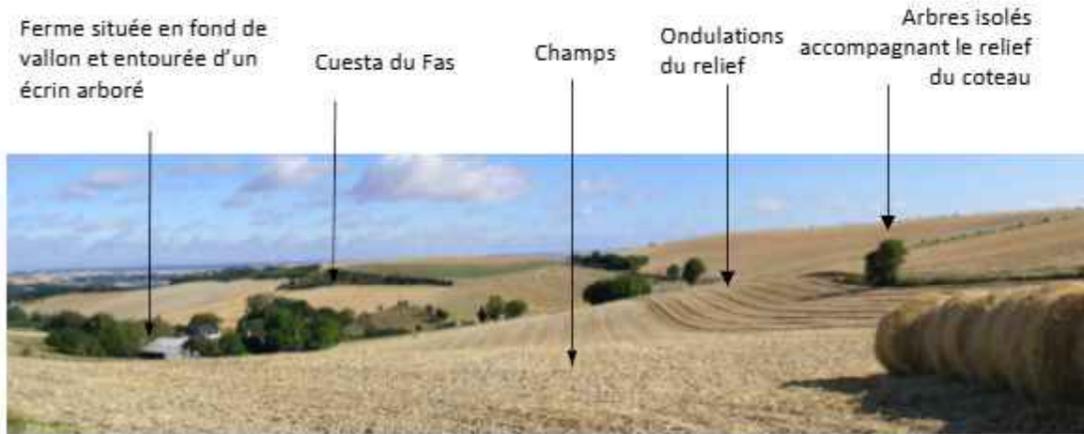
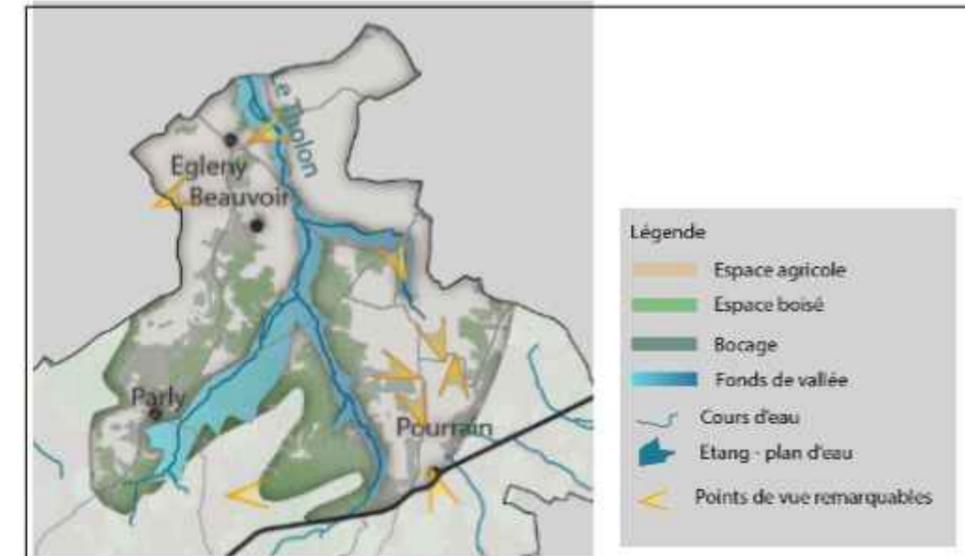
Développées dans les marnes crayeuses, au pied de la Cuesta d'Othe, les plaines et collines du Tholon offrent un paysage ondulé composé de plaines alluviales, de collines et de cuestas.

Traversé par le passage discret des eaux superficielles du Tholon et du ru de Parly (affluent du Tholon), ce secteur offre des paysages bouleversés et diversifiés. Les secteurs de co-visibilité sont importants entre vallons.

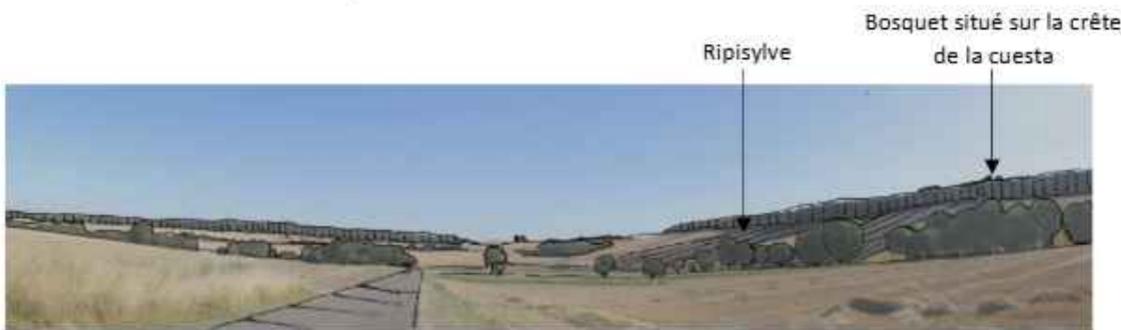
Sur les hauteurs des lignes de crêtes, les paysages sont généralement ouverts et lumineux avec de nombreux points de vues panoramiques à 360° et des champs de visions de plusieurs kilomètres. Les fonds de vallons offrent des paysages plus encaissés et des vues en enfilades le long des versants des coteaux, ayant tendance à encadrer les vues en premier ou en arrière-plan. A la sortie de Nantou, la cuesta de la Cambrie forme, par exemple, un cirque naturel.

Dans ce secteur, le paysage est dominé par la culture et l'herbage. Seuls quelques arbres isolés et bosquets situés sur les hauteurs du coteau ponctuent l'espace. L'eau y est rare et se limite généralement aux eaux superficielles du Tholon perceptible par les lignes arborées de sa ripisylve.

Les paysages très ouverts à l'Est du secteur contrastent avec les paysages plus fermés et très boisés du fond de vallée marqué par le passage du Tholon et du ru de Parly (affluent du Tholon).



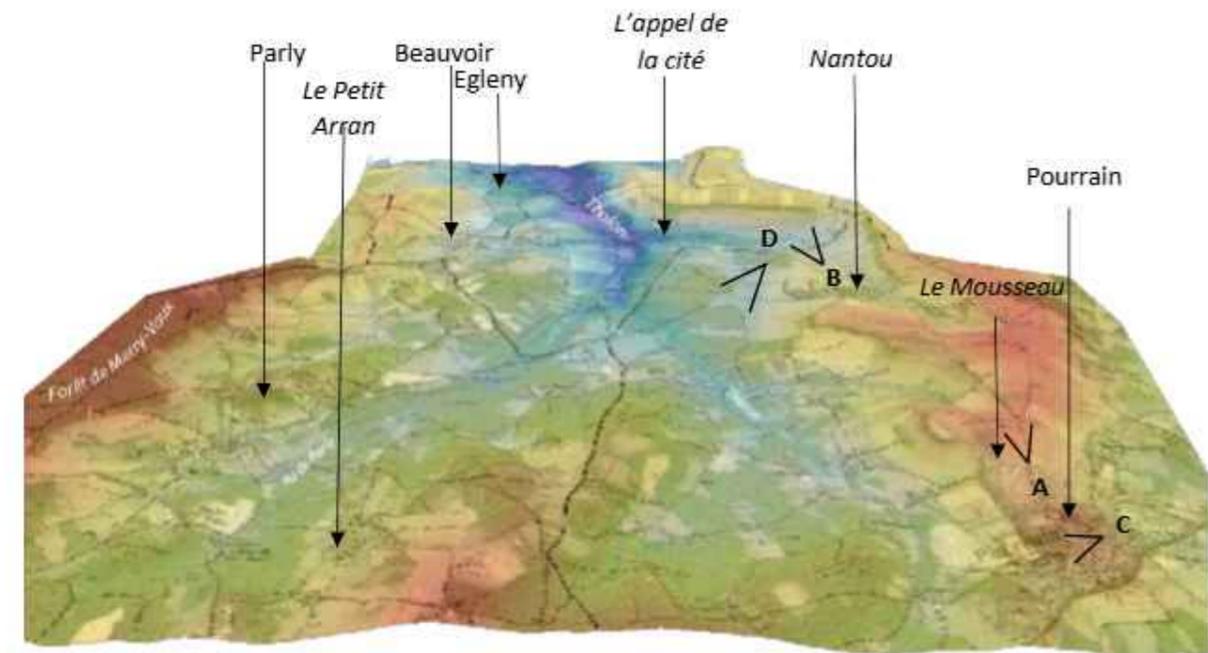
Vue A sur le hameau de Paroy de la commune de Pourrain et sur la Cuesta du Fas de Pourrain.



Vue B sur la cuesta de Cambrie (sortie de Nantou) formant un cirque.



Vue C sur la plaine du Tholon en direction de Parly (contraste entre un paysage ouvert et fermé)



Armature paysagère des plaines et collines du Tholon



Vue D panoramique sur les collines du Tholon avec le silo de Beauvoir en fond de vallée.

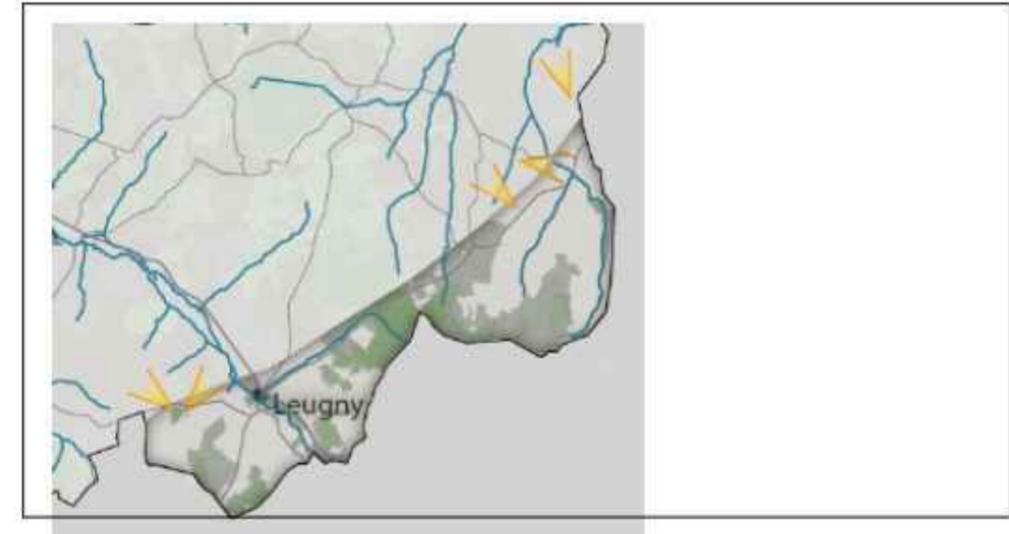
1.2.4 La Forterre

A la limite Sud-Est du territoire, sur les communes de Leugny et de Diges au Sud de Volvent, la Forterre se développe dans les argiles, les sables et les calcaires du début du secondaire. Elle offre un paysage de plaine, de plateau et de dépressions cultivées.

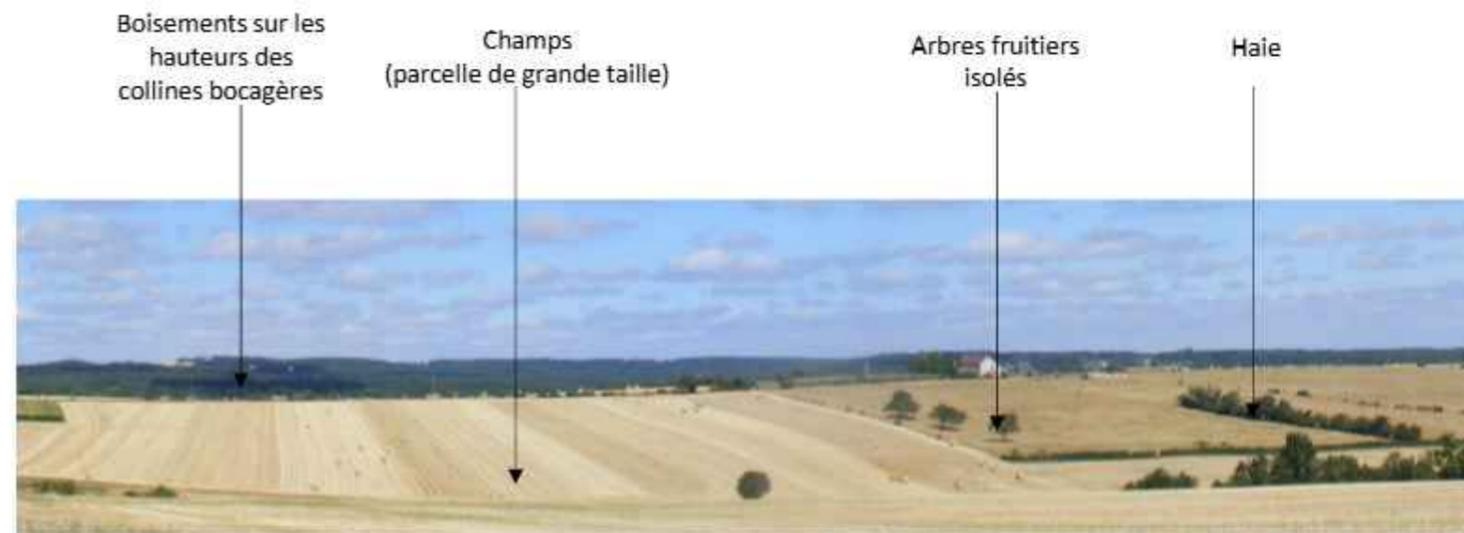
Dans ce paysage, l'eau est rare et discrète. Mise à part à Leugny traversée par l'Ouane, elle se manifeste dans le paysage par la présence d'une strate arborée linéaire formant une ripisylve. Cette ripisylve verdoyante fait office de corridor végétalisé qui contraste avec les espaces cultivés relativement secs aux alentours.

Sur les hauteurs du relief, de petits boisements atténuent le relief des collines. Dans ce paysage dominé par les cultures, les haies se font rares. Seuls quelques arbres isolés et espaces de prairie isolées agrémentent et ponctuent le paysage.

A la hauteur de Volvent qui marque la transition entre les collines bocagères et le plateau de la Forterre, les vues s'ouvrent à l'horizon, le paysage est lumineux et offre des vues lointaines.



Vue sur Leugny.



Contraste entre la Puisaye bocagère en arrière-plan et la Forterre.



En Forterre, l'eau est principalement perceptible dans le cœur du village de Leugny.

1.3 Les fonds de vallées

Le territoire est traversé par cinq cours d'eau : la Cheuille, le Loing, le Branlin, l'Agréau (affluent du Branlin), l'Ouanne et le Tholon. Si à l'échelle du paysage ces cours d'eau sont peu perceptibles, les vallées du Loing, de l'Ouanne et du Branlin, aux reliefs plus marqués, se détachent du paysage et l'animent.

1.3.1 vallée de Loing

Reliant du Nord au Sud Rogny-les-Sept-Ecluses et Saint-Fargeau, la vallée de Loing traverse les plateaux boisés et cultivés. Sur le plateau cultivé, la vallée de Loing anime le paysage en offrant un paysage verdoyant, qui contraste avec les espaces cultivés alentours.



Vue A sur la vallée de Loing à la sortie Nord-Ouest de Bléneau. Source : Google



Vue B sur la vallée de Loing à la sortie Nord-Ouest de Saint-Privé. Source : Google

Dans les espaces urbanisés, le Loing et son fond de vallée structurent et organisent l'armature urbaine des bourgs et des villages. Si originellement les centres historiques se sont implantés en retrait du Loing sur les hauteurs du plateau, avec l'essor de l'industrie (exploitation du fer et de l'ocre) et du transport fluvial (à Rogny-les-Sept-Ecluses) les villages se sont rapprochés de l'eau et se sont installés de part et d'autre du fond de vallée. Celui-ci devient un axe vert structurant reliant les différents espaces urbanisés.

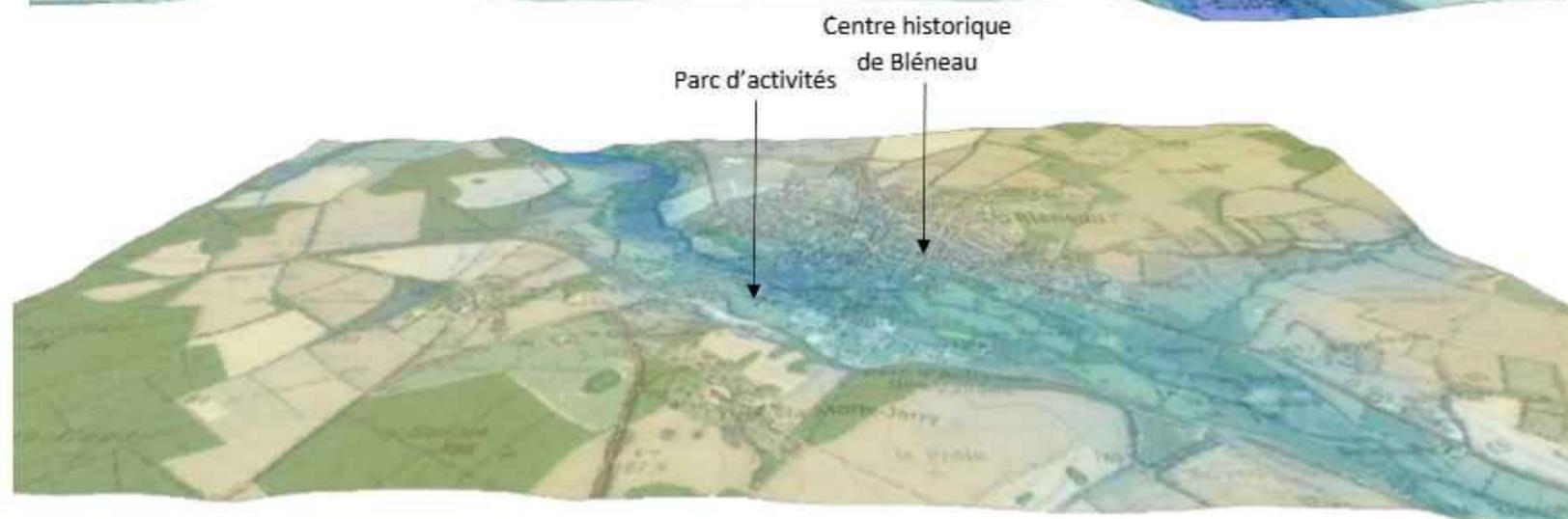
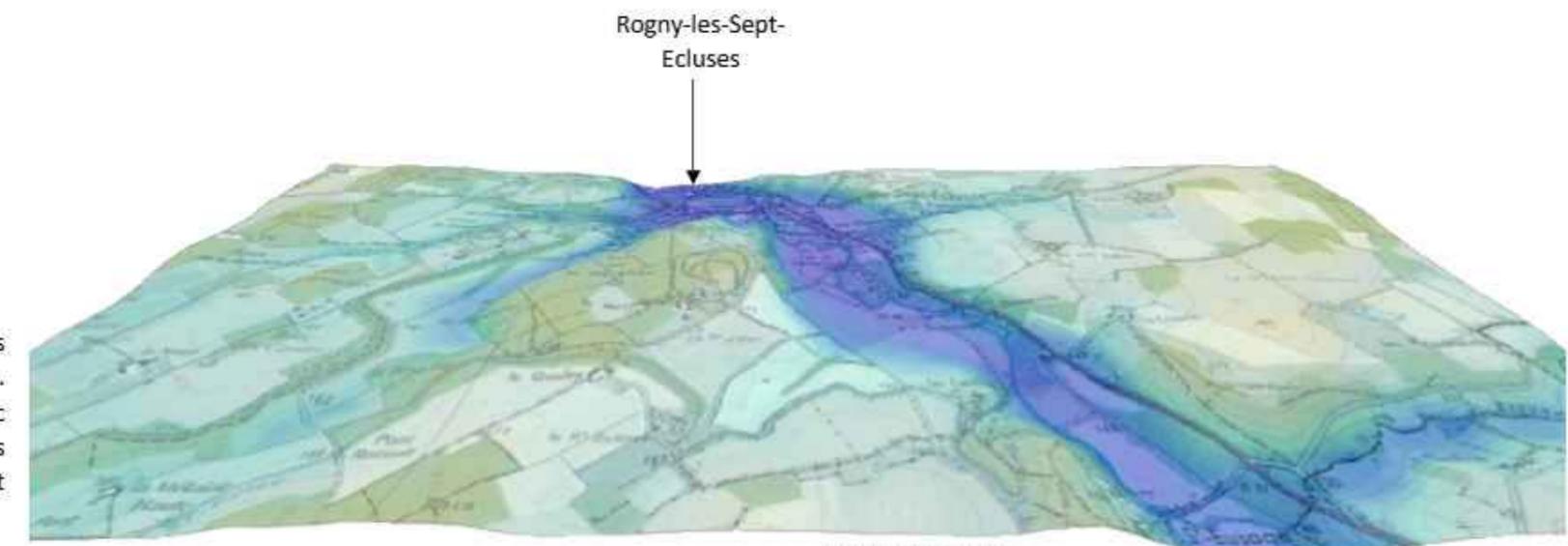
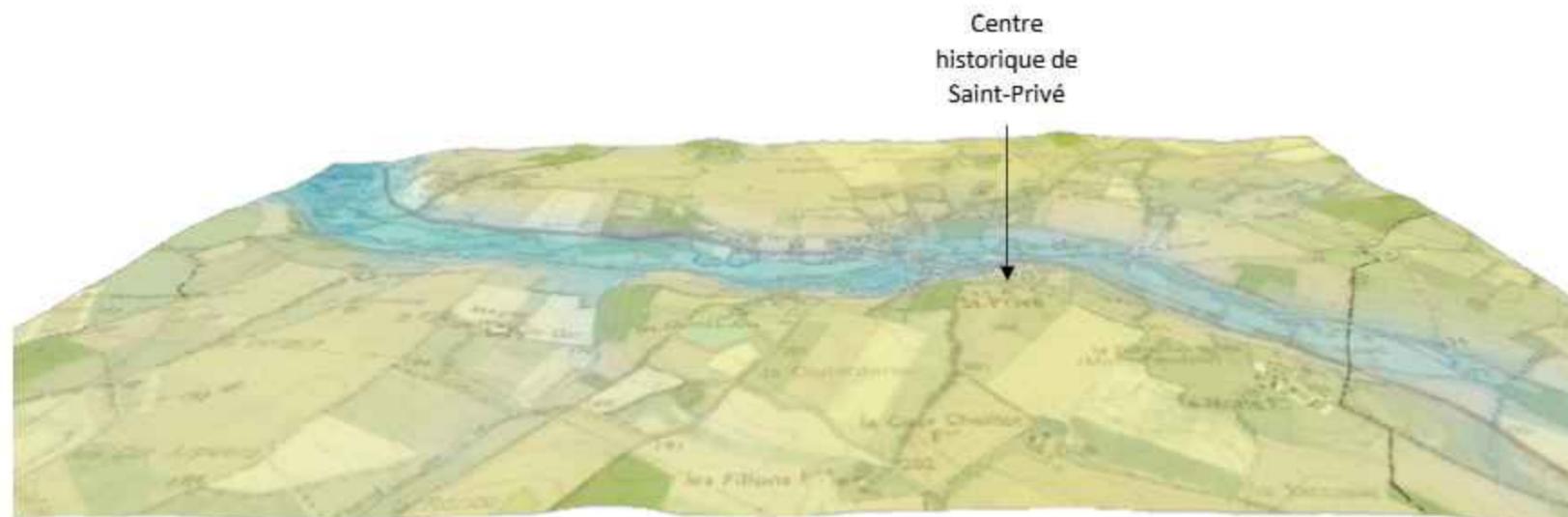
Ainsi, Bléneau, Saint-Privé et Rogny-les-Sept écluses ont choisi de mettre en valeur cet espace en y aménageant des espaces verts (Jardin d'eau de Bléneau, île du Port au bois de Rogny-les-Sept-Ecluses) et un étang comme à Saint-Privé. Dans les espaces non aménagés, le fond de vallée prend la forme d'une prairie humide ponctuée d'arbres et d'arbustes isolés.



Etang de Saint-Privé mettant en scène le patrimoine bâti et



Jardin d'eau de Bléneau. Source : photographie tirée du site Internet de la commune de Bléneau.



1.3.2 La vallée de l'Ouanne

Encadré par deux massifs forestiers (Les Grandes enceintes et la forêt de Merry-Vaux) situés à 300 m d'altitude, le paysage de la vallée de l'Ouanne est relativement marqué entre Villiers-Saint-Benoît et Toucy. Il offre un paysage verdoyant alternant les cultures de maïs et de céréales et la ripisylve arborée de l'Ouanne.

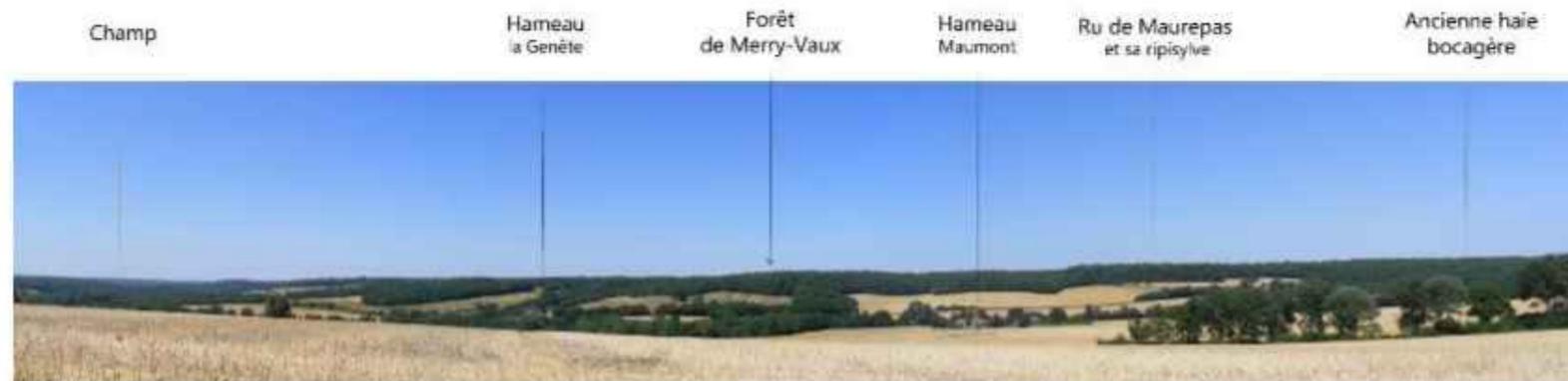
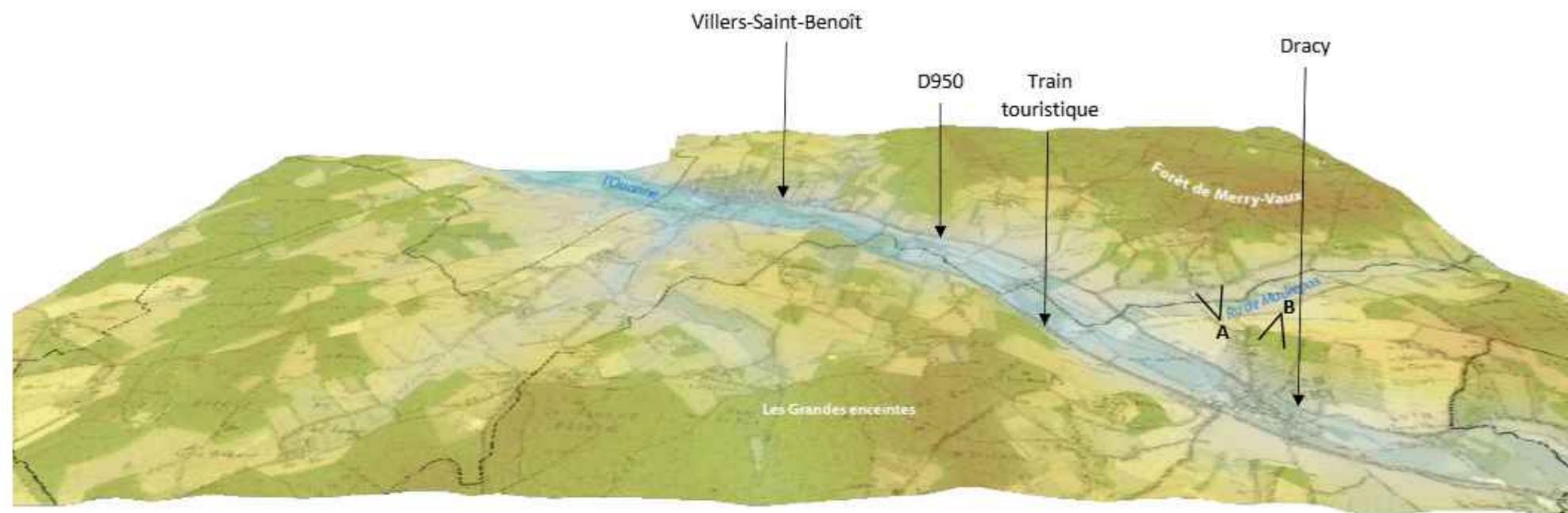
Historiquement, les villages de Dracy et de Villiers-Saint-Benoît se sont implantés à proximité de l'eau en flanc de coteau le long de la D950 et du tracé de la voie ferrée (désormais tracé du train touristique de Puisaye Forterre). Cette vallée habitée est donc un couloir de circulation favorisant des fonctionnalités et des déplacements Nord-Sud sur le territoire.



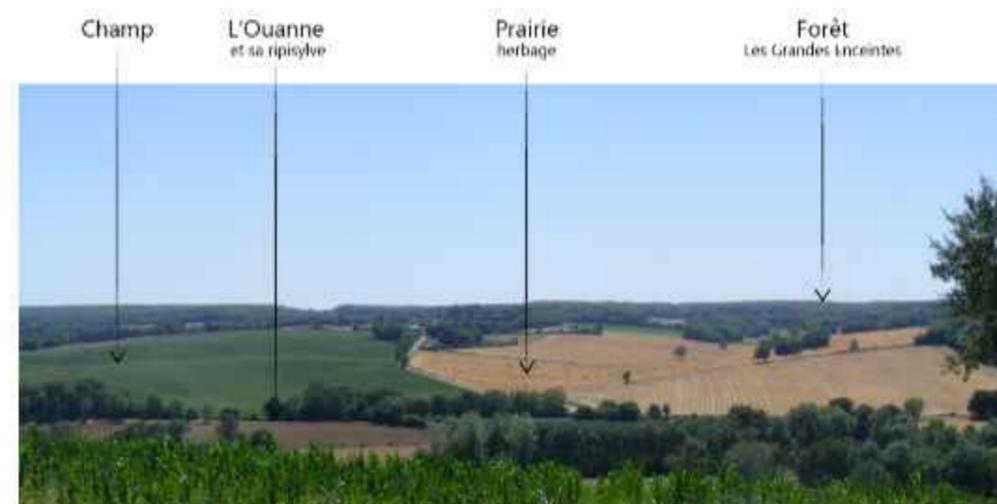
Rail du train touristique de la Puisaye Forterre.



Prairie humide à l'entrée Ouest de Villiers-St-Benoît.



Vue A sur le fond de vallée du ru de Maurepas et la forêt de Merry-de-Vaux.



Vue B sur la vallée verdoyante et agricole de l'Ouanne.

1.3.3 La vallée du Branlin

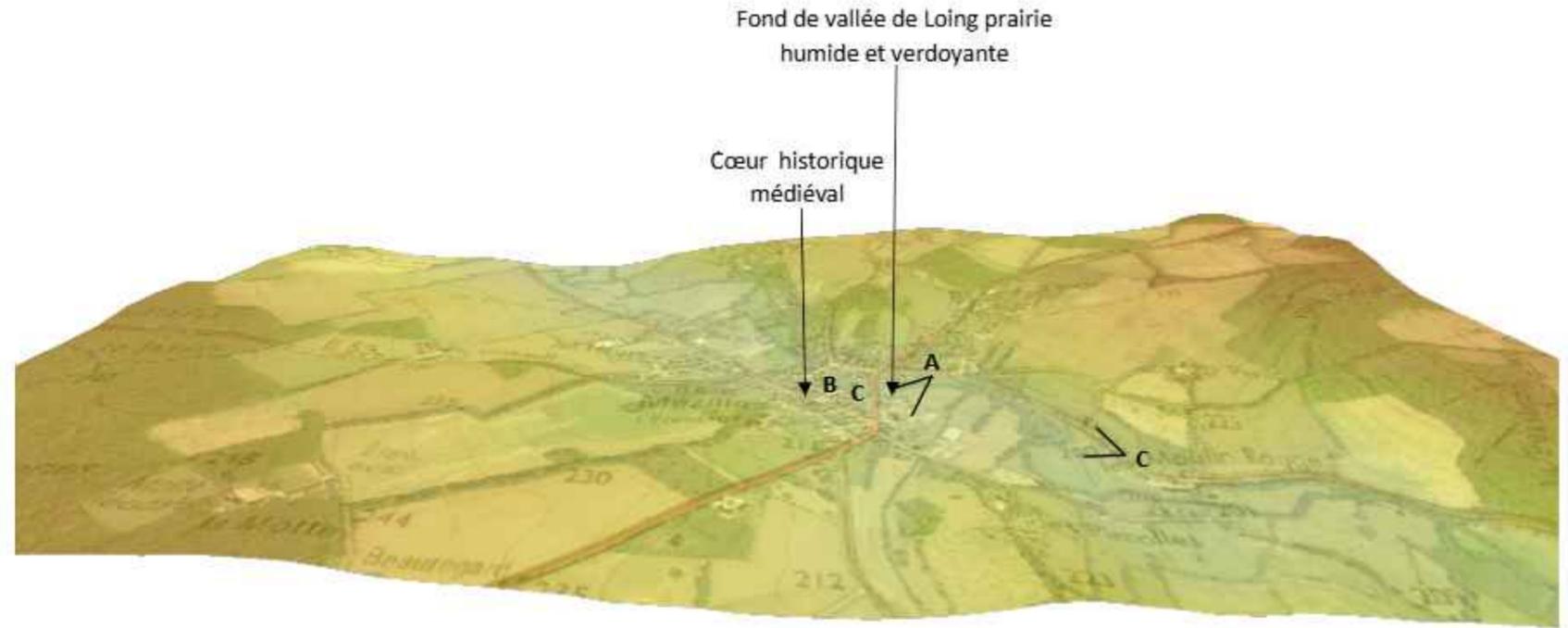
Sur le plateau boisé, la vallée du Branlin est perceptible au niveau de Mézilles encaissée dans le fond de vallée.

A l'exemple des villages de la vallée de Loing, le village est traversé de part et d'autre par l'eau et une prairie humide verdoyante qui animent le paysage urbain en créant un espace de respiration en cœur de village.

Un parc public a été aménagé en contrebas de l'église. A ciel ouvert, le Branlin circule entre les habitations en créant une relative harmonie entre le paysage bâti et naturel.



Le Branlin comme support de composition urbaine et de mise en valeur du patrimoine (vue A).



Le Branlin à ciel ouvert au cœur du centre historique de Mézilles.



Passage à Gué (B).



Jardin le Ribaudin aménagée dans le fond de vallée (C).



Entrée Est de Mézille : la route est encadrée par le relief et le passage du Branlin (vue D).

1.4 Tendances et évolutions des paysages naturels et agricoles

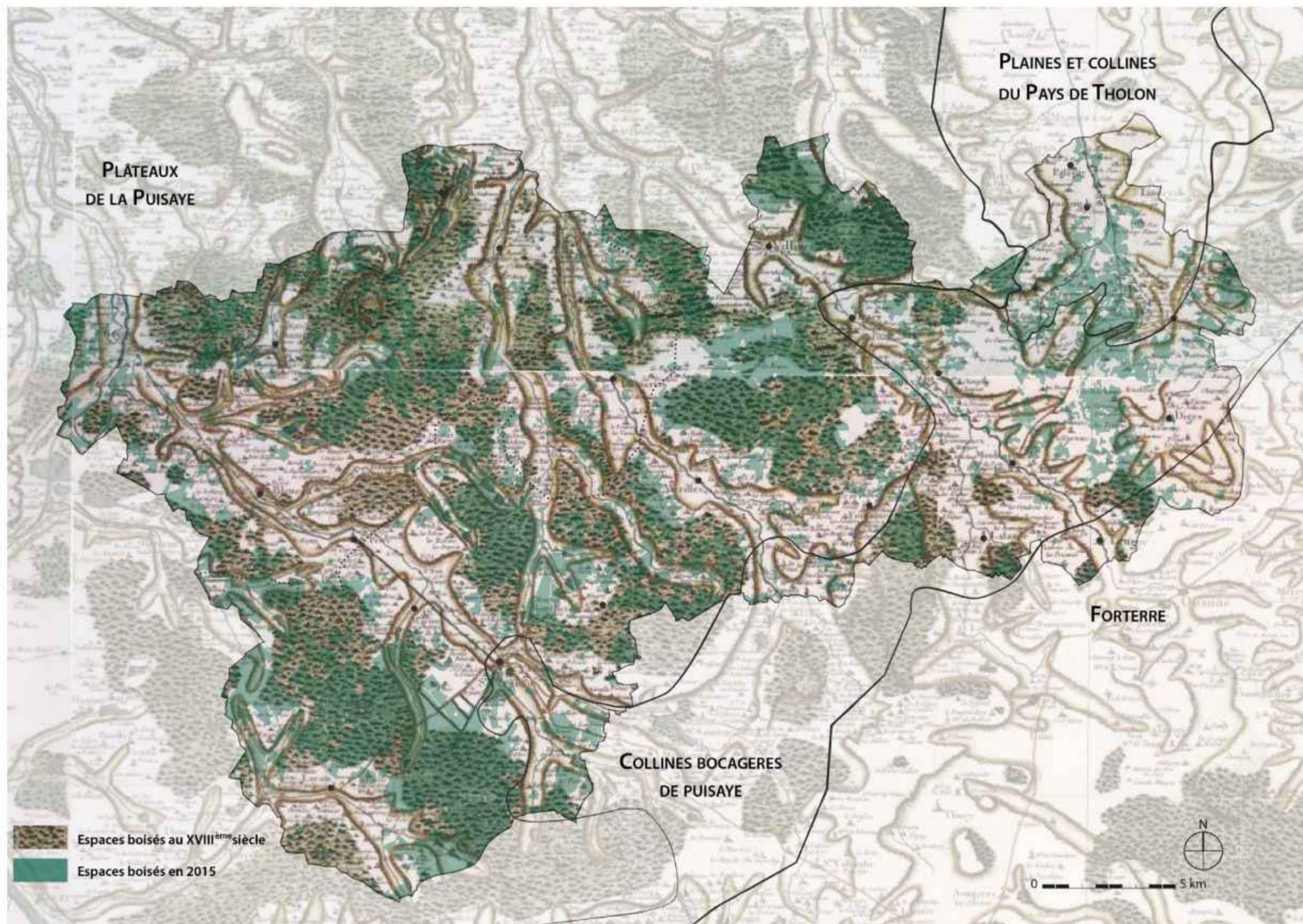
1.4.1 L'évolution des boisements

Si l'on superpose la carte de Cassini du XVIII^{ème} siècle avec la couche IGN des espaces boisés de 2015, il apparaît clairement que le couvert forestier du plateau de Puisaye a diminué avec l'avancée des espaces cultivés. L'évolution des boisements sur la partie boisée du plateau est relativement stable, même si on observe un léger recul.

Sur la partie Est du territoire, les boisements tendent à se développer de manière importante (entre Pourrain et Parly notamment et à l'Ouest de Diges). Ceci s'explique par la fermeture progressive de la vallée du Tholon, qui était totalement ouverte au XVIII^{ème} siècle. Aujourd'hui, la vallée s'est largement opacifiée par abandon des cultures et de l'activité pastorale, notamment aux abords des cours d'eau. Cette évolution tend à fermer et complexifier les paysages.

Cette évolution est également perceptible dans les fonds de vallée de l'Ouanne, du Branlin, de Loing et de la Cheuille où l'on observe un épaississement des ripisylves et des boisements et un développement de peupleraies.

Les perceptions du cours d'eau et de sa vallée se sont modifiées ; les vues sont obstruées et la lecture de la vallée s'est fragmentée.



Source : Urbicand. Carte réalisée à partir de la superposition de la carte de Cassini extraite de Géoportail et de la BD topo de l'IGN de 2015.

>> Le village de Diges s'inscrit aujourd'hui dans un écrin boisé, contrairement à autrefois.



>> Disparition d'une partie du couvert forestier du plateau entre Champcevais et Champignelles, entre le XVIIIème (carte de Cassini) et 2015 (photo-aérienne).



>> Fermeture de la vallée du Tholon par enrichissement entre le XVIIIème (carte de Cassini) et 2015 (photo-aérienne).



Sources : Géoportail.

>> Fermeture de la vallée du Branlin

Ripisylve peu épaisse

Couvert forestier peu opaque



La vallée du Branlin en 1955 (au sud de Mézilles). Source : Géoportail.

>> Fermeture de la vallée de Loing

Bosquet isolé

Ripisylve peu épaisse

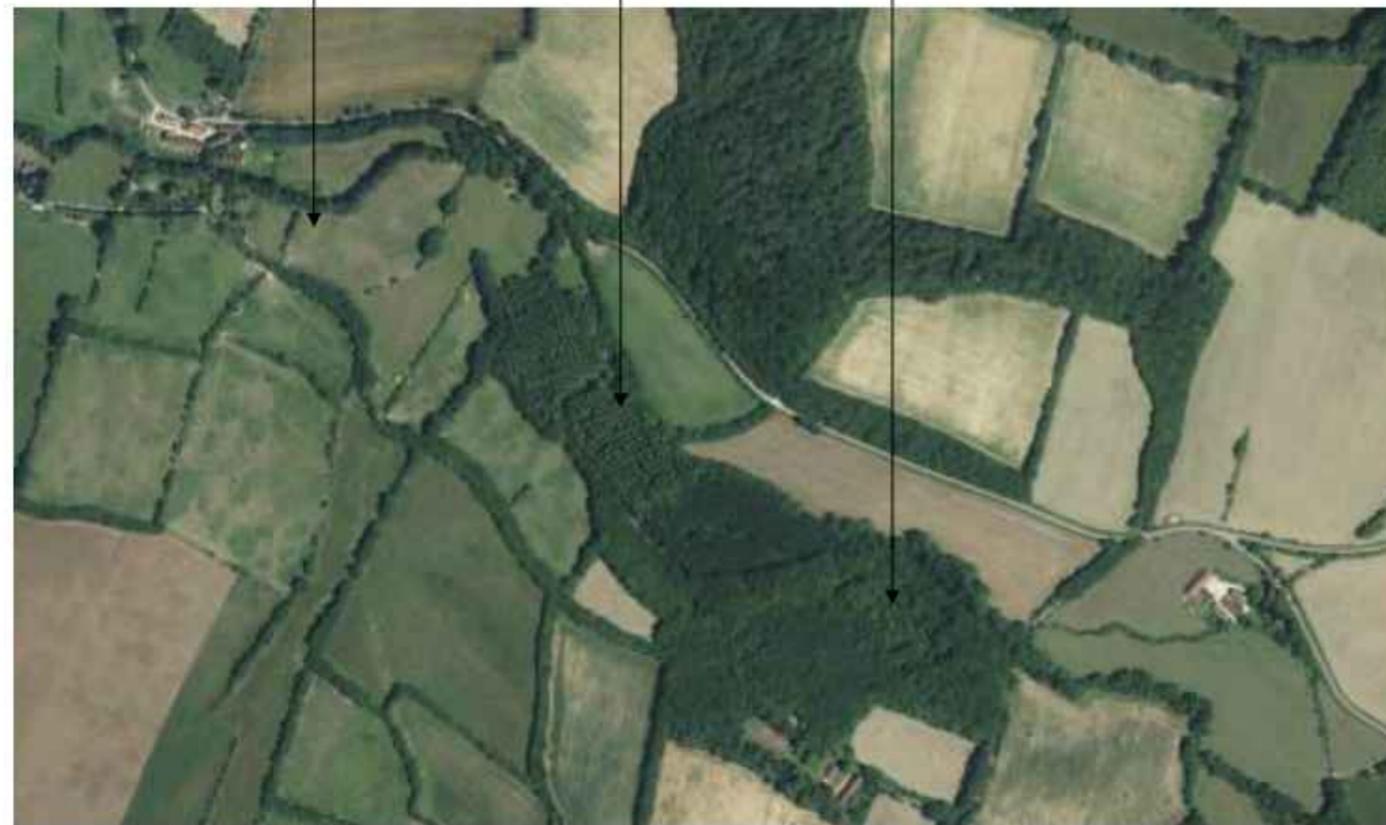


Vallée de Loing à Bléneau en 1949 source Géoportail.

Epaississement de la ripisylve

Peupleraie

Couvert forestier épais



La vallée du Branlin en 2015 (au sud de Mézilles). Source : Géoportail.

Extension du bosquet le long de la ripisylve

Peupleraie



Vallée de Loing à Bléneau en 2015. Source : Géoportail.

>> Fermeture de la vallée de la Cheuille



La vallée de la Cheuille au Sud de Lavau en 1949.

>> Fermeture de la vallée de l'Ouanne



Vallée de l'Ouanne au Sud de Villiers-St-Benoît en 1954 Source : Géoportail.

Développement du bois le long de la ripisylve Peupleraie Nouveau bosquet Epaississement des haies



La vallée de la Cheuille au Sud de Lavau en 2015

Développement continu des boisements



Vallée de l'Ouanne au Sud de Villiers-St-Benoît en 1954 Source : Géoportail.

1.4.2 L'évolution du réseau d'étangs du plateau de Puisaye

La partie Sud-Ouest du Cœur de Puisaye est caractérisée par la présence d'un réseau d'étangs et de plans d'eau reliés entre eux jusqu'au canal de Briare. Ces étangs ont contribué à assainir et à assécher les sols très hydromorphes du plateau.

Si l'on compare la carte d'Etat-Major (1837-1840) avec le réseau hydrographique actuel (BD topo de 2015), il apparaît clairement une tendance à la disparition de certains étangs sur le plateau cultivé. Même si ce réseau d'étang est actuellement peu perceptible à l'échelle du grand paysage, il constitue néanmoins un patrimoine culturel et identitaire.

Les premières traces perceptibles de leur présence remontent au XVIIIème siècle (carte de Cassini). Ainsi, on peut supposer qu'ils ont été aménagés au XVI^{ème} siècle à l'époque de la construction des sept écluses à Rogny-les-Sept-Ecluses.

On remarquera également l'apparition de nouveaux étangs privés sur les communes de Bléneau, Champignelles ou encore Saint-Privé.

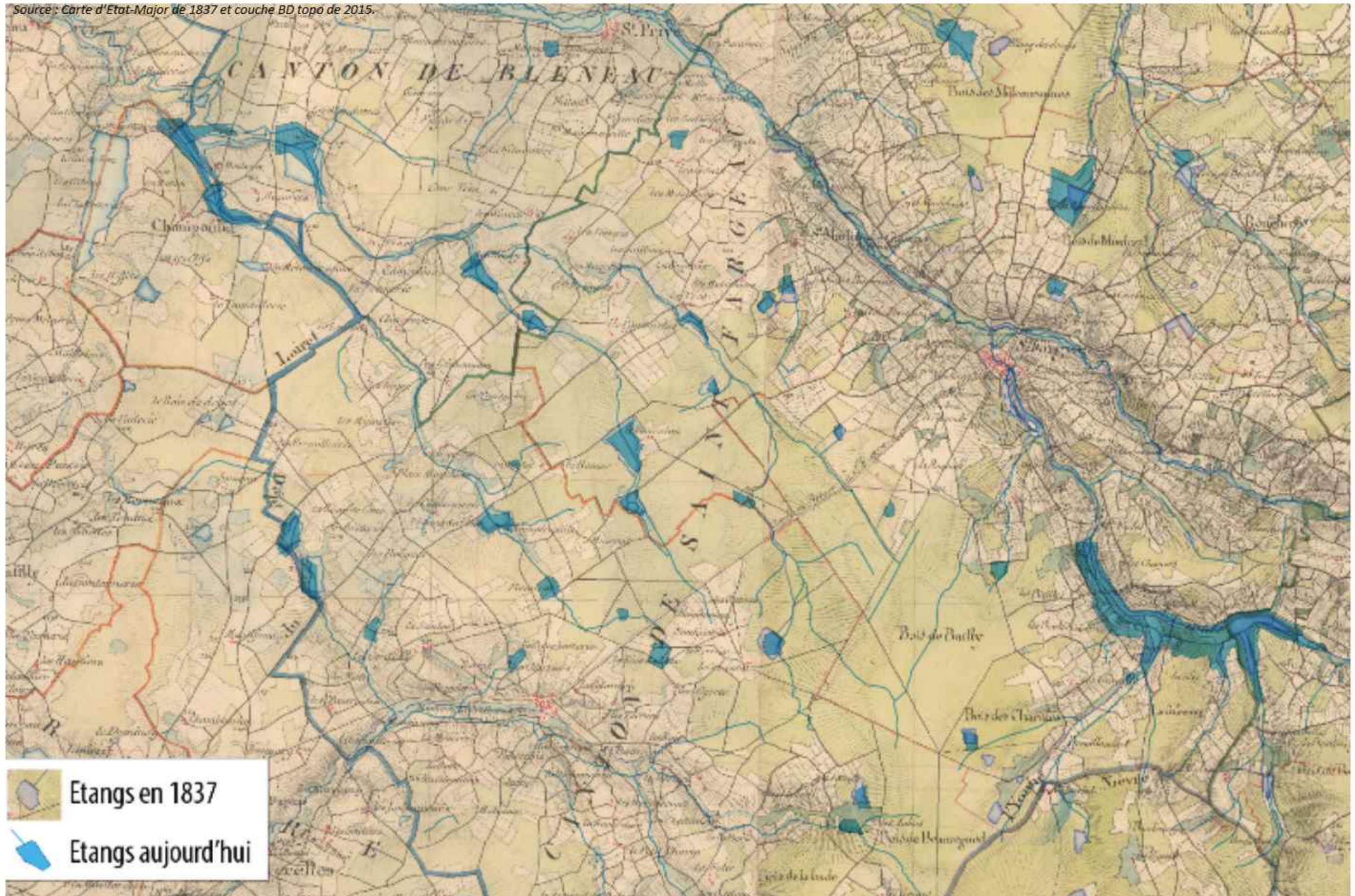


Etang privé à l'entrée de Septfonds.



Extrait de la carte de Cassini, XVIIIème siècle.

Source : Carte d'Etat-Major de 1837 et couche BD topo de 2015.



Source : Carte d'Etat-Major de 1837 et couche BD topo de 2015.

1.4.3 Des évolutions agricoles et urbaines ayant tendance à appauvrir et simplifier les paysages

Les bourgs et les villages du territoire ont connu depuis l'après-guerre un développement important de leur enveloppe urbaine. Le développement des espaces urbanisés s'est réalisé au détriment des terres cultivées, des prairies et des vergers.

Les transformations des pratiques agricoles ont également modifié la nature du paysage. Avec l'élargissement des parcelles agricoles, de nombreuses haies ont disparu.

Si cette évolution est très nette dans certaines parties du territoire (comme à Pourrain ou sur le plateau cultivé), elle concerne l'ensemble du territoire.

A Pourrain, par exemple, la surface de l'enveloppe urbaine a quasiment triplé en 62 ans. On note également la disparition de nombreux vergers. La taille des parcelles agricoles s'est également agrandie et on observe une augmentation des surfaces boisées (à l'Ouest au niveau de la vallée du Tholon).

A Saint-Fargeau, de nombreuses haies ont disparu avec le remembrement agricole. Les haies encore présentes se sont épaissies et des boisements se sont formés au Nord et le long du Branlin.



Source : www.delampe.net

Pourrain



Saint-Fargeau



1.4.4 Les impacts sur le paysage

Vers une simplification et appauvrissement des paysages

Les évolutions des paysages agricoles, naturels et urbains ont un impact sur la qualité des paysages et leur diversité. La suppression des haies et l'agrandissement des parcelles agricoles contribuent, tout d'abord, à uniformiser les paysages et donc nécessairement à les appauvrir et à les simplifier. La présence de boisements, de haies, ou encore d'arbres isolés agrémentent animent les paysages agricoles qui ont tendance à s'uniformiser.



Entrée de Pourrain, route des Piquets. Contraste entre un paysage bocager et un paysage agricole à la structure paysagère simplifiée.



Paysage agricole et linéaire du plateau.



Reliquat de haie bocagère sur les collines du Tholon (Mousseau à Pourrain).



Paysage agricole à Diges à la limite de la Forterre agrémenté d'arbres et de vergers isolés.

Fermeture des paysages

L'avancée des espaces boisés sur la vallée du Tholon, Saully, Diges ou à proximité du lac du Bourdon à Saint-Fargeau ont tendance à encadrer les vues sur l'horizon et à rendre le paysage opaque et moins lisible. Malgré le relief, les points de vue sur la vallée du Tholon sont obstrués par un couvert boisé en fond de vallée. Au premier abord, on ne se perçoit même pas la présence du Tholon en fond de vallée, ni celle des reliefs de ce secteur.



Rue Sainte Cécile, Hameau du petit Arran à Parly. Source : Google Maps.



Le lac du Bourdon est entouré d'un écran boisé qui limite la vue sur le plan d'eau



Vue sur la ripisylve du Loing (à droite) à Saint-Matin-des-Champs.

2 LES ESPACES URBANISES

2.1 Une armature urbaine dispersée

2.1.2 Le fondement historique de l'implantation humaine



Carte de Cassini

La carte de Cassini, datant du XVII^{ème} siècle, démontre une implantation humaine liée à l'eau sur le territoire. La présence des ruisseaux et des vallées est clairement marquée, les villages s'implantent entre ces espaces de vallées, structurant la géographie du territoire et les boisements situés en haut de plateau. La proximité des villages et des hameaux à l'eau s'explique par le fait que l'eau est historiquement une ressource vitale pour les hommes, pour les besoins quotidiens aussi bien que pour l'utilisation de la force hydraulique destinée à l'exploitation des ressources naturelles. La présence de nombreux moulins sur la carte fait ressortir cette occupation.

De plus, la dispersion de l'habitat par de nombreux hameaux et villages fait ressortir une richesse de ressources liées à l'exploitation du sol. En effet, sa structure géologique est propice à l'exploitation de bois, de fer et d'ocre, qui ont fait la richesse et l'identité du territoire. En Puisaye, les pratiques de métayage étaient très présentes du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle. C'est ainsi que les seigneurs de Puisaye confièrent à des métayers le soin de défricher les vastes blocs de forêt poyaudine, et que de nombreuses fermes ou métairies (encore présentes à Mézilles ou Parly) se sont implantées sur le territoire. L'exploitation de fer ou d'ocre jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle a également contribué au développement de ferriers, de moulins ou encore d'oceries (à Parly, Diges, Pourrain et Toucy notamment). Des hameaux, comme le celui de Sauilly à Diges, ou le village de Tannerre-en-Puisaye se sont développés au pied des sites d'exploitations.

Si aujourd'hui, l'ocre et le fer ne sont plus exploités en Puisaye, ce patrimoine fonde l'organisation du territoire dont la communauté de communes hérite. Il se lit au travers de son armature urbaine dispersée, de ses richesses patrimoniales (moulin, cheminée) et des infrastructures de déplacement (voie de chemin de fer, canal, chemin).



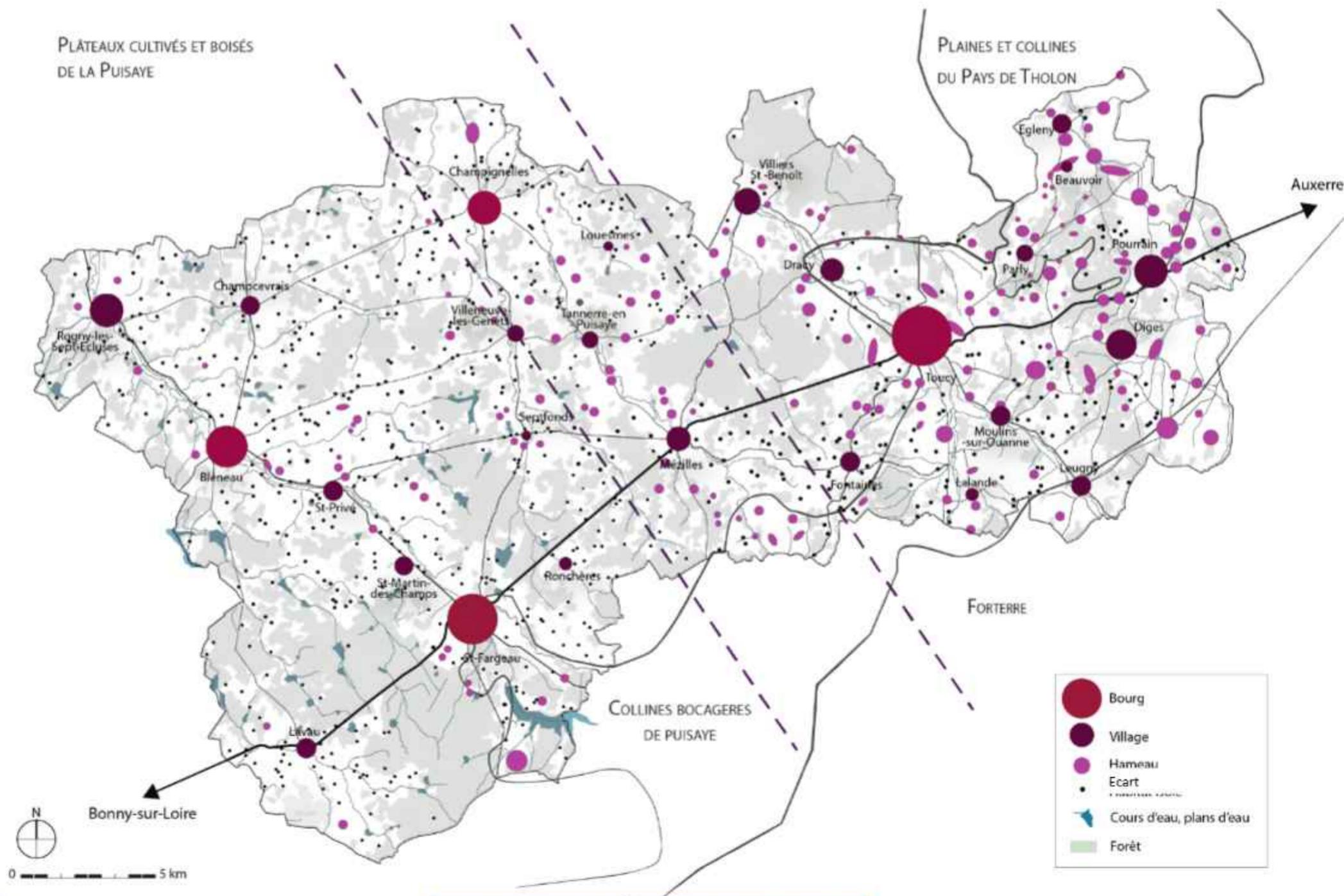
Au XIX^{ème} siècle, l'ocre est extraite à
 Pourrain, à Sauilly (Diges) et Parly. Broyée
 sur place depuis 1763, elle est acheminée
 par train à Auxerre puis, par voie d'eau, à

2.1.3 La traduction spatiale

L'armature urbaine du territoire actuel reste encore fortement marquée par une très forte dispersion de l'habitat. On remarquera néanmoins, que son niveau de dispersion n'est pas le même sur l'ensemble du territoire. En effet, sur les plateaux boisés et cultivés, l'habitat est majoritairement organisé autour d'un espace urbain structurant (bourg ou village), de fermes isolées et de petits hameaux. Sur la partie Ouest du territoire, cette armature urbaine est plus concentrée. Elle s'organise principalement autour d'un bourg principal (Toucy), de village-centre et de gros hameaux.

Ceci s'explique notamment par le fait que sur le plateau de Puisaye et les collines bocagères, la nature imperméable du sol a permis une implantation plus disparate de la tache bâtie. Les hameaux et les écarts se sont donc naturellement éloignés du centre pour venir s'installer à proximité d'un petit plan d'eau ou d'un étang.

A contrario, les sols secs et calcaires des plaines et des collines du Tholon ou de la Forterre et la présence de reliefs plus marqués ont favorisé l'émergence d'une armature urbaine plus concentrée. Celle-ci s'organise autour de gros hameaux implantés de part et d'autre des fonds de vallons (à l'exemple de Parly et le hameau du Petit Arran et de Beauvoir et de l'Appel de la cité).



1.



2.



3.

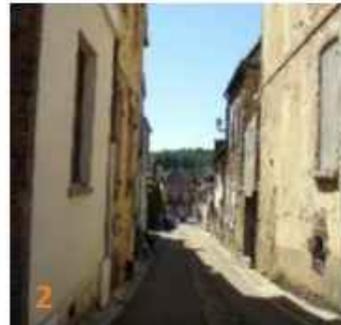
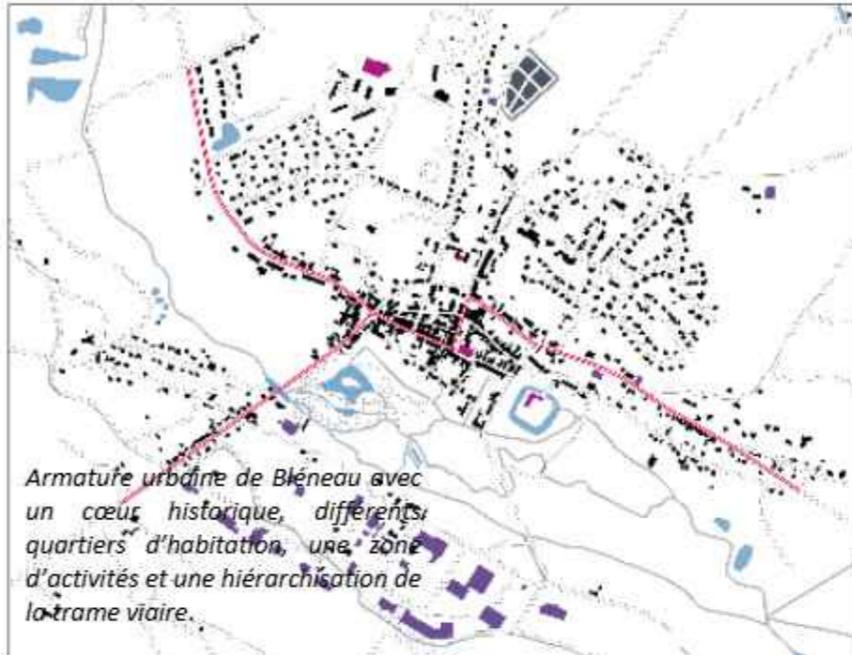
Exemple de manifestation de la dispersion de l'armature urbaine à Lalande (1.), Diges (2) et Pourrain (3).

2.1.4 Les quatre niveaux de cette armature

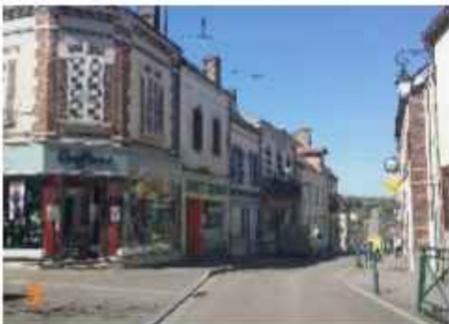
Les espaces urbanisés du Cœur de Puisaye sont organisés autour de quatre armatures urbaines : le bourg, les villages, les hameaux et les fermes isolées.

Les bourgs

La communauté de communes du Cœur de Puisaye se structure autour de quatre bourgs : Toucy, Saint-Fargeau, Bléneau et Champignelles. Considérés comme les bourgs centres, ils ont un poids de population plus important par rapport aux autres communes du territoire et offrent des services, commerces et activités à leur population. Cela se traduit par une organisation plus importante avec un réseau de route et de construction plus complexe.



- (1) Place de la République à Toucy : un espace de rencontre en période de marché.
- (2) Rue étroite dans le tissu bâti ancien de Toucy.

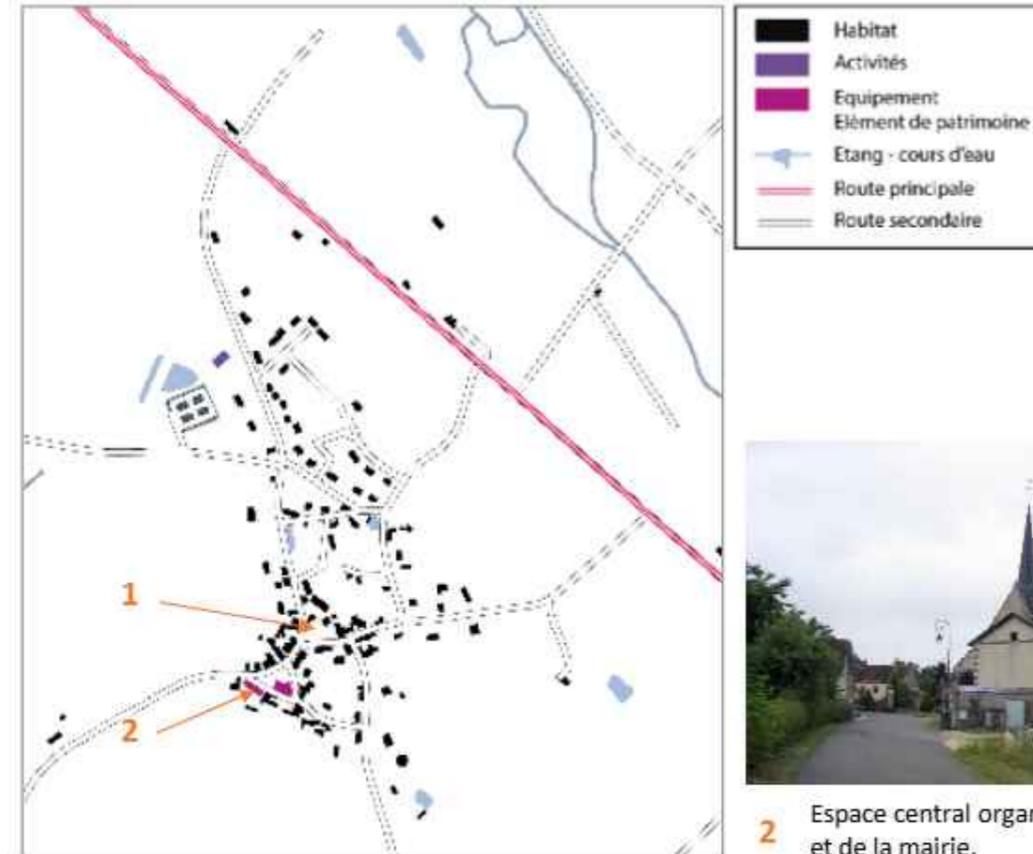


- (3) Rues animées par des commerces et des restaurants à Saint-Fargeau (rue des Lions)
- (4) Rue commerçante de Champignelles (rue R. Pensant et Bombert).

Les villages

Les villages sont caractérisés par un groupement urbain de bâtiments concentrés autour d'un réseau de voies et chemins. Un noyau villageois se dégage souvent par la présence de l'église et la mairie organisés autour d'un espace public. Au pourtour de ce noyau les habitations s'organisent le long des routes. Chaque commune, hormis Lalande, a un village qui servait historiquement de centralité pour l'ensemble des hameaux et fermes isolées réparties sur l'ensemble du territoire. Ceci explique souvent les nombreuses intersections et voies composant cette armature.

Exemple de Saint-Martin-des-Champs



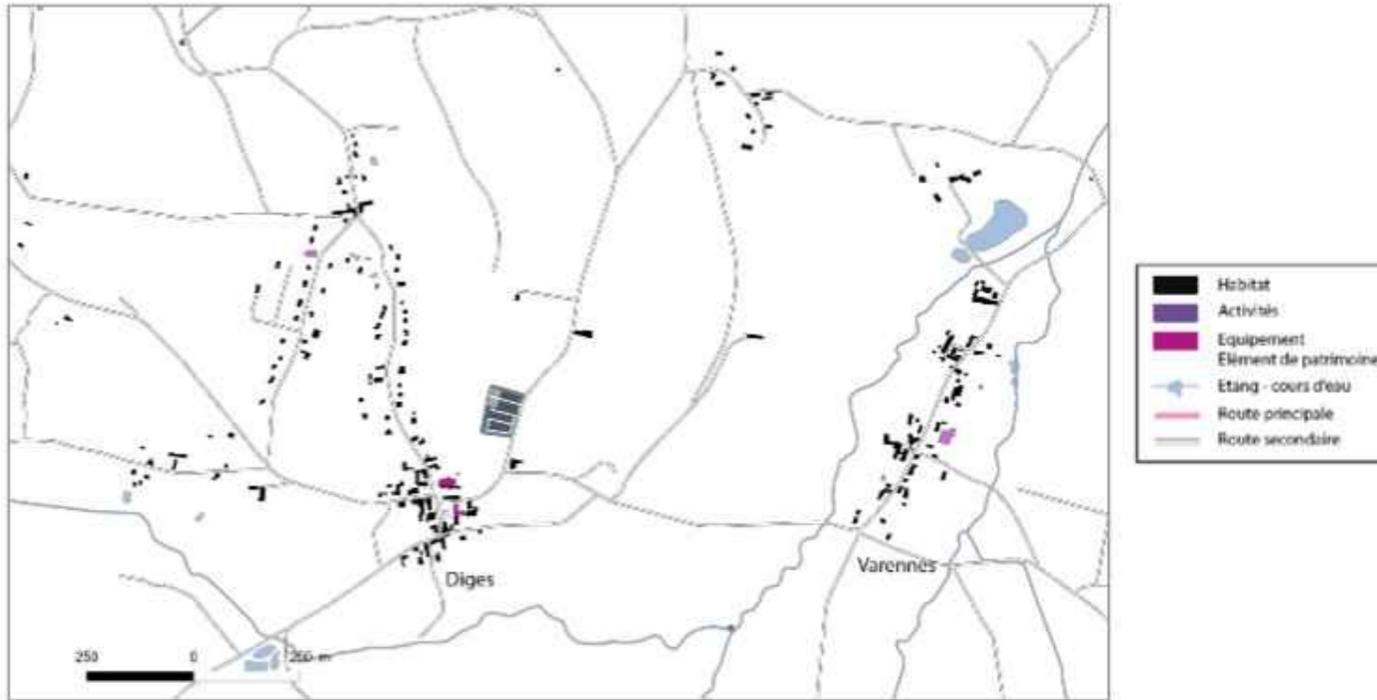
- 2 Espace central organisé autour de l'église et de la mairie.



Espace central autour du monument aux morts.

Les hameaux

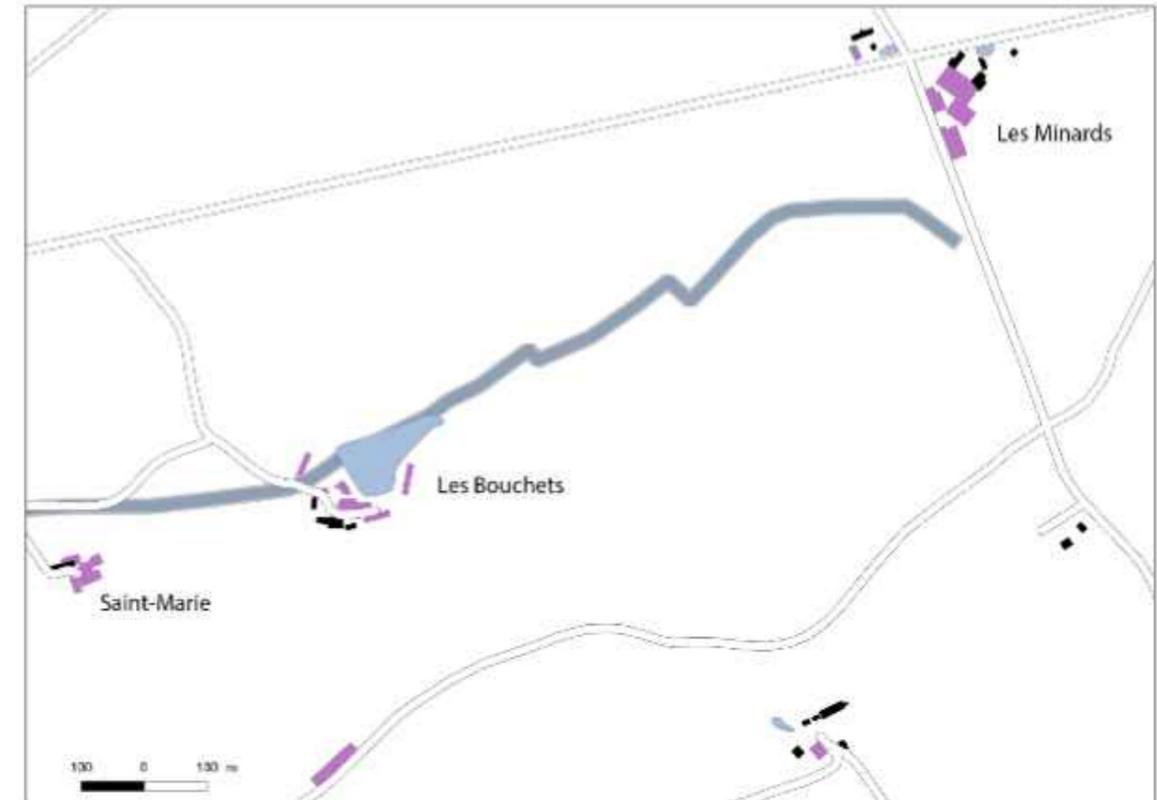
Les hameaux constituent un groupement urbain généralement moins dense que le village et historiquement développé autour d'une exploitation agricole. Ils regroupent chacun plus de 5 maisons implantées de part et d'autre d'un carrefour ou d'une voie de desserte ou d'une impasse. A l'Est du territoire, ces hameaux sont parfois très structurés et très denses. A Diges, par exemple, le hameau des Varennes ne se différencie de Diges (village-centre) que par l'absence d'équipements (mairie et école), de petit commerce, d'une église fortifiée et d'une place publique centrale.



- 1 Place centrale de Diges.
- 2 Hameau des Varennes à Diges : un hameau historique relativement dense structuré le long d'une route principale faisant office d'espace public central.

Les fermes isolées et les écarts

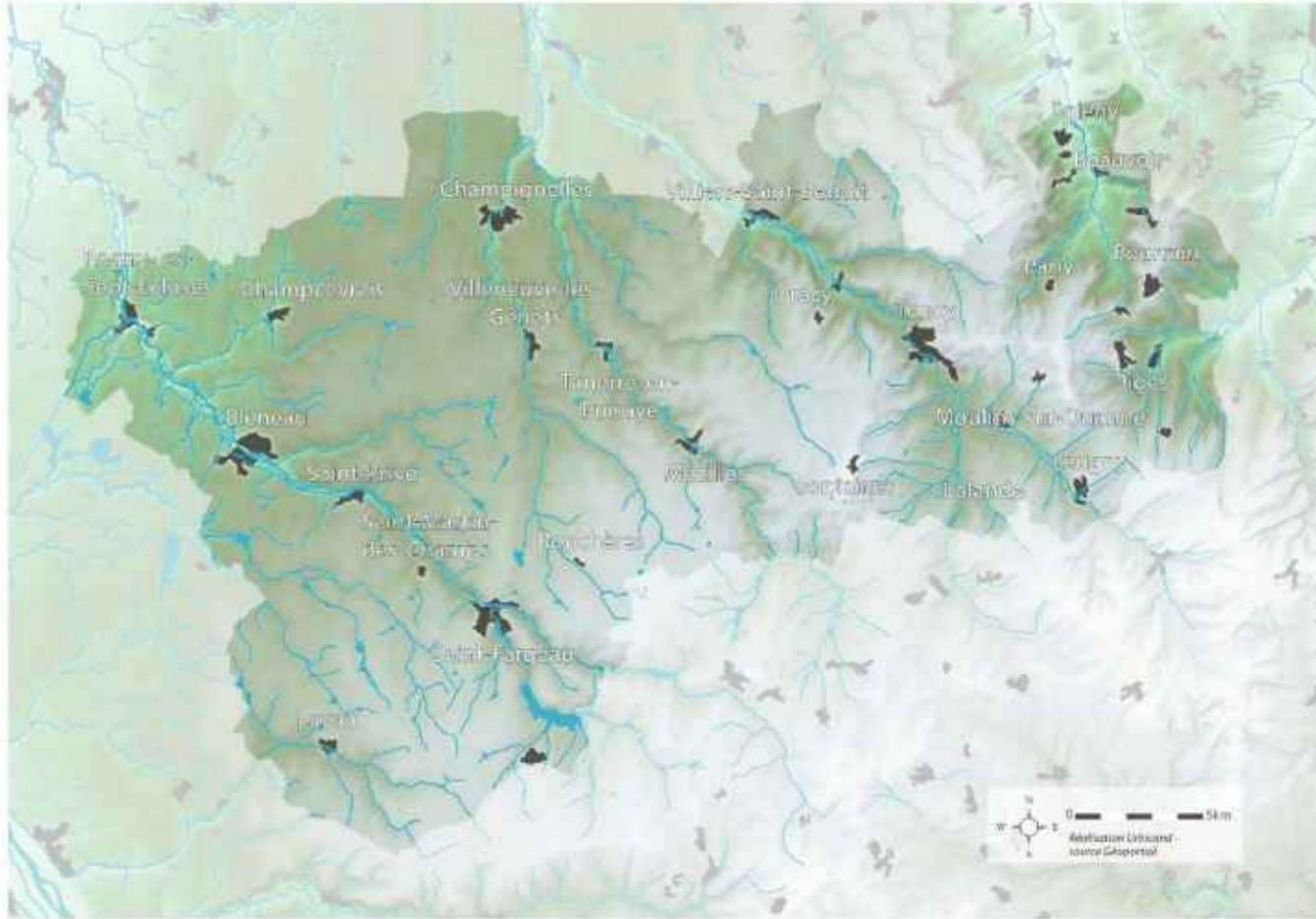
Les écarts sont structurés autour de groupements urbains isolés de moins de 5 maisons issus d'une activité agricole (ferme, moulin, forge, métairie) ou de l'implantation d'un château ou d'un manoir. Sur le plateau de Puisaye, les fermes sont généralement organisées autour d'un étang.



Exemple de la ferme des Minards installée au bord d'un étang privé et de son étang (commune de Saint-Privé).

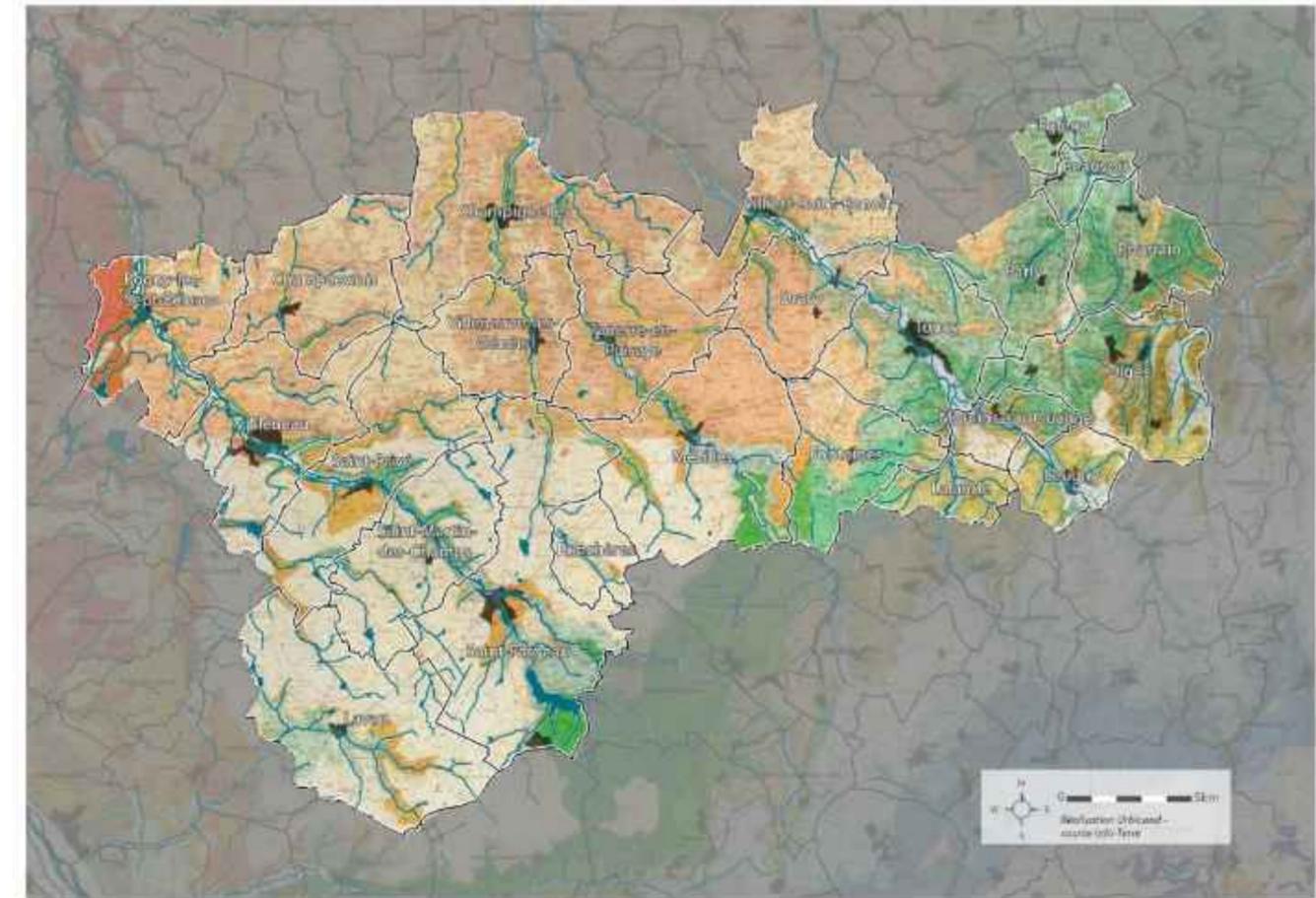
2.2 L'accroche des villages dans leur site

Le relief du territoire est marqué par la présence de vallées orientée Sud-Ouest / Nord-Est. Globalement, tous les bourgs et villages sont implantés par rapport à cette géographie. A l'échelle intercommunale, nous distinguons quatre vallées habitées, qui supportent l'implantation des communes, soit :



- la vallée du Loing ponctuée de Saint-Fargeau, de Saint-Privé, de Bléneau et de Rogny-les Sept-Ecluses
- la vallée de l'Agréau ponctuée de Ronchères, de Villeneuve-les-Genêts et de Champignelles
- la vallée du Branlin ponctuée de Mézilles et de Tannerre-en-Puisaye
- la vallée de l'Ouanne ponctuée de Leugny, de Moulins-sur-Ouanne, de Toucy, de Dracy et de Villiers-Saint-Benoît.

Les communes à l'Est du territoire traversé par le Tholon et ses affluents (le Ravillon et le ru de Parly) présentent une implantation différente. Les bourgs sont plus distants de l'eau et plus dispersés. Ce phénomène s'explique en partie par la géologie du sol très différente à l'Est et à l'Ouest du territoire (comme le montre la carte ci-après).



En effet, l'Ouest du territoire est couvert d'un complexe argilo-sableux à silex (couvert à dominante orange-jaune) qui capte bien les eaux et les oriente dans les ruisseaux en fond de vallée et fait l'objet d'infiltrations et de résurgences par un système karstique.

L'Est du territoire est structuré par des craies, de la marne et du sable d'argile (couvert à dominante vert). Le fonctionnement hydrologique du territoire revêt alors un tout autre fonctionnement. Si les sables de l'Albien restent encore perméables, ils le sont bien moins dans la partie inférieure où les sables verts sont captifs d'eau. Les nombreuses sources et rus, dont les débits d'eau y sont moins élevés, exposent davantage les habitations au risque de remontée de nappes et d'humidité. Ainsi, les villages de ce secteur se sont naturellement écartés de l'eau et se sont installés sur le coteau.

L'implantation des communes est la résultante d'une alchimie entre l'activité humaine et les ressources, qu'elles soient climatiques ou du sol. Ainsi nous pouvons distinguer quatre types d'implantation des villages dans leur site : sur le coteau, en fond de vallée et perché.



2.2.1 Les villages de coteau

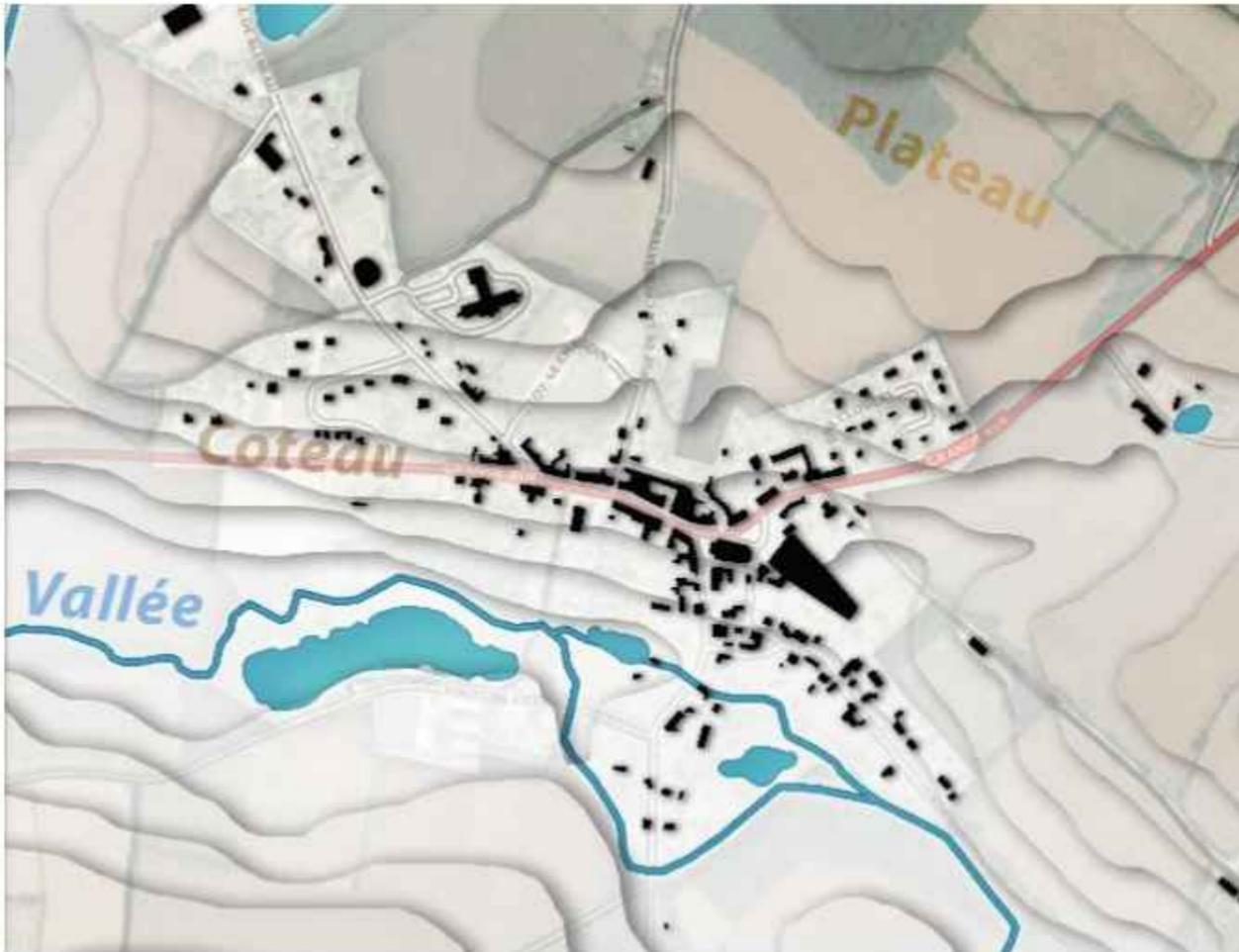


Les typologies d'implantation géographique s'appuient sur l'implantation historique qui est riche de sens. La relation entre la géographie et l'organisation des villages est importante. La plupart des bourgs et des villages du territoire sont implantés sur le coteau. Ces villages de coteau peuvent présenter des situations d'implantation plus en moins haute par rapport au coteau. Certains sont implantés en bas, en milieu ou en haut de coteau.

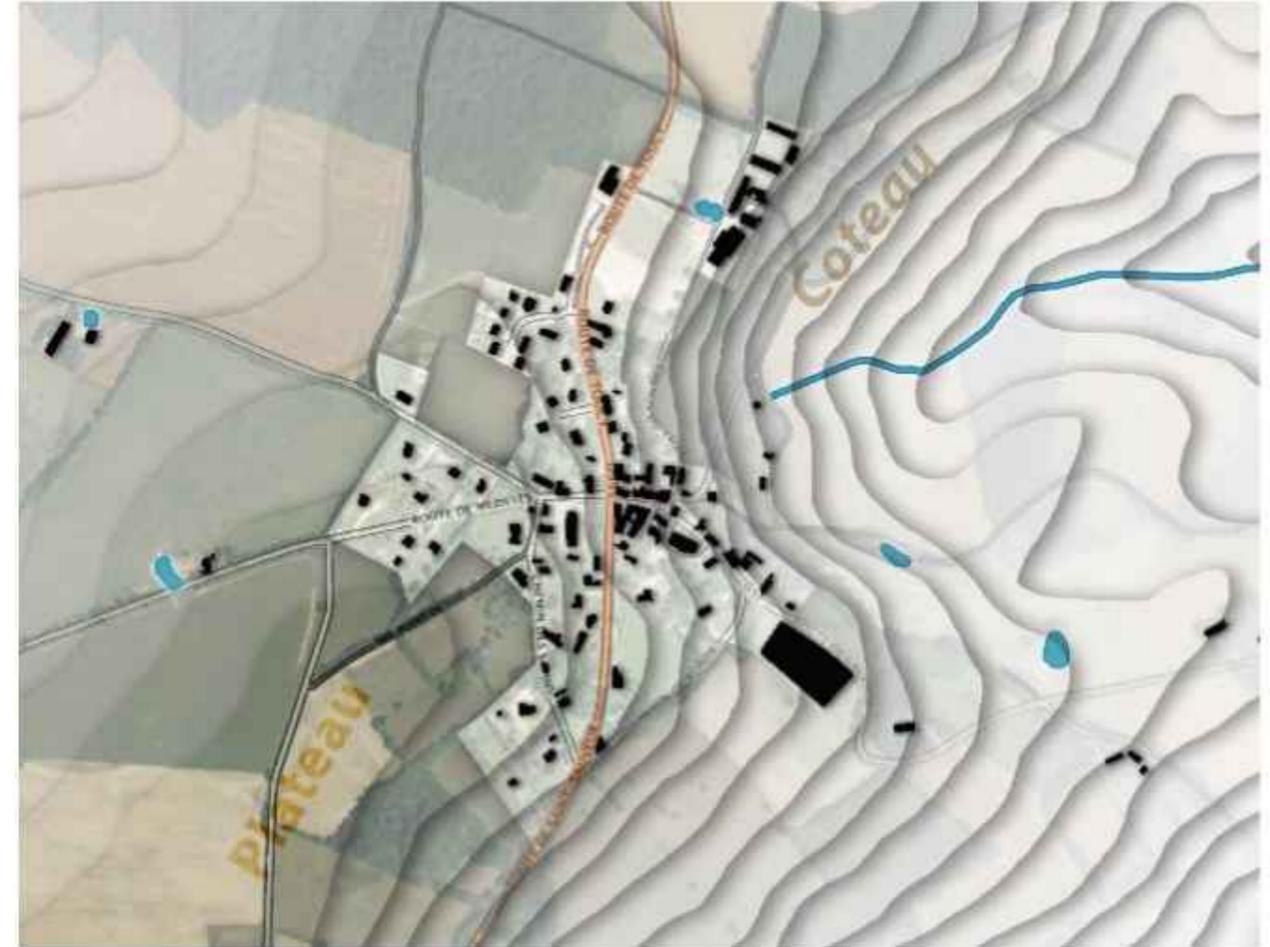
Cette situation géographique offre plusieurs atouts :

- protection des constructions vis-à-vis des risques d'inondation de fond de la vallée,
- protection des vents dominants soufflant sur les plateaux,
- équidistance des ressources entre les espaces de culture de plateau et les prairies d'élevage de fond de vallée,
- vue en promontoire pour surveiller les abords du village et les ressources agricoles.

Dans ces villages, l'ensemble des tracés des routes est fait de manière à limiter les pentes abruptes pour le transport des marchandises. Ces tracés viaries garantissent une implantation de l'urbanisation en rapport avec le site, dans l'harmonie de la topographie. Les villages implantés en milieu ou en haut de coteau sont également perceptibles de loin à l'échelle du grand paysage (forte covisibilité). Généralement, les clochers des églises apparaissent comme des points d'appels ou des repères à l'échelle du grand paysage.



Exemple d'implantation de Lavau dans son site : un bourg parallèle aux courbes de niveaux. Les constructions sont implantées le long de la route principale. Des constructions plus récentes s'implantent dans une continuité géographique moins harmonieuse par des voies moins en rapport avec la topographie du site.



Exemple d'implantation de Fontaines dans son site : situé en haut de coteau, le village de Fontaines est traversé par une route principale parallèle aux courbes de niveaux mais le village s'implante dans la pente du coteau. Des ruelles et des chemins donnent accès au plateau et au vallon. Les constructions plus récentes dominent le haut de plateau et ont une visibilité plus importante dans le paysage.



Vue sur le clocher de Fontaine depuis Lalande



Vue sur Lalande.



Vues sur Lavau. Photographie tirée de l'atelier photo « Flashez vos paysages », Delacroix (habitante de Lavau).



Vue sur Diges.



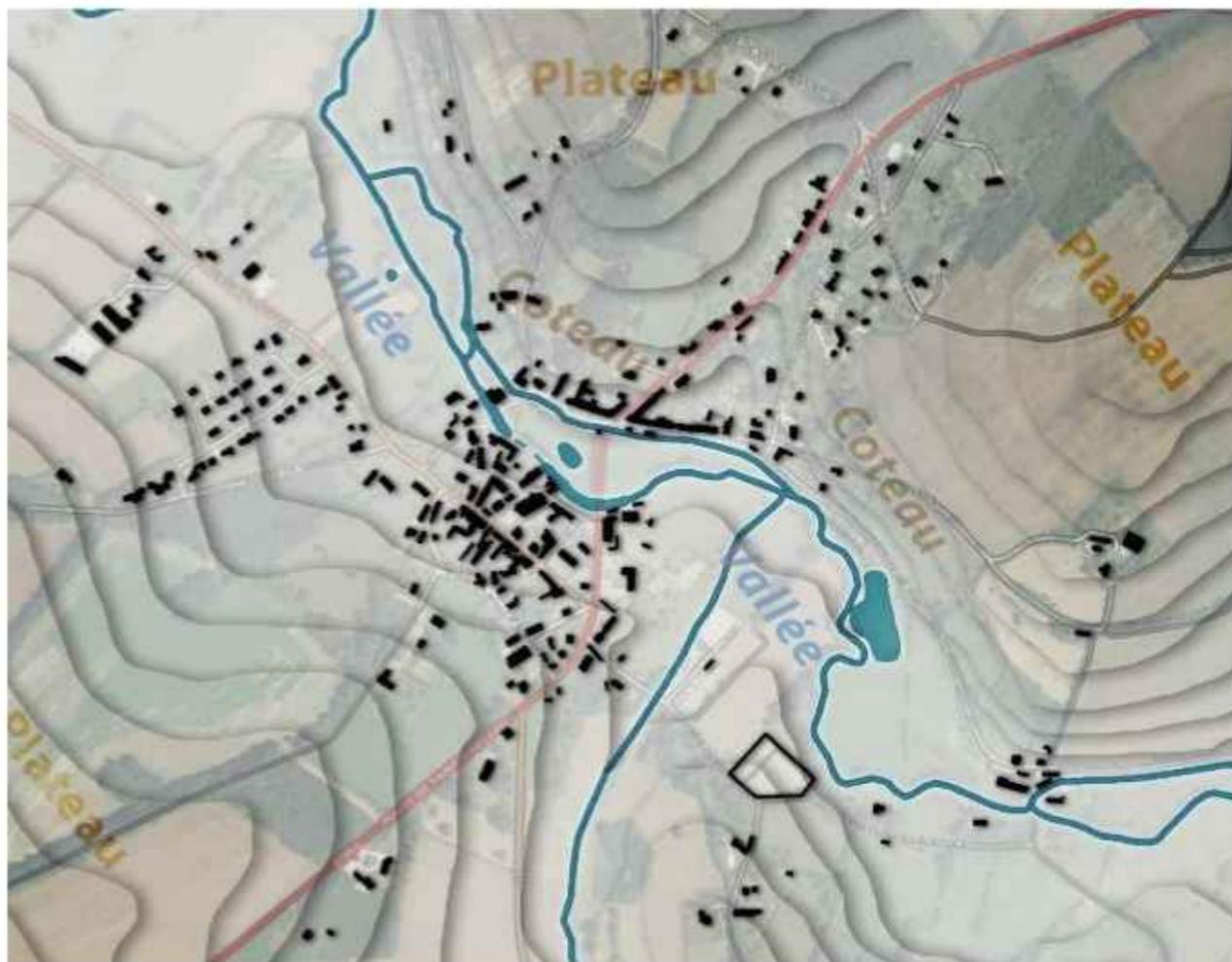
Vue sur Toucy. (Source : <http://www.tourisme-coeurdepuisaye.fr/Toucy.html>).

2.2.2 Les villages en fond de vallée

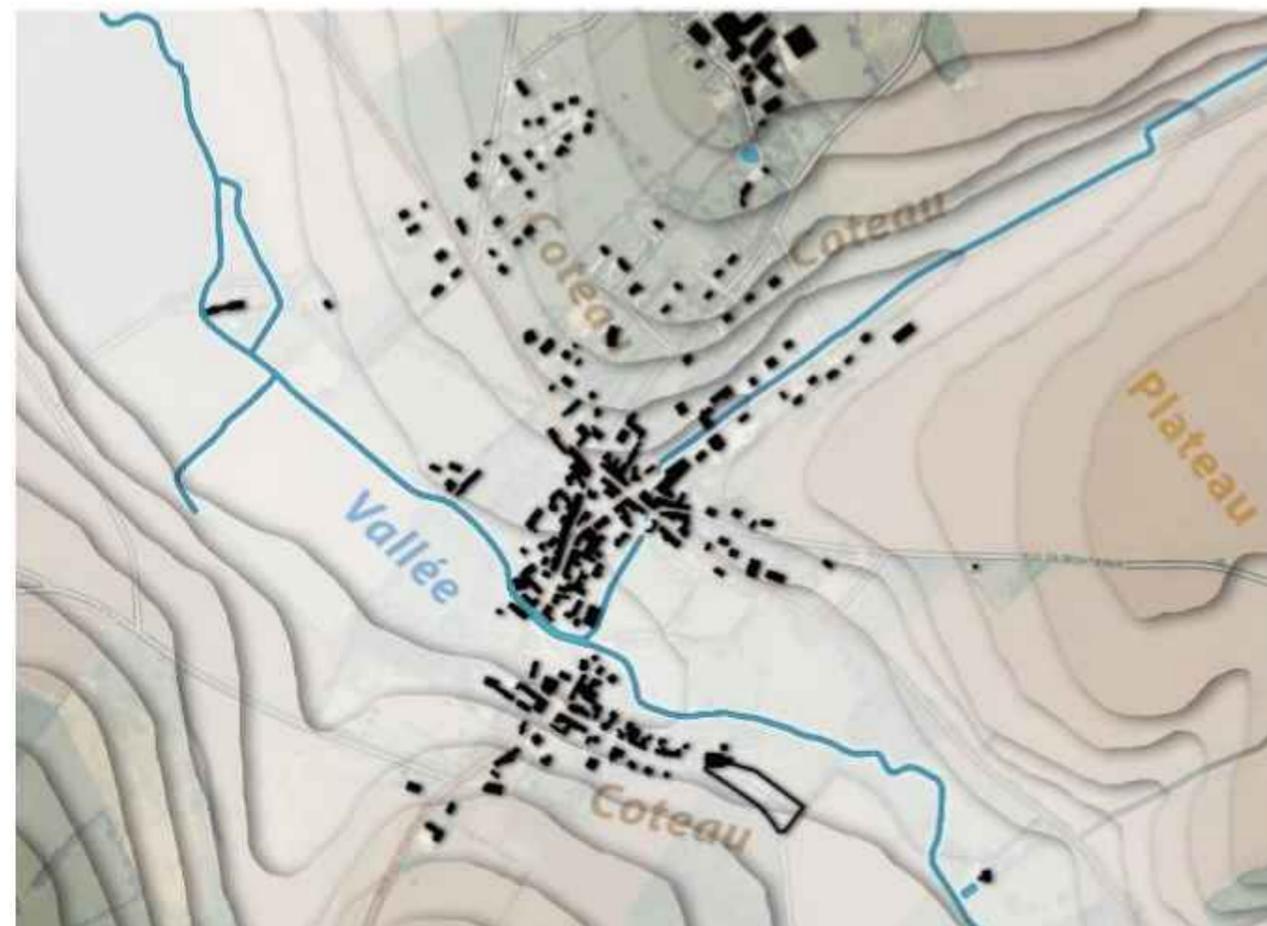


D'autres villages ont une situation en fond de vallée. Le lien entre l'urbanisation et le ruisseau est majeur dans l'organisation de la ville. Dans ces villages, nous retrouvons régulièrement un ouvrage de franchissement de la rivière (pont, gué,...). Ces villages étaient généralement des points de passage pour l'échange et

le contrôle des marchandises. L'urbanisation en limite de ruisseau est souvent composée de faubourgs ouvriers, qui ont profité de la création de bief pour structurer une activité liée à la force de l'eau.



Exemple de Mézilles : village organisé de part et d'autre du Branlin. La traversée du Branlin est marquée par des ouvrages patrimoniaux remarquables que ce soit les ponts, le gué, les biefs et les lavoirs. Au Nord, un faubourg ouvrier s'est développé le long de la rue des Ferriers. Il est constitué de maisons mitoyennes et d'ateliers. Le Sud du village, plus ancien, s'organise autour de la Grande Rue et de ses ruelles perpendiculaires formant également des chemins de ronde. Le village est regroupé et les chemins sont organisés pour faciliter l'accès à l'eau et aux lavoirs jouant historiquement un rôle social important.



Exemple de Leugny : A l'intersection entre le Ru des Brandons et l'Ouanne, le village historique est limité par le relief du coteau. Le village est groupé autour des 2 routes principales : RD1 et RD950. L'église est en position excentrée par rapport au centre du village afin de rendre son clocher visible depuis les principales routes d'accès au village. Les constructions plus récentes ont envahi le coteau exposé plein Sud, menant à une ancienne ferme forte au Gibon.



Dans certains cas, comme à Champignelles, Champcevais et Ronchères, le relief du fond de vallée étant peu marqué, les villages ou le bourg sont donc intégrés dans le site qui les entoure (le plateau). Leur urbanisation est moins contrainte par les reliefs. Dans ces secteurs caractérisés par un paysage agricole ouvert et plat, la silhouette des villages est perceptible d'assez loin.



Ronchères



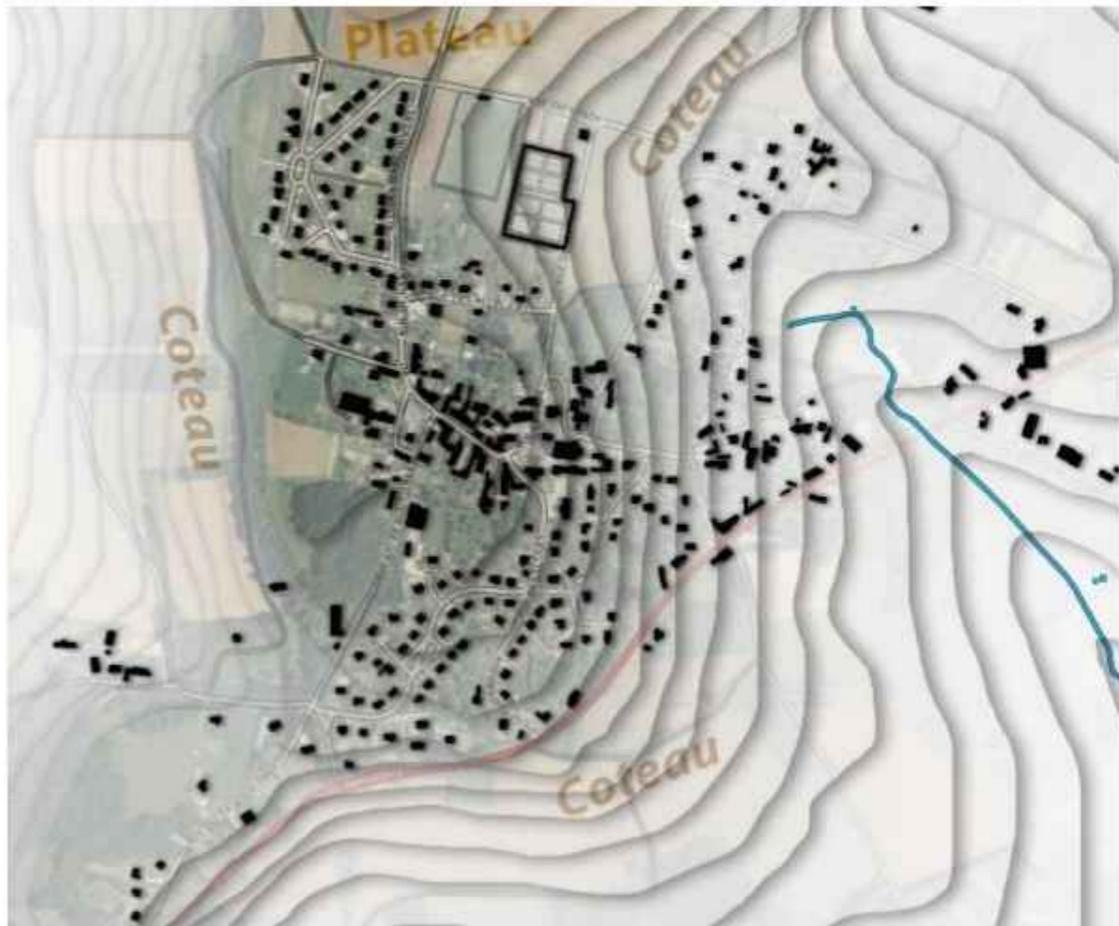
Champignelles vue du ciel.

2.2.3 Les villages perchés



Deux communes présentent une implantation géographique différente, il s'agit de Pourrain et de Rogny-les-Sept-Ecluses. Leur situation en promontoire a un rôle stratégique pour la défense du territoire. Pourrain ponctue la RD965 qui était une voie historique structurante permettant de relier l'Yonne à la Loire. Rogny-les-Sept-Ecluses est située à la confluence entre le Loing et le canal de Briare rejoignant la Loire.

Ces deux secteurs historiques de contrôle du passage ont pris parti de s'implanter sur leur hauteur afin de bénéficier de point de vue sur les alentours. Aujourd'hui, les centres anciens ne sont plus forcément identifiables en tant que centre de l'urbanisation actuelle mais la prédominance de leur silhouette, et notamment du clocher d'église dans le paysage, forme un ensemble identifiable.



Pourrain : le village historique est implanté sur le point haut. Les constructions sont venues gagner au fil du temps le coteau et les abords de la RD965, ou route impériale.



Rogny-les-Sept-Ecluses : le village historique est implanté sur la crête du coteau, d'où domine l'église. Cette position stratégique s'explique en partie par le risque d'inondation du Loing. Au fil du temps, avec le développement du transport fluvial sur le canal de Briare, le village s'est développé au fond de la vallée.

2.3 Morphologies urbaines des villages et des bourgs

2.3.1 L'organisation de la trame viaire

Les villages intersection

Sur le territoire, les villages et les bourgs se sont généralement implantés à l'intersection de routes. Ces intersections peuvent prendre la forme de Y (en pâte d'oie), de X ou de T. Généralement caractérisés par une structure linéaire du bâti le long d'une rue principale, les villages intersection présentent généralement une seule bande de construction. On remarquera également qu'un même village peut avoir plusieurs intersections, généralement marquées par la présence d'un équipement. Ceci complexifie alors l'armature urbaine des villages.

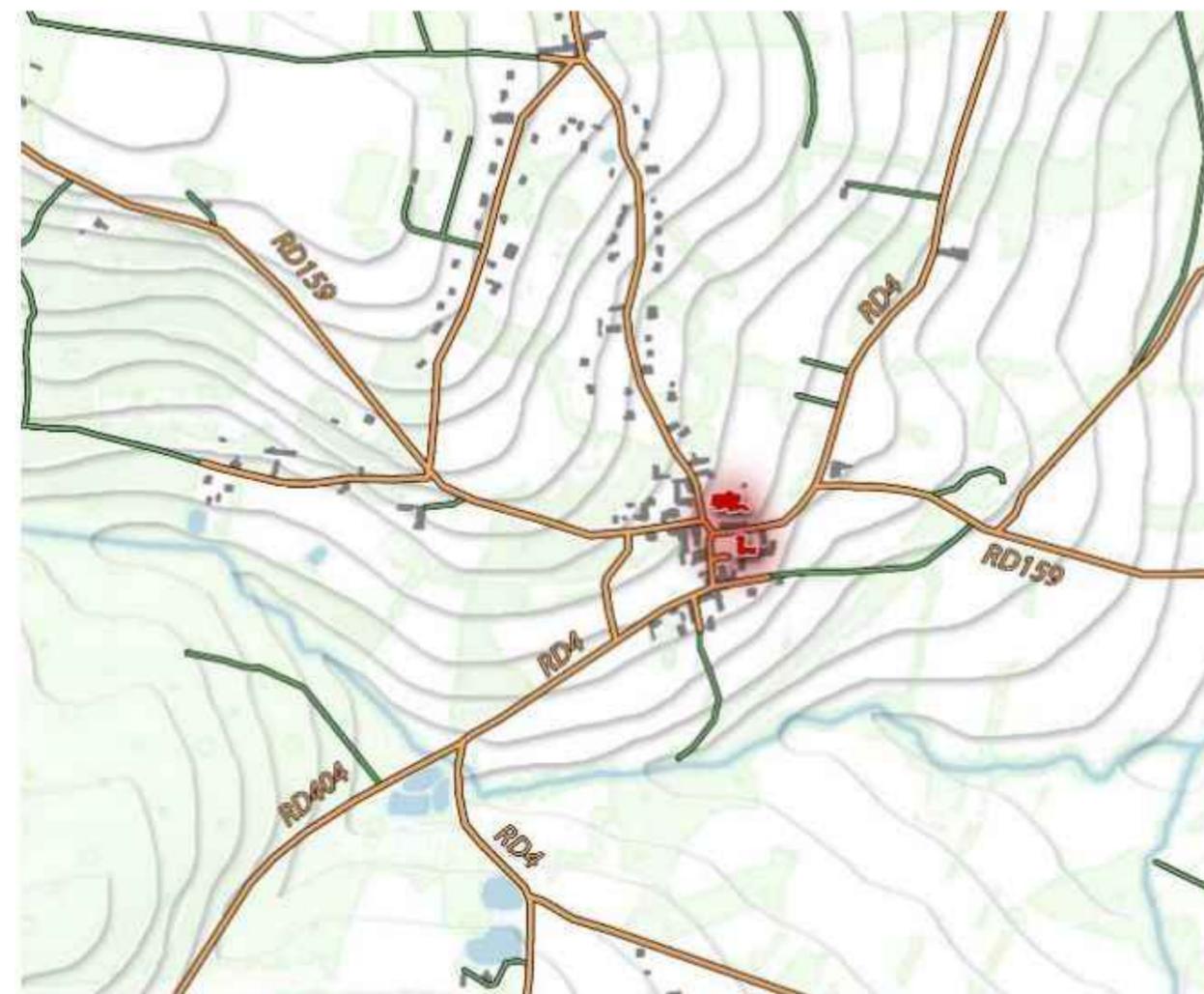
Exemple de Tannerre-en-Puisaye

L'urbanisation du village s'est structurée le long de la RD7 et de la RD160 autour de deux intersections : une intersection en T (au croisement entre la RD7, la RD22 et la RD160) et une intersection en Y (au croisement de la RD7 et de la DR160). Ces intersections sont marquées par la présence de l'église au Nord et de la mairie au Sud.



Exemple de Diges

Diges s'est structuré autour d'une intersection en X à la croisée entre la RD4 et la RD159, qui relie le centre historique du village avec les hameaux. Une place accueillant l'église fortifiée du village, la mairie et un commerce (bar-tabac) a été aménagée au niveau de l'intersection.

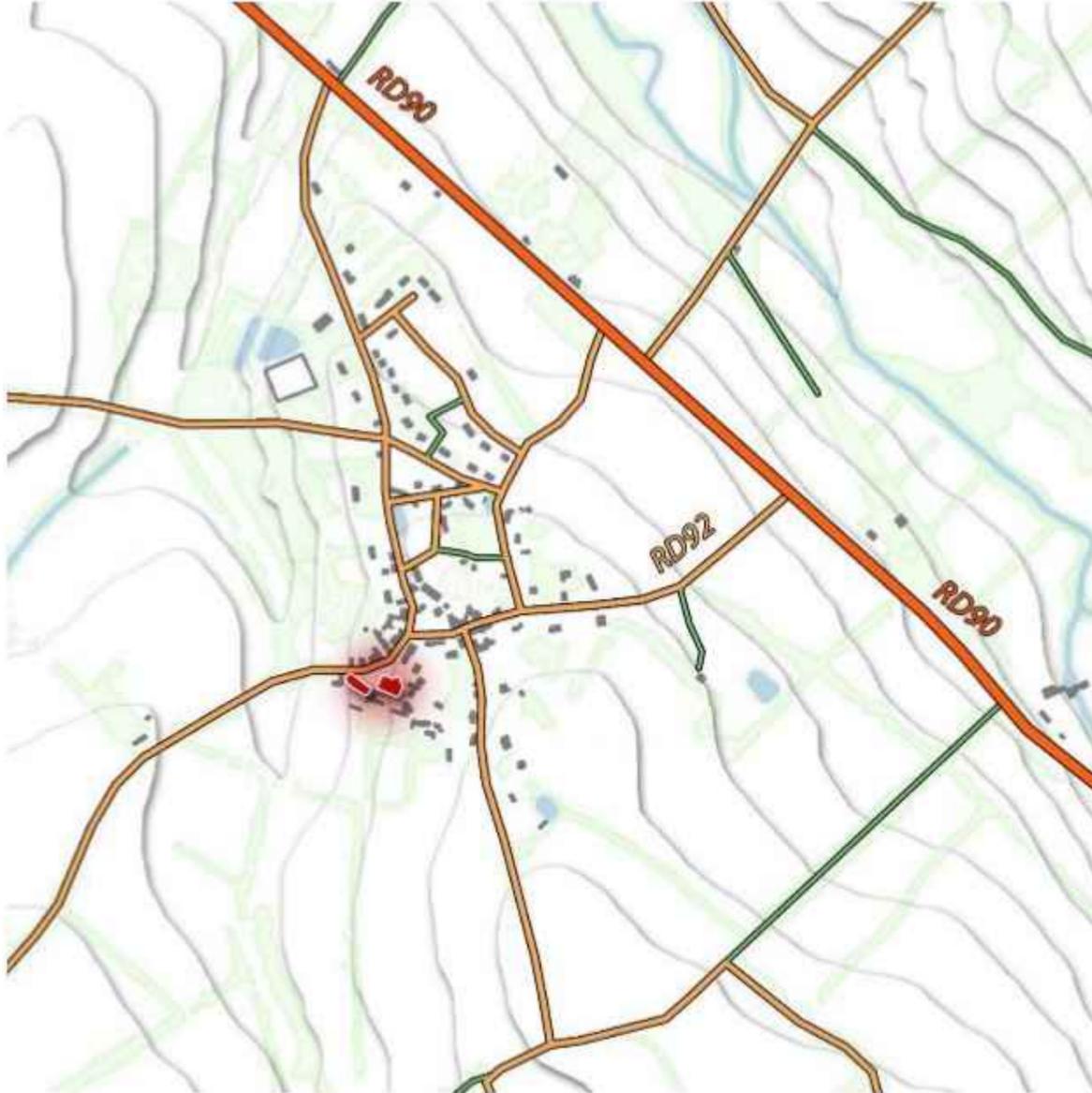


Les villages groupés

A l'inverse des villages intersection structurés autour d'une rue principale et d'une ou plusieurs intersections, les villages groupés offrent une trame viaire plus complexe structurée autour d'une rue principale, de rues secondaires et de cheminements piétons. On note également la présence d'îlots urbains avec un second rang de construction. Ces villages groupés peuvent être également traversés ou en retrait des grandes routes principales.

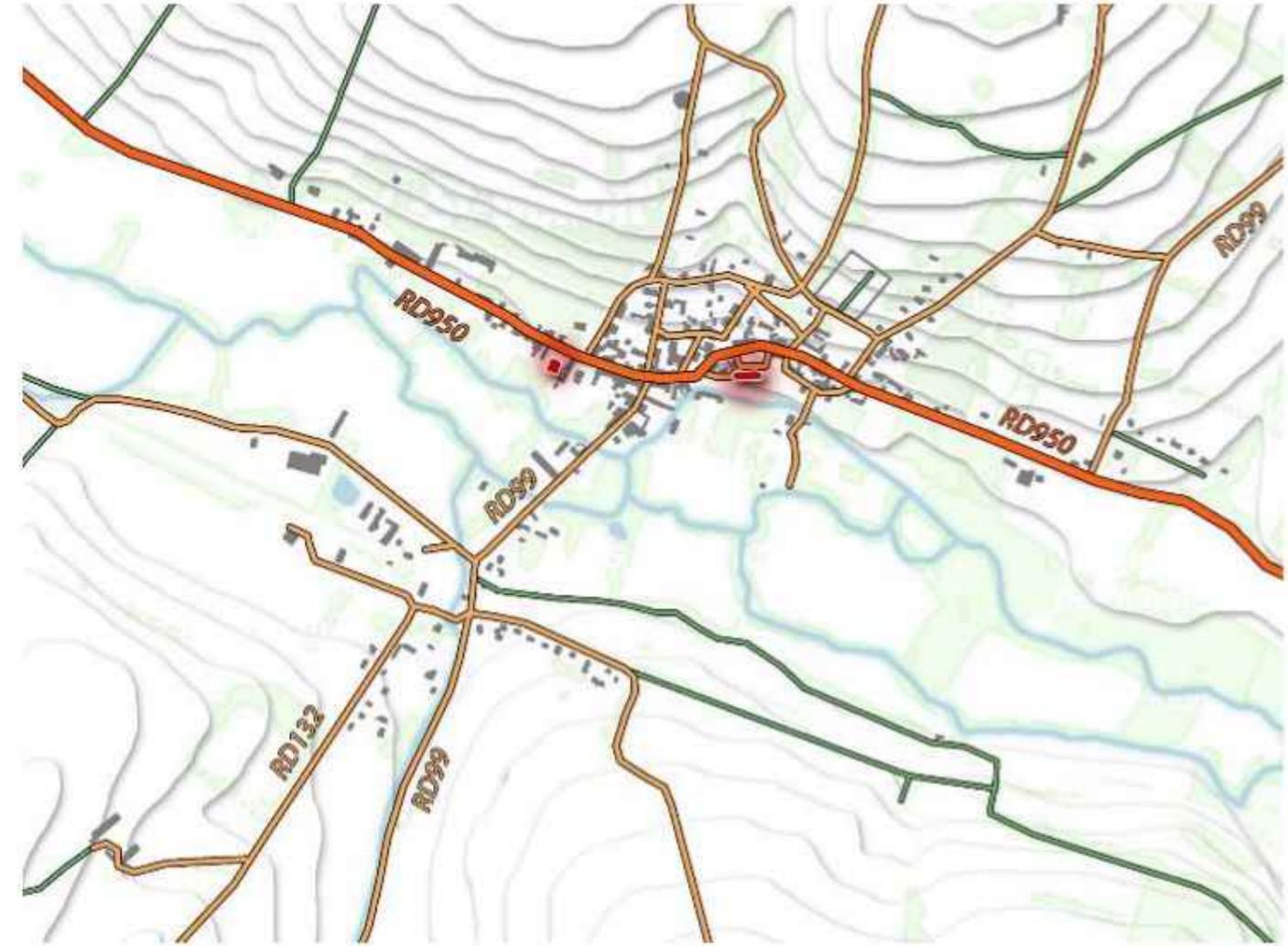
Exemple de Saint-Martin des Champs

Le village est structuré au départ autour d'une intersection en T entre la rue de la Saint-Fargeau (RD92) et la rue de Saint-Privé. Le réseau viaire permet de délimiter des îlots urbains avec plusieurs niveaux de construction. Si la RD90 ne traverse pas le village situé sur les hauteurs du coteau, l'urbanisation récente se tourne vers cet axe de transport situé en contrebas du coteau.



Exemple de Villiers-Saint-Benoît

La RD950 est la rue principale qui structure le village. Elle accueillait à une époque les commerces du village. Directement connecté à cette rue principale, un réseau de rues secondaires vient s'implanter sur les hauteurs du coteau. Un chemin de ronde vient ceinturer le village et délimiter l'urbanisation du village. Ce maillage viaire permet de délimiter des îlots avec différents rangs de construction.



2.3.2 L'organisation du tissu urbanisé

Quatre types de tissu urbain

Le centre historique

Le centre du village ou du bourg se caractérise généralement par des constructions étroites et serrées les unes aux autres. Alignés sur la rue, les bâtiments sont généralement mitoyens. Il correspond généralement à la partie la plus ancienne du village, qui, dans de nombreux cas (comme à Mézilles, Parly, Champignelles, Villiers-St-Benoît, Diges) était fortifiée. Si leur organisation s'est quasiment maintenue intacte jusqu'à aujourd'hui, le bâti a été presque totalement reconstruit au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. Certains villages, comme Toucy ou Villiers-St-Benoît, ont conservé leur cœur historique médiéval caractérisé par des rues organiques très étroites dépourvues de trottoirs, et un habitat très dense.

Les faubourgs

Dans les gros villages, comme à Mézilles ou Saint-Privé, les centres historiques sont entourés de faubourgs. Ils se sont généralement développés au XIX^{ème} siècle, ère de grande prospérité de la Puisaye, en dehors des enceintes de la vieille ville. Leur forme urbaine est généralement composée d'un tissu bâti moins dense que celui du centre, avec des constructions alignées le long des rues. L'arrière fond de la parcelle accueille généralement des espaces de jardin, qui aèrent le tissu urbanisé.

Ces faubourgs peuvent constituer une couronne autour du centre historique comme à Mézilles ou plutôt s'étendre le long des axes de transports principaux ou des cours d'eau. Ils accueillent généralement des habitations, où prédominent les maisons bourgeoises et les villas, accompagnées de leurs jardins, ainsi que les quartiers industriels et les maisons de manœuvriers situés à proximité de l'eau et d'un accès.

L'habitat isolé intégré dans un tissu urbain peu dense

A l'extérieur du village, un tissu urbain peu dense et irrégulier composé de parcelles de plus ou moins grandes tailles et de constructions situées en milieu, en fond ou à l'avant de la parcelle.

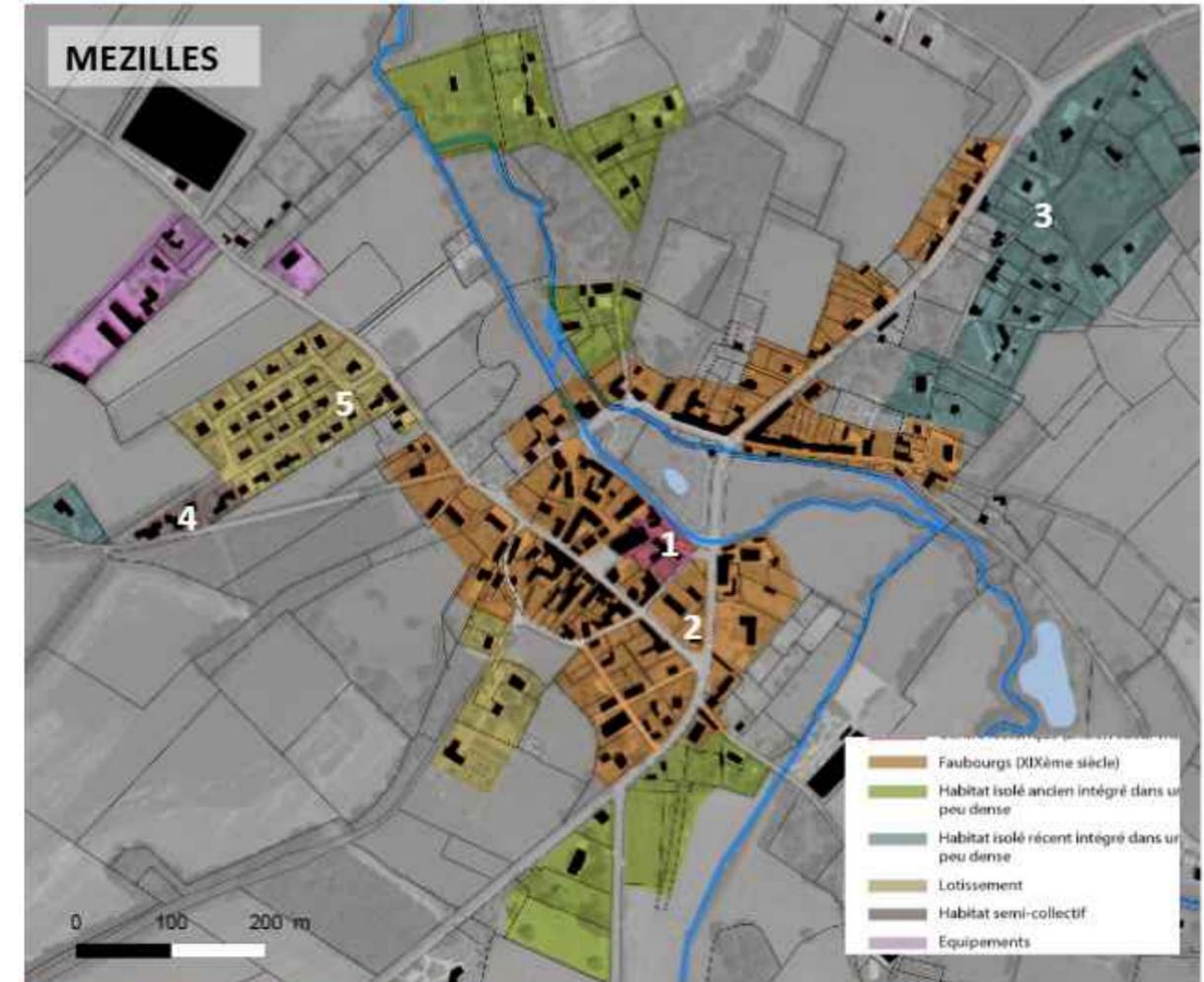
Ce tissu est généralement composé de maisons d'habitation au caractère ancien (anciens corps de fermes ou grandes propriétés) ou plus récent (pavillons).

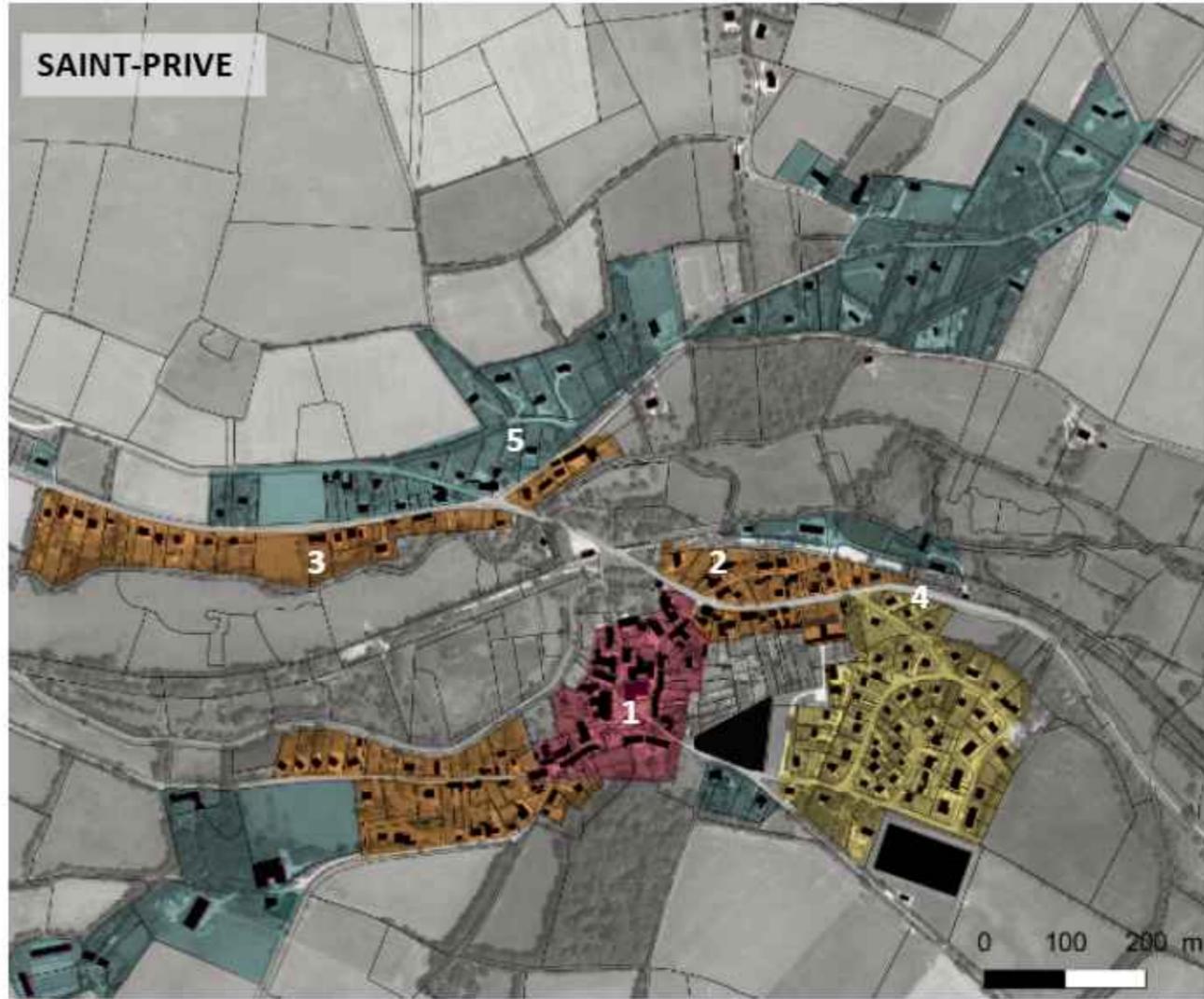
Les parcelles de grandes tailles accueillent généralement un parc ou un jardin, ce qui confère un caractère très naturel et arboré à ces espaces urbanisés.

Le tissu pavillonnaire individuel et collectif

Dans de nombreux villages, des lotissements ont été aménagés. Ceux-ci sont organisés le long d'une rue en impasse ou (plus rarement) d'une voie de desserte le traversant de part et d'autre. Ce tissu pavillonnaire est formé de maisons isolées et plus exceptionnellement de maisons groupées. Les bâtiments sont généralement situés en milieu de parcelle ou avec un retrait de 5 à 10 m par rapport à la rue. La hauteur des maisons y est faible.

L'exemple de Mézilles et de Saint-Privé





- Centre historique (ancien coeur médiéval)
- Faubourgs (XIXème siècle)
- Habitat isolé intégré dans un tissu peu dense
- Lotissement

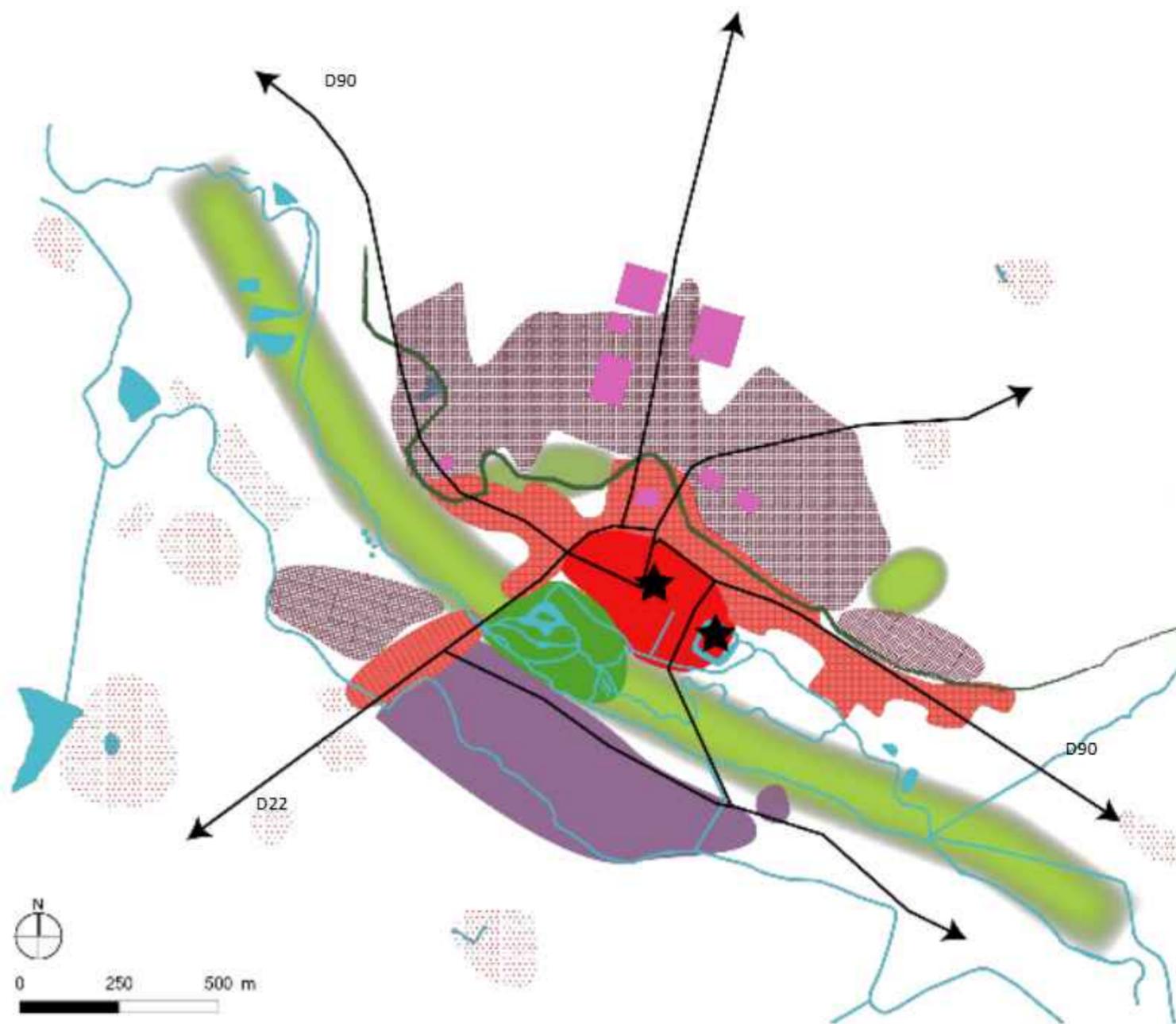


Schéma d'organisation des bourgs principaux

Bléneau

La ville de Bléneau s'est historiquement installée à proximité du Loing autour d'un château et d'une église. Avec l'essor industriel du XIXème siècle, une première couronne d'urbanisation (faubourg) s'est constituée le long des principaux axes de communication (D90 et D22) autour du centre historique et sur le versant Ouest du Loing consacré au développement industriel du bourg. Une deuxième couronne d'urbanisation plus récente s'est ensuite constituée au Nord de la ville sur le coteau et à l'Ouest le long des faubourgs situés sur la D22 et la D90.

Largement contraint par la présence du Loing et de sa vallée humide, le développement urbain est aujourd'hui scindé en deux parties. Seuls deux accès permettent de franchir la prairie humide du Loing. Ainsi, malgré la présence d'un parc public (Jardin d'eau), le centre historique et la partie Sud de la ville sont déconnectés de cet espace public central. On remarquera également la concentration des équipements au Nord de la ville, qui interroge la fonction de centralité du centre historique, comme espace de rencontre et de loisirs



1. ORGANISATION URBAINE

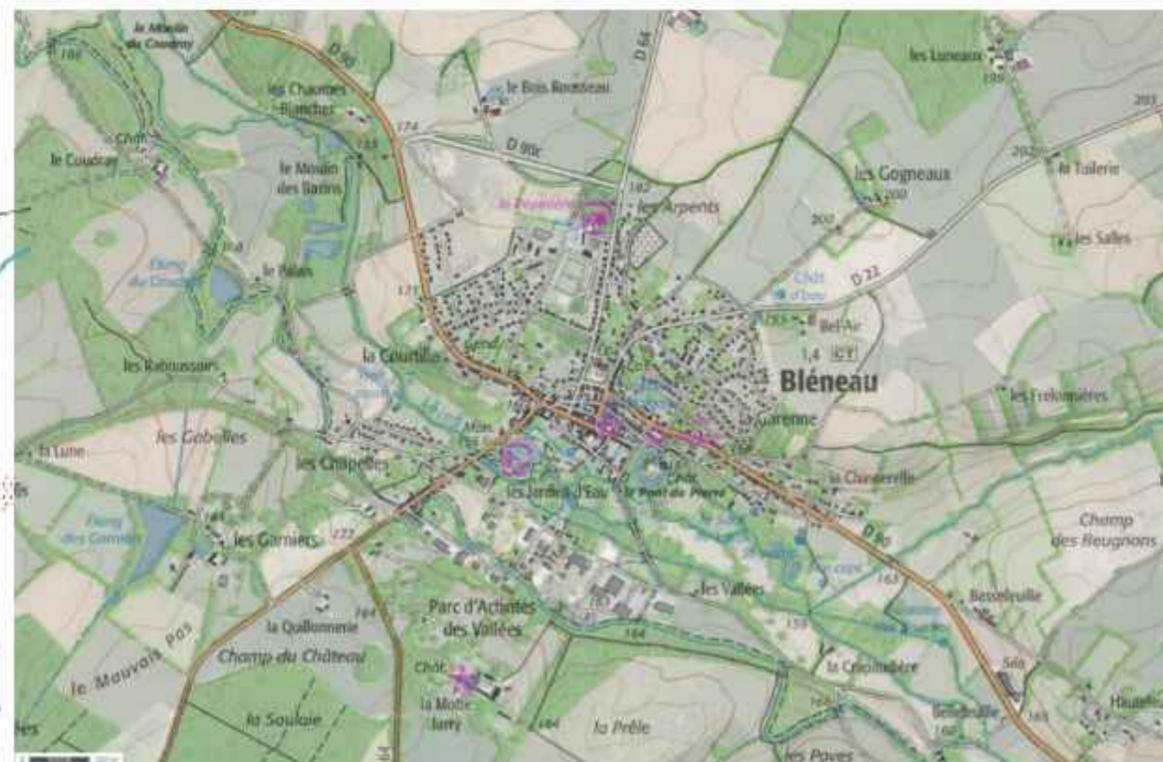
- Route principale
- Centre historique
- Faubourg
- Habitat récent (maisons individuel - collectif)
- Habitat isolé (peu dense)
- Espace d'activité économique
- Equipements

2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

- Cours et plan d'eau
- Relief (délimitation du fond de vallée)
- ★ Eléments patrimoniaux repères (château, église, etc.)
- Parc du château et espace vert
- Trame verte (boisements, fond de vallée)

CARACTERISTIQUES ET QUALITES URBAINES

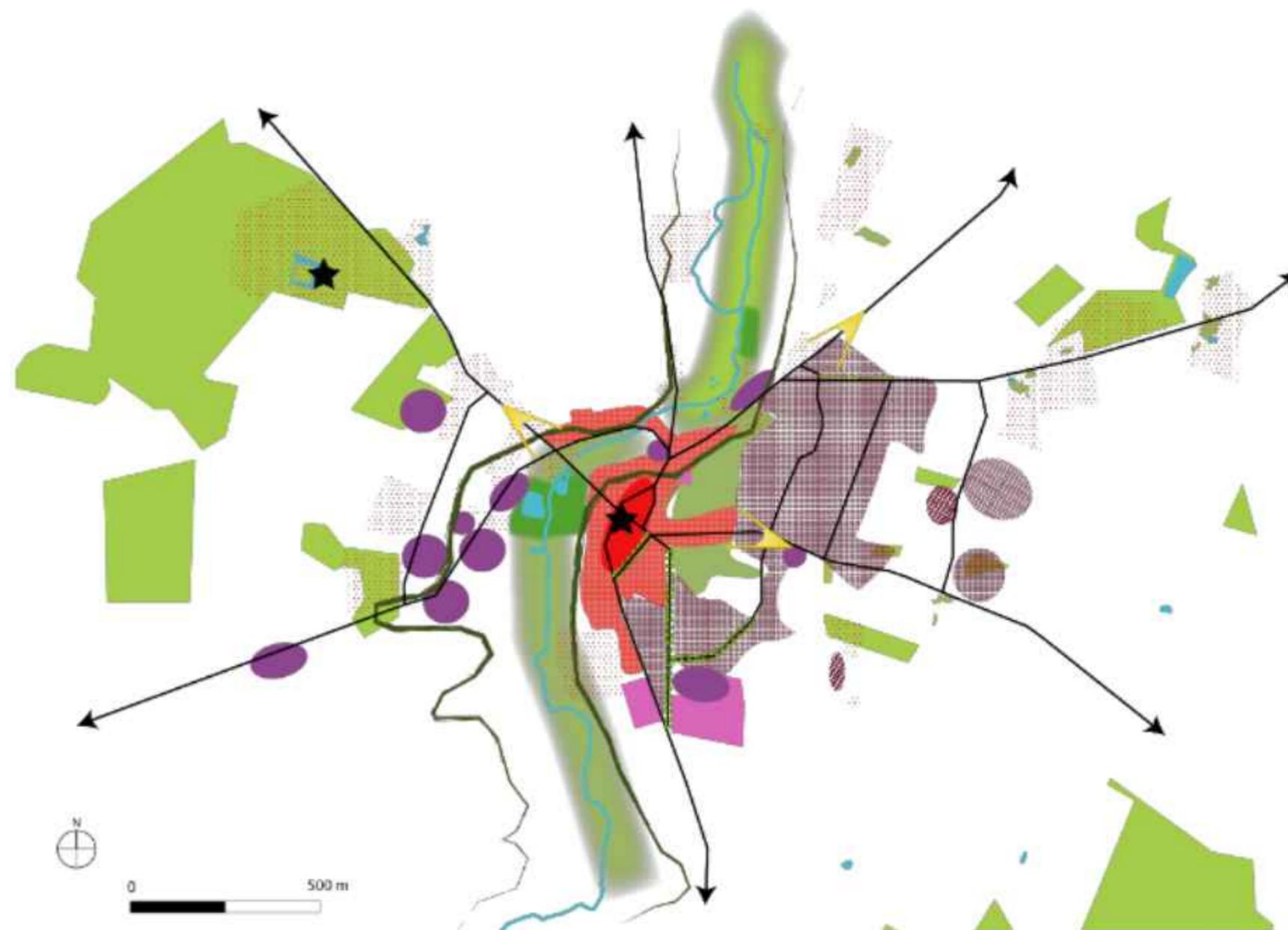
- Une ville scindée en deux
- Un manque d'accessibilité du Jardin d'eau
- Une concentration des équipements au Nord de la ville.
- Un éloignement des quartiers périphériques du centre-ville



Champignelles

L'urbanisation de Champignelles s'est réalisée principalement sur le plateau à l'Est de l'Agréau avec, tout d'abord, une première couronne de faubourg qui englobe le centre historique, et une seconde couronne urbaine majoritairement composée de lotissements. Ces lotissements sont éloignés du centre-ville et sont donc peu accessibles.

La relation du bourg avec l'eau n'est pas directe. Seule une petite partie du faubourg s'est implantée au plus près de l'eau le long de la D7. On notera néanmoins l'aménagement d'un espace vert (étang et verger) sur le fond de vallée à proximité directe de la mairie et des écoles. L'urbanisation de la partie Ouest de la commune apparaît plus morcelée et étirée. On note, en effet, la présence mitée d'espaces d'activités le long de la D14 et d'un habitat isolé peu dense le long de la D7 entre le Château de Champignelles et le centre. Le clocher de l'église de Champignelles constitue enfin un élément de patrimoine repère visible depuis les principaux axes de communication.



Extrait IGN de Géoportail.

1. ORGANISATION URBAINE

- Route principale
- Centre historique
- Faubourg
- Habitat récent (maisons individuel - collectif)
- Habitat isolé (peu dense)
- Espace d'activité économique
- Equipements

2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

- Cours et plan d'eau
- Relief (délimitation du fond de vallée)
- Points de vue
- ★ Eléments patrimoniaux repères (église, château, etc.)
- Parc du château et espace vert
- Trame verte (boisements, fond de vallée)
- Alignement d'arbres

CARACTERISTIQUES ET QUALITES URBAINES

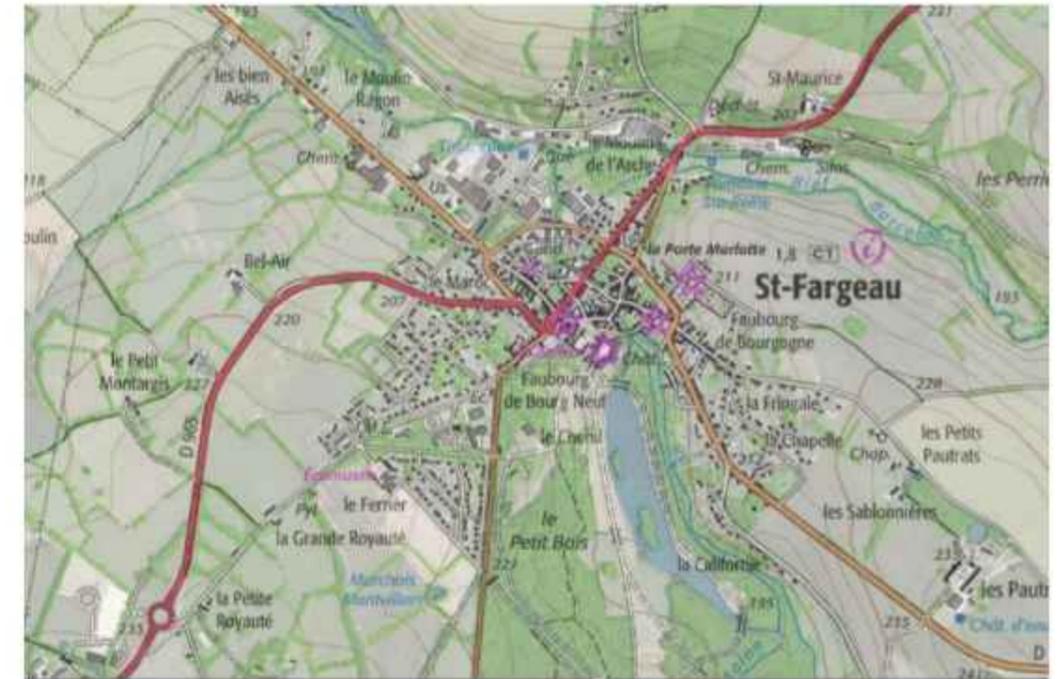
- Un étirement linéaire le long des axes de communication
- Des espaces d'activités morcelés
- Une urbanisation périphérique sur le plateau déconnectée de l'enveloppe urbaine existante
- Le clocher de l'église comme repère

Saint-Fargeau

La ville de Saint-Fargeau s'est historiquement construite au cœur de la vallée du Loing, autour du château et de son parc. Au XIXème siècle, une première couronne d'urbanisation (faubourg) s'est développée à proximité directe du centre historique. Celle-ci est délimitée par le passage de la D85, qui constitue également un espace de transition avec la zone d'activités située au Nord. A noter la position stratégique de cette zone d'activités, située à la confluence entre le ru du Bourdon et le Bief Barcelone et à proximité directe de l'ancienne gare de Saint-Fargeau. On remarquera également la présence d'un espace vert au niveau de la zone de confluence des deux cours d'eau peu valorisé dans l'espace urbain.

Une troisième couronne urbaine s'est ensuite installée en périphérie urbaine sur les hauteurs des coteaux (au Nord et au Sud du bourg), le long des axes de communication principaux et à proximité du parc du château. Plus on s'éloigne du centre-ville, plus ces espaces urbanisés périphériques se caractérisent par un tissu urbain lâche et dispersé. On s'interrogera donc sur l'accessibilité de ces quartiers au centre-ville et au manque de relation entre les quartiers. Malgré la position centrale du parc du château, celui-ci limite les déplacements d'Est en Ouest dans le bourg.

La présence d'alignements d'arbres sur les limites de l'ancien rempart de la ville permettent d'accompagner la traversée dans l'espace urbain jusqu'au centre-ville. Les tours du château, la tour du beffroi ainsi que l'église St Féreol sont également des éléments patrimoniaux repères dans l'espace urbain.



Extrait IGN de Géoportail.



- 1. ORGANISATION URBAINE**
- Route principale
 - Route secondaire
 - Ancienne ligne de chemin de fer (train touristique)
 - Centre historique
 - Faubourg
 - Habitat récent (maisons individuel - collectif)
 - Habitat isolé (peu dense)
 - Espace d'activité économique
 - Espaces d'activités
 - Equipements
- 2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES**
- Cours et plan d'eau
 - Relief
 - Points de vue
 - ★ Eléments patrimoniaux repères
 - Parc du château et espace vert
 - Boissements
 - Alignement d'arbres

CARACTERISTIQUES ET QUALITES URBAINES

- Une présence de l'eau peu mise en valeur et peu perceptible dans la zone d'activités
- Un manque de connexion entre les quartiers périphériques
- Un étirement linéaire de l'habitat le long des axes de communication

Toucy

Le centre historique de Toucy s'est initialement implanté à flanc de coteau en retrait de la rivière (l'Ouanne). En dominant le fond de vallée avec son église fortifiée, Toucy avait donc une position de défense stratégique. A l'échelle du grand paysage, cette église est perceptible depuis l'ensemble du bourg.

Avec l'essor des activités industrielles, la ville s'est ensuite développée en fond de vallée à proximité directe de l'eau et de la gare (quartier des tanneurs, des ferriers, ...) et le long de la D 950. Alignée sur la ligne topographique du centre-ville, cet axe de transport marque une zone de transition géographique avec le coteau. L'urbanisation récente s'est développée sur les hauteurs du plateau et à l'Ouest le long de la D950 qui se prolonge en zone d'activités économiques et en zone d'habitat dispersé. A noter la présence d'activités économiques dispersées au Nord du bourg et d'une couronne d'équipement sur la partie du plateau. La partie Sud-Ouest du bourg est caractérisée par un habitat dispersé qui tend à se développer.

Les nombreux boisements sur les hauteurs des coteaux permettent d'intégrer la ville dans son site et de limiter l'impact de l'urbanisation sur le plateau. Elle donne également à Toucy un caractère boisé. L'Ouanne est également absente de l'espace urbain. On ne la perçoit qu'au niveau du pont et au niveau de l'étang aménagé au Sud du Bourg à proximité d'une base de loisirs. Malgré la proximité de l'étang au centre-ville leur accessibilité piétonne n'est pas toujours évidente.



Extrait IGN de Géoportail.

1. ORGANISATION URBAINE

- Route principale
- Ancienne ligne de chemin de fer (train touristique)
- Centre historique
- Faubourg
- Habitat récent (maisons individuel - collectif)
- Habitat isolé (peu dense)
- Espace d'activité économique
- Equipements

2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

- Cours et plan d'eau
- Reliefs
- Point de vue
- ★ Eléments repères
- Parc et jardin potager
- Boisements contribuant à l'intégration paysagère de la ville dans son site
- Alignement d'arbres

CARACTERISTIQUES ET QUALITES URBAINES

- Etirement linéaire de l'urbanisation le long de la D 950
- Eloignement du quartier résidentiel du plateau avec le centre-ville
- Mise en valeur de l'Ouanne dans l'espace urbain
- Tendance à la dispersion de l'habitat sur le versant Ouest de la vallée.

2.3.3 L'organisation et traitement des espaces publics

Typologie et caractéristiques des espaces publics

Dans le Cœur de Puisaye, les espaces publics s'organisent généralement autour de la place, des rues et des jardins. Ils jouent un rôle fondamental dans la vitalité et l'attractivité des espaces urbanisés.

Places, jardins et espaces verts

Le centre est souvent marqué symboliquement par la présence d'une église, d'un équipement (mairie), d'une place et plus rarement d'un château autour de laquelle rayonne le village et le bourg. De nombreux villages ont également aménagés des jardins, des espaces verts ou encore des étangs.



Exemples de places et de jardins : 1. Lavau ; 2. Saint-Privé ; 3. Rogny-les-Septs-Ecluses ; 4. Pourrain ; 5. Mézilles ; 6. Bléneau ; 7. Champignelles ; 8. Tannerre-en-Puisaye ; 9. Leugny ; 10. Rogny-les-Septs-Ecluses.

Les rues des centres bourgs

Dans les centres bourg du territoire, l'espace public est généralement très minéral. Que ce soit dans les villages, les bourgs et même certains hameaux, ces centres sont généralement composés de bâtiments alignés parallèlement à la rue, aligné sur la rue. La densité du bâti et la hauteur des bâtiments (oscillant entre R+1+comble ou R+2), donne un caractère très urbain à la rue. On notera également la présence de nombreuses venelles piétonnes. Généralement, les espaces jardinés sont situés à l'arrière de la maison. Ils donnent bien souvent sur le cours d'eau et son fond de vallée.



1.-2. Rues secondaires à Fontaines ; 3.-4. Mézilles ; 5.- 6. Lavau, 7. Tannerre-en-Puisaye ; 8. Saint-Fargeau.

Les rues des faubourgs

Les faubourgs construits au XIX^{ème} sont généralement caractérisés par un retrait des maisons bourgeoises par rapport à la rue comme, par exemple, à Toucy, Saint-Fargeau ou Leugny. La rue est donc tenue par la présence d'un alignement de clôture mixte constitué d'un mur bahut rehaussé d'une grille en fer forgé. L'effet de rue est également renforcé par la présence d'alignements d'arbres caractéristiques des aménagements urbains du XIX^{ème}.

Les maisons ouvrières de cette époque sont accolées les unes aux autres pour former un alignement bâti. Ces maisons sont généralement moins hautes que dans le centre historique avec une hauteur maximale en R+1. Dans le cas de la D90 à Bléneau (4), le léger retrait de 3 à 5 mètres le long de la rue et l'absence de clôture permet de mettre en valeur l'espace public avec l'aménagement par les particuliers de jardins d'agrément devant leur maison.



1.



2.



3.



4.



5.



6.

1. Maison bourgeoise à Leugny ; 2. Maisons bourgeoises (à droite de la rue) à Toucy ; 3. Saint-Fargeau ; 4. Maisons ouvrières à Bléneau avec un retrait sur rue ; 5. Rogny-les-Sept-Ecluses ; 6. Champignelles.

Les rues des lotissements pavillonnaires

Dans les espaces périphériques, les constructions sont généralement en retrait par rapport à la voirie et les limites parcellaires (1). L'unité de la rue est donc créée par les clôtures qui sont généralement mixtes et très hétéroclites composées de grillage, de bois, de haies (2). Généralement, dans les lotissements un peu anciens, la végétation prend le dessus et donne un caractère très arboré à la rue (3).



1.



2.



3.

Le traitement des espaces publics

Des aménagements affirmant la place du végétal et mettant en scène le patrimoine vernaculaire

Dans la composition des espaces publics des villages et des hameaux, le végétal est très présent sous la forme de petites places enherbées et plantées, et de trottoirs enherbés souvent fleuris. On trouve parfois dans ces espaces publics des petits édifices qui témoignent de l'organisation communautaire de la vie rurale : lavoirs, puits, calvaire,...



1-2. Fontaines ; 3. Saint-Privé ; 4-5-6. Lavau ; 7. Tannerre-en-Puisaye ; 8.-9. Saint-Martin-des-Champs; 10. Lallande ; 11.-12. Champcevrains.

Un traitement différencié selon les espaces urbanisés

Si le traitement des espaces publics est plus conséquent et homogène dans les bourgs, dans les villages ou les hameaux la qualité de traitement des rues est hiérarchisée en fonction des secteurs urbanisés.

En règle générale, des trottoirs sont aménagés dans les rues principales et à proximité directe des bourgs, si la dimension de la rue le permet. Dans les espaces situés en limite urbaine ou dans les petits hameaux, l'aménagement est limité à un trottoir enherbé ou en gravier. Néanmoins, dans les lotissements récemment construits en périphérie, des trottoirs sont aménagés.



Exemple à Lavau : 1. rue principale, 2. Rue secondaire proche du centre ; 3. Rue secondaire en périphérie.

Le village de Mézilles fait preuve d'exemplarité en matière de traitement des espaces publics en lien avec la rue. L'ensemble du village, inscrit au titre des monuments historiques, a profité d'une « opération Cœur de village » permettant de réaménager ses espaces urbanisés. Ainsi, une attention a été portée au moindre détail : pavage des caniveaux, des seuils d'entrées des bâtiments, des dos d'ânes. Ceci crée une unité urbaine sur l'ensemble de la commune et revalorise son patrimoine urbain.



Des conflits d'usages entre la circulation piétonne et automobile

Dans certains villages, la rue principale prend des allures routières, ce qui engendre des conflits d'usages avec les piétons. Mise à part la présence éventuelle de trottoirs, la démarcation entre la route à l'extérieur et l'intérieur du village n'est pas assez nette (en réduisant la largeur de la voirie par exemple) et n'invite pas l'automobiliste à réguler sa vitesse.



1.



2.

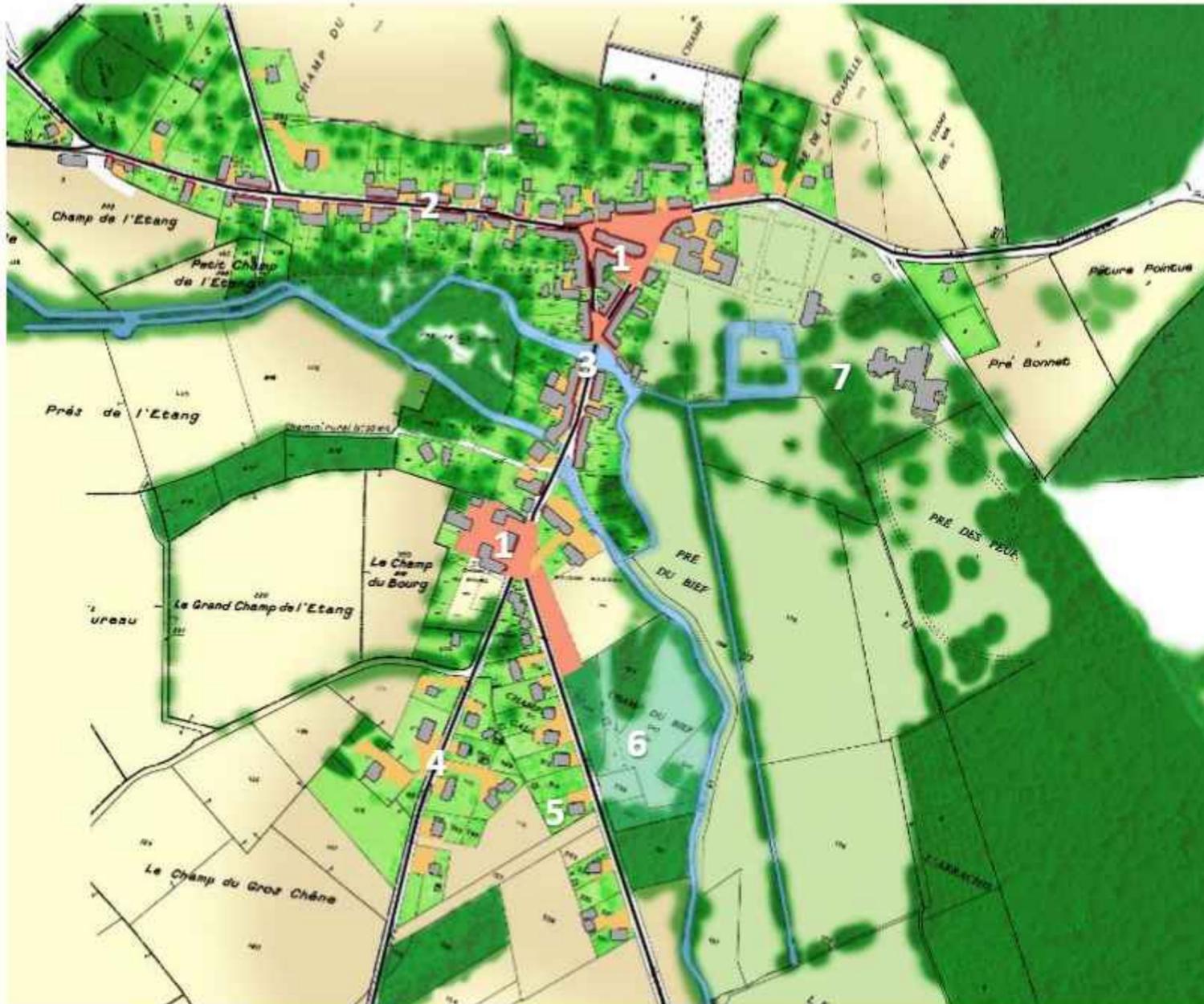


3.



4.

1. Passage de la D965 à Pourrain ; Passage de la D950 à Moulin-sur-Ouagne ; 3. Entrée de ville de Lavau traversée par la D965 ; 4. Rue principale de Fontaines.



La qualité du cadre de vie des villages et des bourgs tient en grande partie à la manière dont s'organise l'espace public en lien avec l'espace privé.

A Tannerre-en-Puisaye, par exemple, les rues historiques du bourg sont tenues par une implantation parallèle ou perpendiculaire des constructions le long de la rue (2). Ces rues étroites et resserrées forment alors un front bâti de qualité, qui confère à la rue une ambiance urbaine très villageoise. La rue perd alors son caractère routier.

A l'arrière des maisons, une trame de jardins jouent le rôle d'interface avec les espaces naturels et agricoles et assurent une bonne intégration du tissu urbain dans le grand paysage. Ainsi, à l'exemple de Tannerre-en-Puisaye les villages du Cœur de Puisaye entretiennent une relation forte avec le paysage naturel et agricole qui les entoure.

On remarquera également que les intersections des villages font office d'espace de rencontre ou de loisirs où sont aménagés des placettes, des espaces verts ou des zones de loisirs (1).

Malgré sa présence, l'eau n'est que faiblement perceptible dans l'espace urbain. Seul les ouvrages liés à l'eau (pont – lavoir) sont perceptibles (3). Comme dans de nombreux villages du Cœur de Puisaye, son accès est souvent privatisé et organisé en lien avec la trame de jardin situé à l'arrière des maisons.

La composition urbaine du tissu pavillonnaire contraste enfin avec l'organisation du village ancien en proposant un tissu urbain plus lâche et moins connecté avec la rue (éloignement des maisons de la rue). La rue est alors déconnecté de l'habitat et devient un espace majoritairement carrossable (4) (5).

1. Place de l'église et de la mairie organisée à l'intersection entre deux voies.
2. Rue historique caractérisée par une implantation sur rue parallèle à la voie et une forte densité bâtie créant un front bâti. Les arrières des maisons sont constitués de jardins et d'anciens vergers, constituant une zone de transition avec l'espace forestier situé au Nord (site des anciens ferriers) et le cours d'eau (Branlin).
3. Traversée du Branlin dans le centre bourg. Aménagement d'un pont et d'un lavoir (patrimoine vernaculaire lié à l'eau).
4. Secteur d'habitat pavillonnaire récent caractérisé par une implantation bâtie en retrait de la rue et en milieu de parcelle (créant des espaces de covisibilité entre les maisons). Les espaces jardinés et les espaces de déserte sont situés en avant et en arrière de la parcelle, ce qui confère un caractère verdoyant à l'espace public.
5. Secteur d'habitat pavillonnaire, avec une implantation bâtie en biais le long de la rue qui contribue à structurer la rue. Les espaces de jardins sont situés à l'arrière de la parcelle.
6. Espace vert et boulodrome aménagé à proximité des quartiers d'habitation récents.



2.4 Les tendances et évolutions

2.4.1 Une dispersion de l'habitat fragilisant la vitalité des centre-bourgs

Malgré l'ancrage historique de l'habitat dispersé, le développement urbain des hameaux et des lotissements en périphérie urbaine tend à fragiliser la vitalité des centre-bourgs et pose un certain nombre de problématiques en matière de fonctionnalité urbaine et d'identité territoriale.

En éloignant, tout d'abord, les espaces urbanisés des équipements communaux (mairie, école, services, commerces) la dispersion de l'habitat tend à créer un effet de résidentialisation des hameaux, qui se transforment alors en « hameaux dortoirs ».

Cette situation crée un développement urbain à deux vitesses, avec, d'une part, des périphéries urbaines dynamiques structurées autour de nouveaux quartiers d'habitation, et d'autre part, des centres bourgs délaissés et une part de résidences secondaires parfois importante. A Rogny-les-Sept-Ecluses, ou encore Eglény, Fontaines, Lavau, et Villiers-Saint-Benoit, les volets des maisons implantés le long des rues principales sont fermés et les bâtisses se dégradent.

Cette situation contribue à véhiculer une image peu valorisante du village et du bourg et diminue son attractivité. Elle augmente également la dépendance à la voiture individuelle et génère des coûts en matière d'infrastructures (acheminement et entretien des réseaux). Et enfin, lorsque les hameaux sont structurés le long d'infrastructures de transport importantes (routes départementales), la sécurité des déplacements piétons et cyclables n'est pas toujours évidente et remet donc en question la qualité du cadre de vie des habitants.

Enfin, à l'Est du territoire soumis à une pression urbaine plus forte, certains hameaux tendent même à concurrencer les villages centres, comme le hameau du Petit Arran à Parly qui accueille un nombre d'habitants supérieur à celui du village-centre. Dans certains villages, comme à Tannerre-en-Puisaye ou Fontaines, les espaces de vie et de rencontre se délocalisent en périphérie au plus près des nouveaux quartiers d'habitation au détriment du centre ancien.

Dans ce contexte, il est important de comprendre les motifs de la désaffection des habitants à venir s'installer dans les noyaux villageois ou les centres bourgs. En proposant généralement des maisons mitoyennes, sans parking et sans jardin, ces maisons ne répondent plus aux aspirations contemporaines. D'un autre côté, la taille des maisons individuelles de lotissement (T4-T5) construite sur deux étages ne répond plus non plus aux besoins des ménages qui tendent à se desserrer et à vieillir sur le territoire.

L'enjeu est donc de réfléchir à un mode de développement urbain adapté aux besoins des populations et privilégiant de nouveaux modes d'habiter.

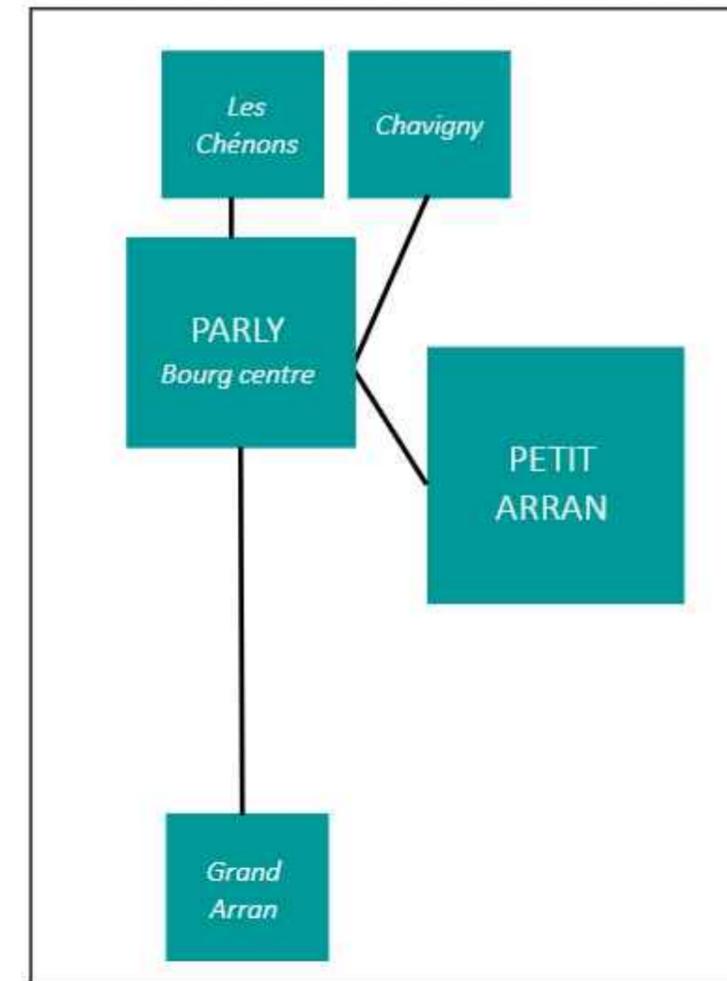


Rue principale de Fontaines avec à gauche le centre ancien, à droite les habitations récentes.



Centre de Lavau et rues principales de Rogny-les-Sept-Ecluses et de Villiers-Saint-Benoit.

Parly : un déséquilibre entre le poids de population des hameaux et du centre bourg



Développement linéaire des hameaux de Beauvoir le long de la D278



Extrait IGN de Géoportail

2.4.2 Une extension linéaire de l'habitat le long des axes de transports et sur les coteaux

Généralement implantés en balcon à mi-hauteur du coteau ou en fond de vallée, les villages et les bourgs du territoire se sont développés le long des axes de communication (généralement situés en fond de vallée) ou sur les hauteurs des coteaux.

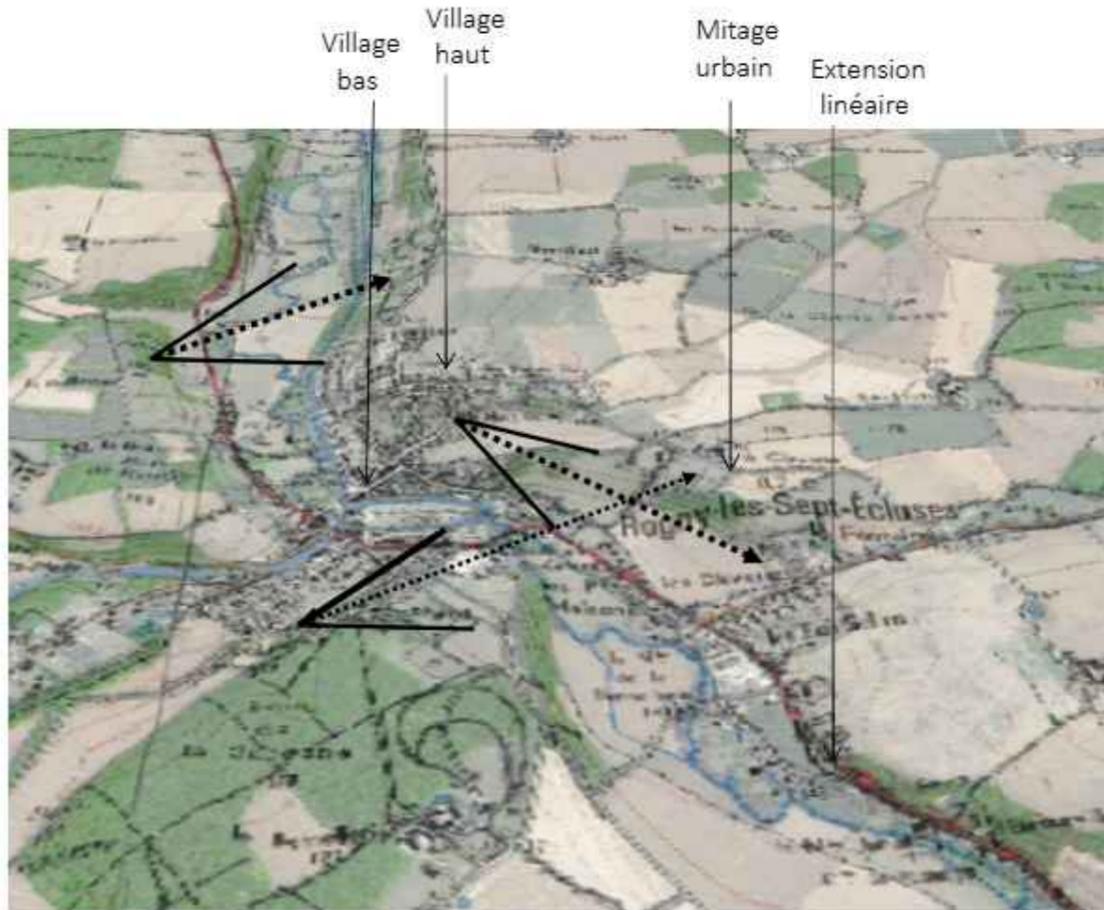
Prenons l'exemple de Rogny-les-Sept-Ecluses. Si le noyau historique du village est perché sur les hauteurs du coteau, l'enveloppe bâtie du village s'est ensuite développée en contre-bas au plus près de l'eau et de la D 90, en lien avec l'activité fluviale du canal de Briare (XIX^{ème} siècle). Un développement urbain plus récent est ensuite apparu sur les hauteurs des coteaux. Ainsi, le village se divise aujourd'hui en plusieurs secteurs (village haut, village bas, périphéries urbaines) et s'éloigne de plus en plus du centre. Ce tissu urbain éclaté interroge la fonctionnalité urbaine du village (déplacement, accessibilité aux commerces et aux équipements, sécurité le long des axes de transport, ...).

A l'exemple du lotissement de la rue des écoles de Leugny situé en balcon sur le coteau de la vallée de l'Ouanne (cf. page suivante), on remarquera l'impact paysager d'une urbanisation récente située sur des secteurs de forte co-visibilité. En effet, celle-ci tend à fragmenter les éléments naturels ou agricoles qui composent le paysage. En plus de ces impacts environnementaux et économiques pour la collectivité (rupture des continuités écologiques, coût d'acheminement et d'entretien des réseaux, consommation d'énergie), ce mitage urbain rend les silhouettes urbaines moins lisibles (absence d'unité bâtie).

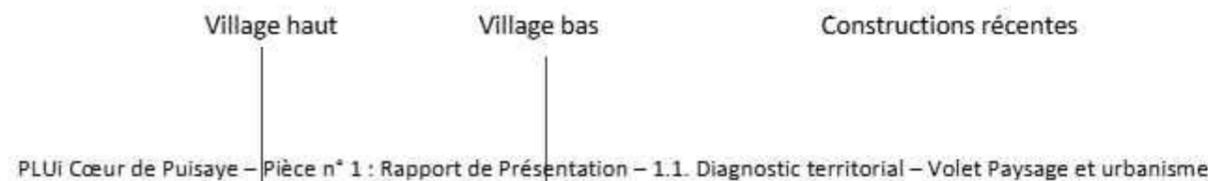
Ce type d'évolution urbaine est également très perceptible à Tannerre-en-Puisaye, à Toucy et à Pourrain.



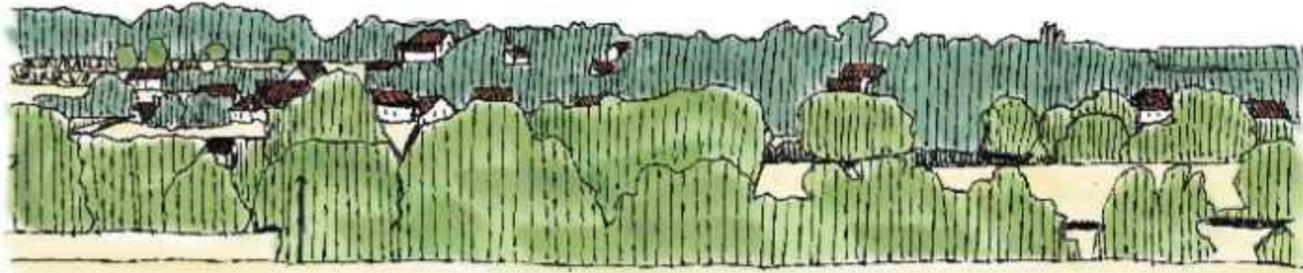
Vue de Rogny depuis les sept écluses.



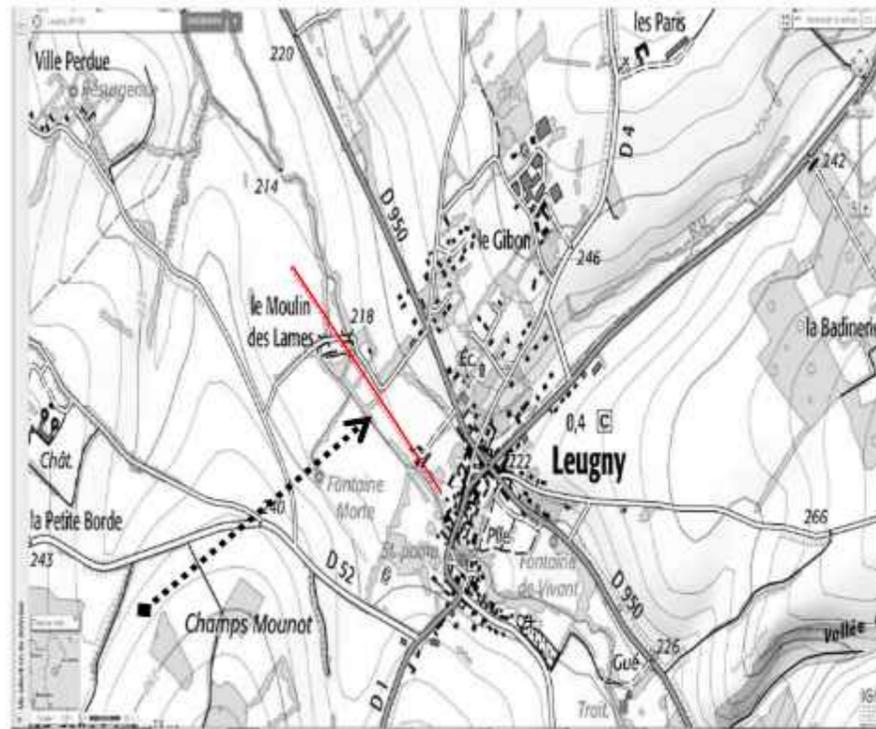
1. Etirement des constructions le long de la D90.
 2. Centralité du village (carrefour entre le village haut et le village bas).
 3-4. Manifestation du mitage urbain sur les coteaux (vues prises depuis le village historique)



Autre exemple de manifestation du mitage urbain à Leugny



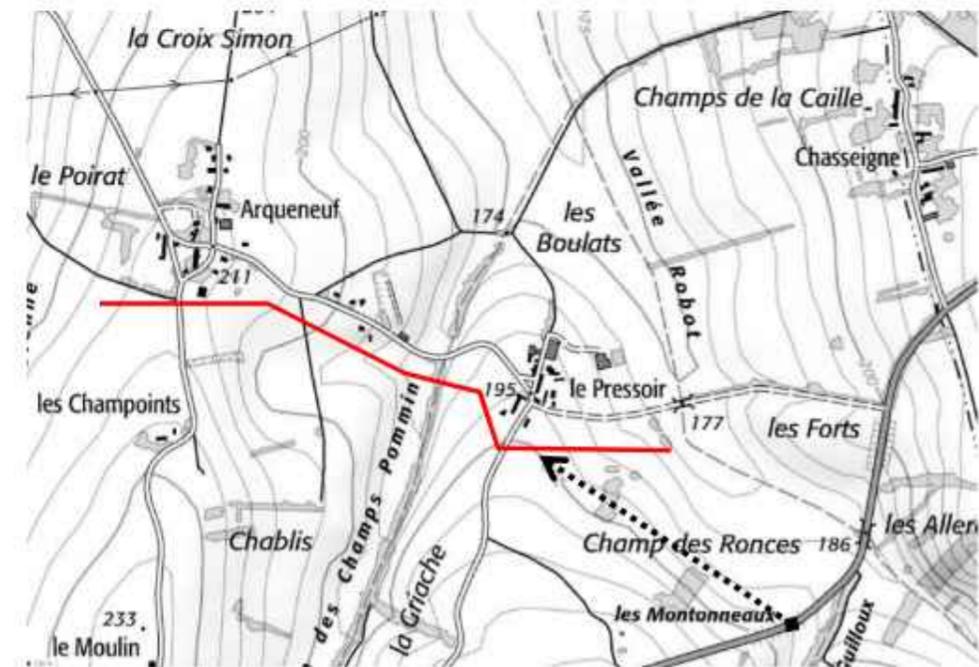
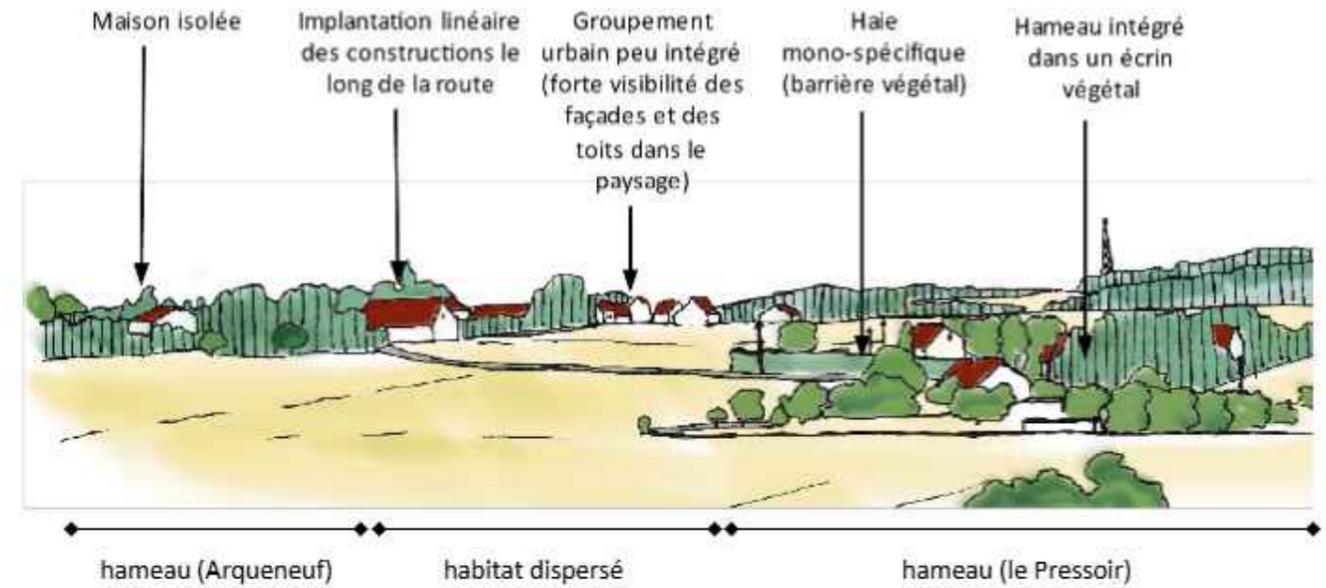
Un paysage forestier fragmenté par les maisons récentes du lotissement de la rue des écoles.



Extrait IGN de Géoportail.

Dans les gros hameaux situés à l'Est du territoire (comme à Diges, Pourrain, Parly et Beauvoir), on note une tendance à l'extension des hameaux le long des axes de communication. Ainsi, des microstructures urbaines dispersées apparaissent çà et là dans le paysage. Comme on le remarque sur ce croquis, si certaines constructions sont bien intégrées derrière un écran végétal, d'autres sont très visibles et impactent le paysage.

Étalement linéaire à Diges des constructions (hameaux d'Arqueneuf, le Pressoir à Diges).



Extrait IGN de Géoportail

2.4.3 Des entrées de ville en rupture avec l'existant

>> Absence de transition entre l'espace urbanisé et les espaces naturels ou agricoles

La fonction initiale d'une entrée de bourg ou de village est de délimiter le seuil de transition entre le paysage rural et naturel et l'espace urbanisé. Or, bien souvent situées en périphérie urbaine, les constructions récentes impactent la silhouette du village ou du bourg. Lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une démarche d'intégration paysagère de la frange urbaine, la transition entre l'espace urbanisé et l'espace agricole est nette. A l'exemple de Pourrain, de Fontaines, de Bléneau, de Champignelles et de Leugny, les constructions neuves sont très visibles. La silhouette du village tend à s'étaler par rapport au centre historique qui est caché derrière un écran arboré.

On notera enfin que dans les villages et bourgs situés sur le plateau cultivé (caractérisé par un relief relativement plat), les silhouettes urbaines sont perceptibles de très loin, ce qui augmente encore l'impact d'un développement urbain en entrée de ville mal maîtrisé.



Entrée Sud-Est de Pourrain.

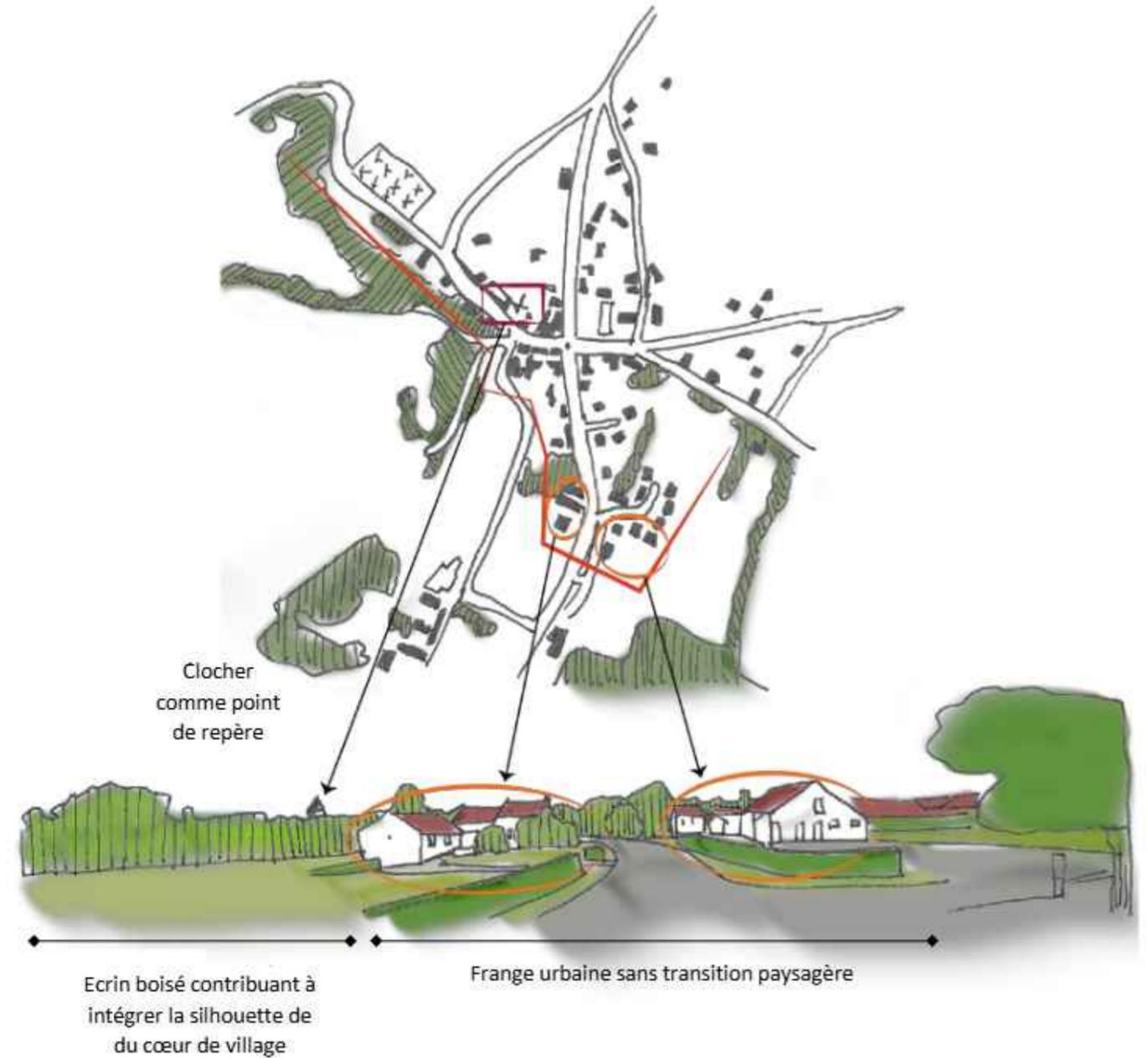


Bléneau entrée Ouest - D90.



Entrée Nord d'Egleny

Entrée Nord de Fontaines



3 UN PATRIMOINE RICHE ET IDENTITAIRE

3.1 Patrimoine architectural du territoire

Le Cœur de Puisaye est caractérisé par des formes architecturales à fort caractère patrimonial, qui reflètent l'histoire du territoire et l'évolution des pratiques.

3.1.1 Les corps de ferme et les granges

Les fermes et les constructions associées constituent le bâti le plus nombreux et le plus caractéristique du Cœur de Puisaye. Elles sont présentes partout sur le territoire, isolées, regroupées en hameau ou dans les petits villages. Elles présentent une diversité de forme, d'organisation et de matériaux. On distinguera, en effet, les petites fermes ou maisons rurales, des grosses fermes à grange attenante et des fermes à plusieurs bâtiments séparés.

Les petites fermes ou maisons rurales



Les grosses fermes à grange attenante



fermes à plusieurs bâtiments séparés



3.1.2 Les maisons de manœuvriers

Les maisons de manœuvriers sont des petites maisons caractéristiques qui accueilleraient des ouvriers agricoles ou « manœuvriers », nombreux en Puisaye à la fin du XIX^{ème} siècle. Elles sont constituées d'un simple rez-de-chaussée. Elles sont souvent en bande continue ou discontinue. Leur toiture en tuiles plates de Bourgogne est à deux pentes, parallèles à la rue. Elles sont généralement implantées à l'alignement ou en retrait de quelques mètres de la voie, avec un jardinet fermé par une clôture constituées d'un mur bahut surmontée d'une grille. A l'arrière on trouve un potager ou un petit jardin d'agrément et de petits appentis.

Elles présentent des façades basses et longues, avec des ouvertures ordonnancées autour de la porte d'entrée. Leurs toitures sont le plus souvent pourvues d'une ou de plusieurs lucarnes à foin passantes ou sur versants. La brique, le silex ou le moellon de pierre enduit sont les matériaux les plus utilisés pour la construction de ce type de maison. La brique est tantôt apparente, tantôt enduite. Les chaînages d'angle et les encadrements, en brique ou en pierre sont toujours apparents



3.1.3 Les maisons bourgeoises

Les volumes des maisons bourgeoises sont simples mais importants. Les toitures, en ardoise ou en tuile, sont à quatre pentes ou à deux pentes avec croupe. Ce type de maison se caractérise par son jardin d'agrément clôturé sur la voie par un mur plein ou un mur bahut surmonté d'une grille. Lorsqu'elles sont isolées ou dans un hameau, la maison bourgeoise est en général située en retrait de la rue, au milieu de son jardin. Lorsqu'elle est située dans un village, elle est soit à l'alignement, soit en retrait sur rue.

Les murs sont soit enduits, soit réalisés en pierre de taille appareillées, matériau assez courant en Forterre mais réservé en Puisaye à des constructions qui se voulaient prestigieuses : églises, châteaux, maisons de notables, ...

La modénature est très élaborée : corniche, bandeau, encadrement, chaînages d'angle. La ferronnerie est très présente.



Les

3.1.4 Les villas

Les villas constituent une variante à la maison apparition au début du XXème siècle.

Elles sont souvent implantées au milieu de leur jardin dont la clôture est constituée d'un mur bahut et d'une grille. Celle-ci assure la continuité de l'alignement sur la rue. Leur architecture se distingue de celle des maisons bourgeoises par des volumes et des toitures souvent complexes, par une utilisation subtile de matériaux et de détails sophistiqués au niveau des menuiseries avec des découpes arrondies.



bourgeoise. Elles ont fait leur



3.1.5 Les maisons de bourg

Les maisons de bourg et de centre de village sont des petites maisons étroites, serrées les unes aux autres, sans dépendances, ni jardin. Elles sont en général plus hautes que larges et construites, pour la plupart, à deux niveaux plus comble avec deux à trois travées de fenêtres. Elles accueillait autrefois des artisans et commerçants, pratique aujourd'hui en grande partie disparue. Ainsi, certaines de ces maisons ont conservé leur devanture commerciale en rez-de-chaussée. Ces devantures sont généralement construites en bois et composées de coffres moulurés qui habillent la maçonnerie.

Ces maisons jouent un rôle fondamental dans la qualité architecturale et urbaine des places et des rues, dont elles constituent le décor.



3.1.6 Les tendances et évolutions récentes

Du point de vue de l'état du patrimoine bâti ancien, on remarque globalement un bon état d'entretien et de rénovation des constructions.



Néanmoins, les pratiques de constructions récentes en matière d'habitat tendent à proposer des formes urbaines et des typologies bâties en rupture avec l'existant. Ainsi, les nouveaux lotissements proposent généralement des formes bâties standardisées. Les matériaux utilisés, les couleurs de façades et les caractéristiques architecturales du territoire (comme

les encadrements des fenêtres en brique ou en pierre de taille, les chien assis, l'utilisation du grès, du silex, de la pierre calcaire, de la brique, et les enduits à l'ocre) ne sont pas pris en compte.



On remarquera néanmoins dans certains villages ou bourgs quelques expériences de construction récentes « réussies » intégrées au patrimoine bâti et architectural local.

Enfin, l'inadaptation d'un certain nombre de bâtiments agricoles anciens aux pratiques actuelles de l'agriculture a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments : hangars, silos, poulaillers industriels, porcheries, ... Ces bâtiments relèvent pour la plupart d'une typologie radicalement différente tant en termes de volumes, d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleur. Ils sont souvent implantés à l'écart des lieux d'habitations pour des raisons fonctionnelles. Or, ces bâtiments ne font pas toujours l'objet de mesures d'intégrations paysagères et tendent à impacter le paysage agricole.



3.2 De nombreux sites d'intérêt

Le territoire bénéficie d'un certain nombre de mesures de protection de son patrimoine avec l'inscription de nombreux sites au titre de la loi des monuments historiques de 1930.

Ainsi, on dénombre 29 sites inscrits sur le territoire et 8 sites classés, soit quasiment un site protégé par village. L'inscription du village de Mézilles et la mise en œuvre d'une opération cœur de village a permis de préserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti de ce village de caractère.

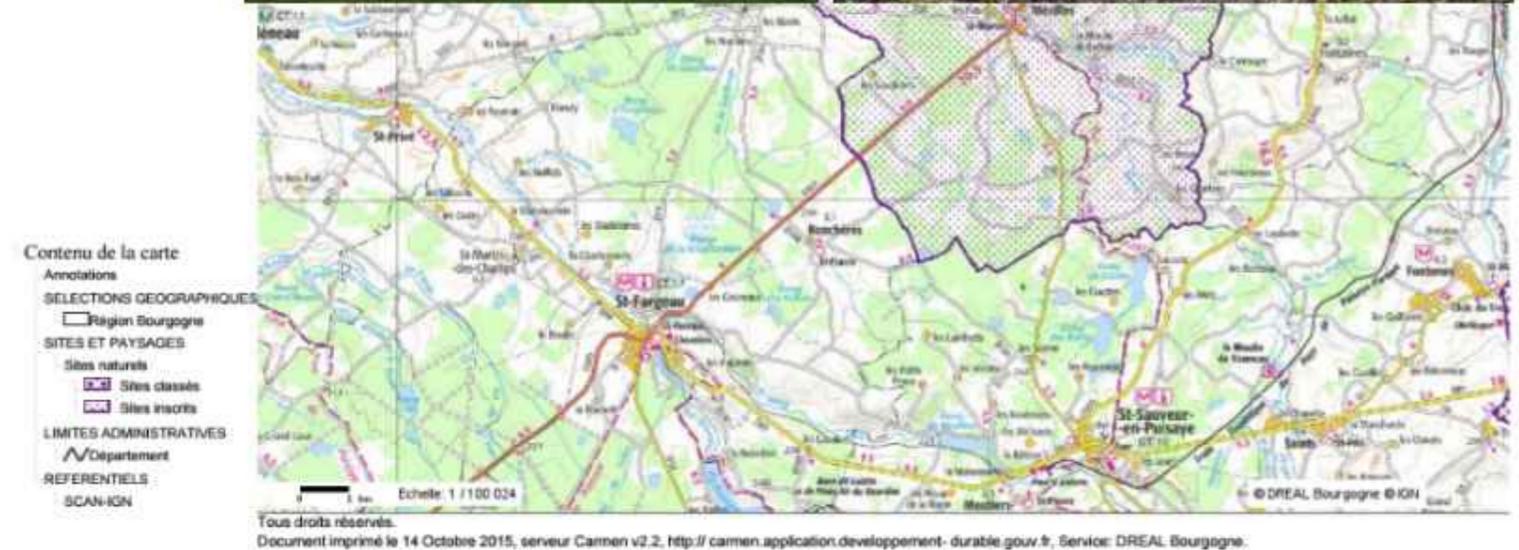
Le comité de Développement de Puisaye-Forterre a également élaboré en 2001 un guide de recommandation paysagère et architecturale sur le territoire de la Puisaye Forterre. Ce guide recense les spécificités architecturales, paysagères et patrimoniales du territoire et détermine un certain nombre de mesures et d'actions à mettre en place.

>> 29 sites inscrits, dont 17 églises et 1 commune (Mézilles)

- Église Notre-Dame de Villeneuve-les-Genêts inscrite en 1987,
- Église Saint-Benoît de Villiers-Saint-Benoît inscrite en 1997,
- Église Saint-Loup de la Villotte inscrite en 1997,
- Église Saint-Sébastien de Parly inscrite en 1972,
- Chapelle Saint-Baudel de Pourrain inscrite en 2012,
- Église Saint-Serge de Pourrain inscrite en 1926,
- Église Saint-Marien de Mézilles, inscrite en 1976
- Église de Rogny-les-Sept-Ecluses inscrite en 1926,
- Église de Saint-Martin-des-Champs inscrite en 1926,
- Église de Septfonds de Saint Fargeau inscrite en 1983,
- Église de Toucy inscrite en 1926,
- Église Notre-Dame de Villeneuve-les-Genêts inscrite en 1987,
- Église Saint-Loup-de-Troyes de Bléneau inscrit en 1939,
- Église Saint-Roch de Louesme de Champignelles inscrite en 1992,
- Abbaye de Diges inscrit en 1931,
- Église Saint-Martin de Diges inscrite en 1931,
- Église Saint-Jacques-et-Saint-Marcel de Lalande inscrite en 2006,
- Église de Lavau inscrite en 1926,
- Château de Bléneau inscrit en 1994,
- Fontaine Chataigner de Bléneau inscrite en 1984,
- Château de Châtres de Champcevais inscrit en 1985,
- Manoir du Parc-Vieil de Champignelles, classé et inscrit en 1966,
- Ocrerie de Sauilly à Diges inscrit en 1931,
- Château de Dracy inscrit en 1979 et 1997,
- Maison d'Égleny (6 place du marché) inscrite en 1999,
- Château de Lalande inscrit en 2000,
- Château du Fort de Mézilles inscrit en 1996,
- Maison de bois à Mézilles inscrit en 1927.
- Commune de Mézilles inscrite en 1982.

>> 8 sites classés

- Les Sept-Écluses classées en 1983,
- Château de Saint-Fargeau inscrit en 1925 et 1949 et classé en 1949,
- Cimetière de Saint-Fargeau classé en 1910,
- Tour de l'Horloge classée en 1923,
- Église Saint-Ferréol de Saint-Fargeau classée en 1907,
- Église de Saint-Privé classée en 1907,
- Église de Ronchères classée et inscrite en 1984,
- Ferrier antique de Tannerre-en-Puisaye classé en 1982.



3.3 Un patrimoine industriel hérité du XIX^{ème} siècle

L'histoire du Cœur de Puisaye a été marquée par l'exploitation d'ocre et de fer. Avec l'arrivée du chemin de fer au XIX^{ème} siècle et la montée des besoins en matériaux de construction, le territoire Cœur de Puisaye a donc connu une ère de grande prospérité.

Le passage de lignes de chemin de fer reliant Villiers-Saint-Benoit, Toucy et Saint-Fargeau et Auxerre à Pourrain, Diges et Moulins-sur-Ouanne témoigne de l'importance des déplacements de marchandises à cette époque. Si aujourd'hui ces lignes ne sont plus en circulation, une portion de la ligne reliant Villiers-St-Benoît à Saint-Sauveur a fait l'objet d'une mise en valeur touristique (Train Puisaye Forterre).

On note également la présence de nombreuses gares sur le territoire qui mériteraient d'être mises en valeur.

Au milieu d'un paysage très agricole et rural, il est également possible de distinguer la présence de cheminées en brique, de moulins, d'anciennes forges, d'anciennes ocrieries (Parly et Sauilly) ou d'ancien site d'exploitation du fer (Ferrier de Garennes à Tannerre-en-Puisaye).

Malgré toute la richesse identitaire de ce patrimoine, la présence du patrimoine reste timide et tend parfois à se dégrader. Il mériterait donc d'être mis en valeur et revalorisé.



Cheminée de Champcevaix.



Zone industrielle de Champcevaix en cours de réhabilitation.



Rails du train Puisaye Forterre à Dracy.



Bâtiment industriel le long du Branlin à Mézilles.



Ancienne gare de Saint-Fargeau.

3.4 Un patrimoine vernaculaire lié à l'eau

La particularité du plateau de Puisaye est d'accueillir sur sa partie Ouest un réseau d'étangs, de plans d'eau et de rigoles qui alimentent en eau le canal de Briare et son principal ouvrage : les sept écluses. Directement lié à l'histoire de ces ouvrages hydrauliques, ce réseau d'étangs constitue un patrimoine paysager et culturel identitaire sur le territoire.

En effet, le canal de Briare et les sept écluses résultent du projet d'Henry IV et de son premier ministre Sully de développer sur une grande échelle les voies de navigation alors inexistantes. Le projet était ambitieux puisqu'il s'agissait d'unir la Méditerranée à l'Océan Atlantique et la Manche. Ces travaux furent commencés en 1604 sous la direction de l'architecte Hugues Cosnier. Les premières ébauches d'écluses à sas furent dessinées par Léonard De Vinci. L'ensemble de six écluses accolées plus tard par une septième devait permettre aux bateaux de franchir une dénivellation de 24 mètres sur la Vallée du Loing (coté Rogny-les-Sept-écluses) et donc de franchir le seuil séparant le bassin de la Loire et de la Seine. Chaque écluse mesurerait 28 m de long sur 4,80 m de large. Les travaux débutèrent en 1604 et rassemblèrent 12000 ouvriers. Ils furent interrompus en 1610 lors de la mort d'Henri IV et pendant la guerre de Trente ans. Puis, ils furent à nouveaux autorisés le 15 avril 1639. En 1642, le canal fut livré à la navigation. Il fut alors dénommé « Canal de Loyre en Seyne », mais pris le nom de Canal de Briare dès 1666.

Malgré son intérêt patrimonial, le réseau d'étangs est peu perceptible depuis les axes de découverte (notamment routiers) et il est majoritairement privatisé. Seules quelques pièces d'eau sont accessibles au public, comme le réservoir du Bourdon et sa digue, les sept-écluses, et la rigole de Saint-Privé.

Pour autant, de nombreux éléments de patrimoine (lavoirs, fontaines, gué, moulins) sont présents dans les espaces urbanisés et nous rappellent les usages liés à l'eau sur le territoire.



Lavoir à Bléneau



Fontaine à Lavau



Fontaine à



Rigole de Saint-Privé à Bléneau



Ouvrage hydraulique de la digue de Saint-Fargeau



Les sept-écluses à Rogny-les-Sept-Ecluses



Canal de Briare à Rogny-les-Sept-Ecluses

3.5 Les axes de découvertes et sites d'intérêt touristiques

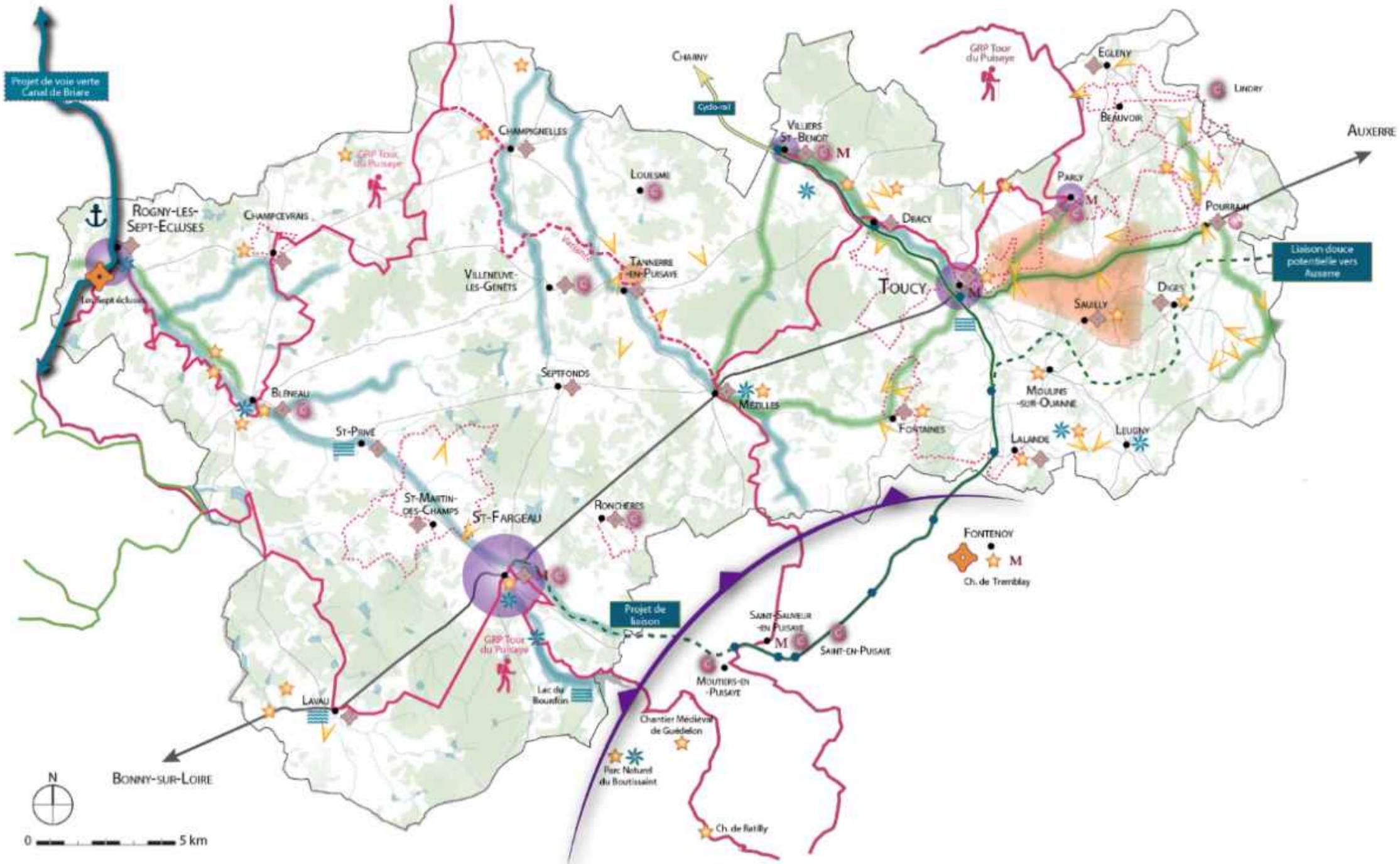
Le Cœur de Puisaye est riche d'un patrimoine historique et culturel important, essentiellement composé d'églises, de châteaux (Saint-Fargeau -31 000 visiteurs/an, CCT89 en 2015), de musées, d'un réseau d'églises accueillant des peintures murales à l'ocre et de lieux culturels et artistiques (Métairie Bruyère, galerie de la Poste à Toucy, ...).

Il accueille également deux bases de loisirs (à Saint-Fargeau et à Toucy), de nombreux parcs et jardins remarquables (les jardins d'eau de Bléneau, Jardin de Masbrouck de Villiers-Saint-Benoit, jardin de Ribaudin de Mézilles, Jardin de la Borde de Leugny, l'île au port au bois de Rogny-les-Sept-Ecluses), et de nombreux points de vue panoramiques.

La découverte de ce patrimoine à fort potentiel touristique se fait à pied (avec 361 km de chemins de randonnées balisés), sur rail (train touristique de la Puisaye Forterre), à cheval (*via* les nombreux centres équestres) ou en voiture le long des axes de circulation principaux (D 965 reliant Pourrain à Lavau, D 950 reliant Villiers-St-Benoit à Leugny, et D90 reliant Rogny-les-Sept écluses à St-Fargeau).

Il existe également des projets de liaisons douces et touristiques à venir avec notamment : le projet de création d'une voie verte le long du canal de Briare et de la rigole de Saint-Privé, la réhabilitation d'une portion de l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Sauveur-en-Puisaye à Saint-Fargeau et reliant éventuellement Moulin-sur-Ouanne à Auxerre.

Ces axes de découverte permettent de découvrir en bonne partie de ce patrimoine en reliant entre-elles



les différentes entités paysagères, les points de découverte et les villages de caractère. Néanmoins, certains secteurs d'intérêt paysager sont peu mis en valeur, comme les fonds de vallées humides ou les routes d'intérêt paysager.

Enfin, le Cœur de Puisaye profite de l'aire d'influence de Guédelon (287047 visiteurs par an, CCT89 en 2015) et de Moutiers (Poterie de la Bâtisse - 13108 visiteurs/an, CCT89 en 2015), qu'il s'agira de capter. Nous noterons, un déséquilibre entre la localisation de cette zone d'attrait touristique et les principaux secteurs d'intérêt paysager du territoire, principalement situés à l'Est au niveau des plaines et collines du Tholon et des collines de Puisaye (à proximité de Diges et de Volvent), qui offrent des vues panoramiques sur le territoire et même au-delà de ses limites. Il semble enfin important de mieux revaloriser la présence de sites témoins de l'histoire et de l'identité du territoire comme les Sept-Ecluses de Rogny-les-Sept-Ecluses, les ferriers de Tannerre-en-Puisaye, l'atelier d'ocre de Saully à Diges, et les anciens sites d'exploitation d'ocre de Pourrain et Toucy.

3.5. Une tendance à la privatisation du patrimoine naturel et bâti

Sur le territoire intercommunal, on comptabilise une vingtaine de châteaux, soit quasiment un château par village. Malgré l'importance de ce patrimoine, seul le château de Saint-Fargeau est accessible au public. Les autres châteaux sont voués à des usages privés. Cette privatisation du patrimoine bâti historique pose question et limite les possibilités de mise en valeur touristique.

Dans certains cas, comme à Tannerre-en-Puisaye, cette privatisation des châteaux pourrait, en cas de revente, impacter le paysage urbain de l'entrée du village. En effet, si un projet de développement urbain était amené à se construire sur ce parc, celle-ci serait irréversiblement dégradée.

Cette problématique de privatisation du patrimoine se pose aussi pour les étangs du plateau. Malgré leur nombre et leur ancienneté (la majorité existe depuis le XVIIIème siècle voire même avant), ils sont imperceptibles pour les usagers et ne peuvent pas être mis en valeur comme un espace public.



Château de Thabor à Fontaines.



Etang de la Chambre d'hôte du Moulin de la Forge à Tannerre-en-Puisaye.



Grange Arthuis de Lavau. Source : <http://grange-arthuis.e-monsite.com/>



Entrée Est de Tannerre-en-Puisaye avec vue sur le parc du château appartenant à la ville de Vitry-sur-Seine.



Château de Lallande.

4 Synthèse

4.1 Synthèse des qualités et des pressions paysagères à l'échelle intercommunale

Le Cœur de Puisaye est riche de paysages ruraux à la fois identitaires (grands massifs forestiers, espaces agricoles générés par l'activité d'élevage bovin) et diversifiés, presque stratifiés entre plateaux, plaines collinaires et fonds de vallée.

Ces paysages se différencient par leur mode d'occupation des sols (forêt, système bocager et prairial, système céréalier), leur relief, leur hydrographie et leur ouverture visuelle.

Les paysages agricoles et forestiers, fondements de l'identité locale, ont connu des évolutions au cours des dernières décennies et en connaissent encore aujourd'hui, du fait de leur mode de gestion : simplification du bocage agricole (céréaliculture), enrichissement d'espaces agricoles au cœur de boisements ou à proximité de lisières forestières.

Ces tendances à l'œuvre sont particulièrement marquées d'une part sur le plateau cultivé, le plateau forestier et le plateau de Forterre et d'autre part au niveau des plaines du Tholon et de la vallée du Branlin.

Au-delà des paysages agricoles et forestiers, le territoire se caractérise par des centres anciens de qualité, bien préservés, souvent discrets, intimes, qui se dévoilent par « sas » le long des axes routiers aux massifs forestiers denses.

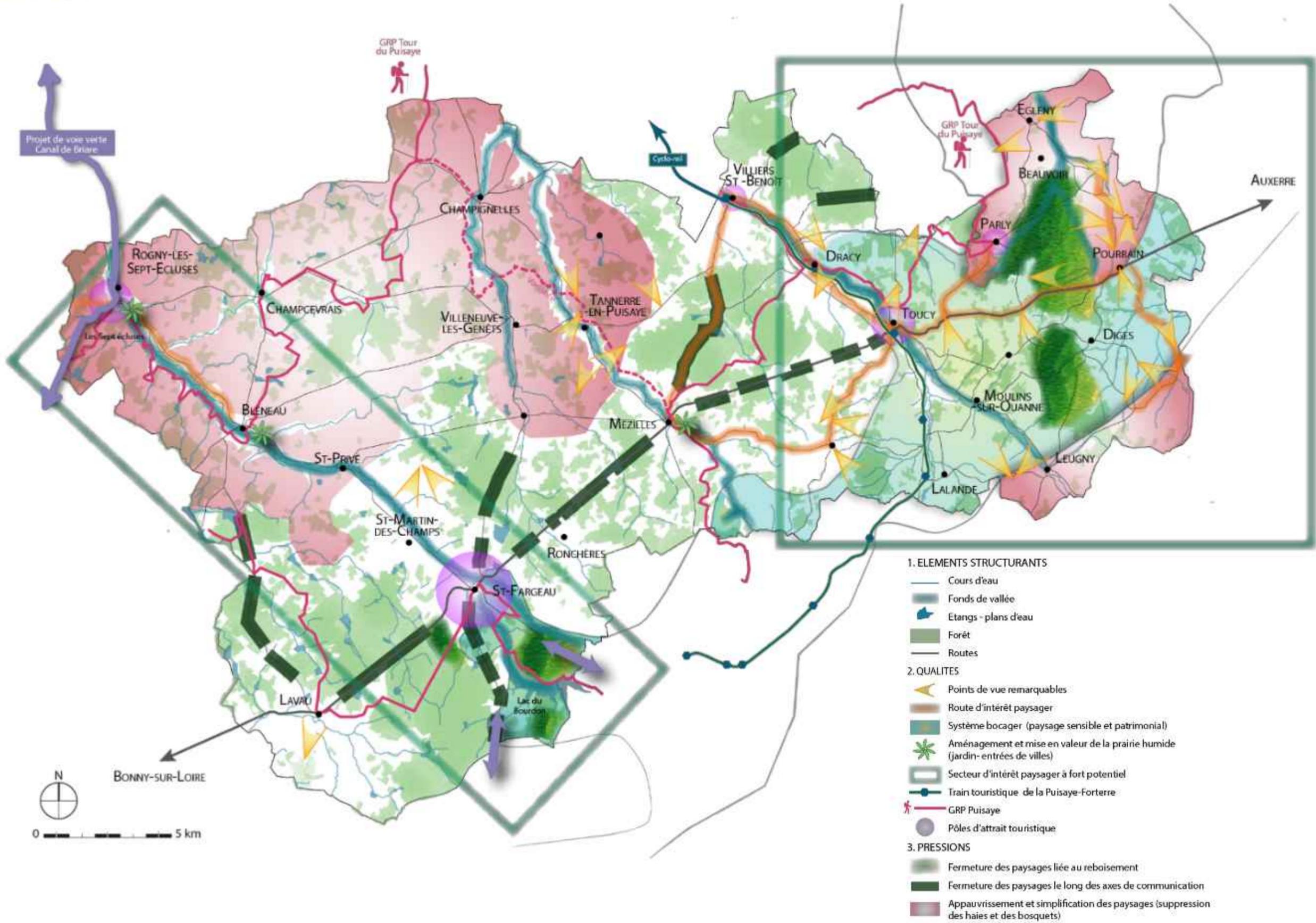
La découverte et la perception du territoire se fait davantage par son « cœur », le long des axes routiers secondaires ou chemins de randonnée, parsemés de villages perchés ou en flanc de coteau, offrant quelques belvédères intéressants aux habitants et visiteurs qui les empruntent.

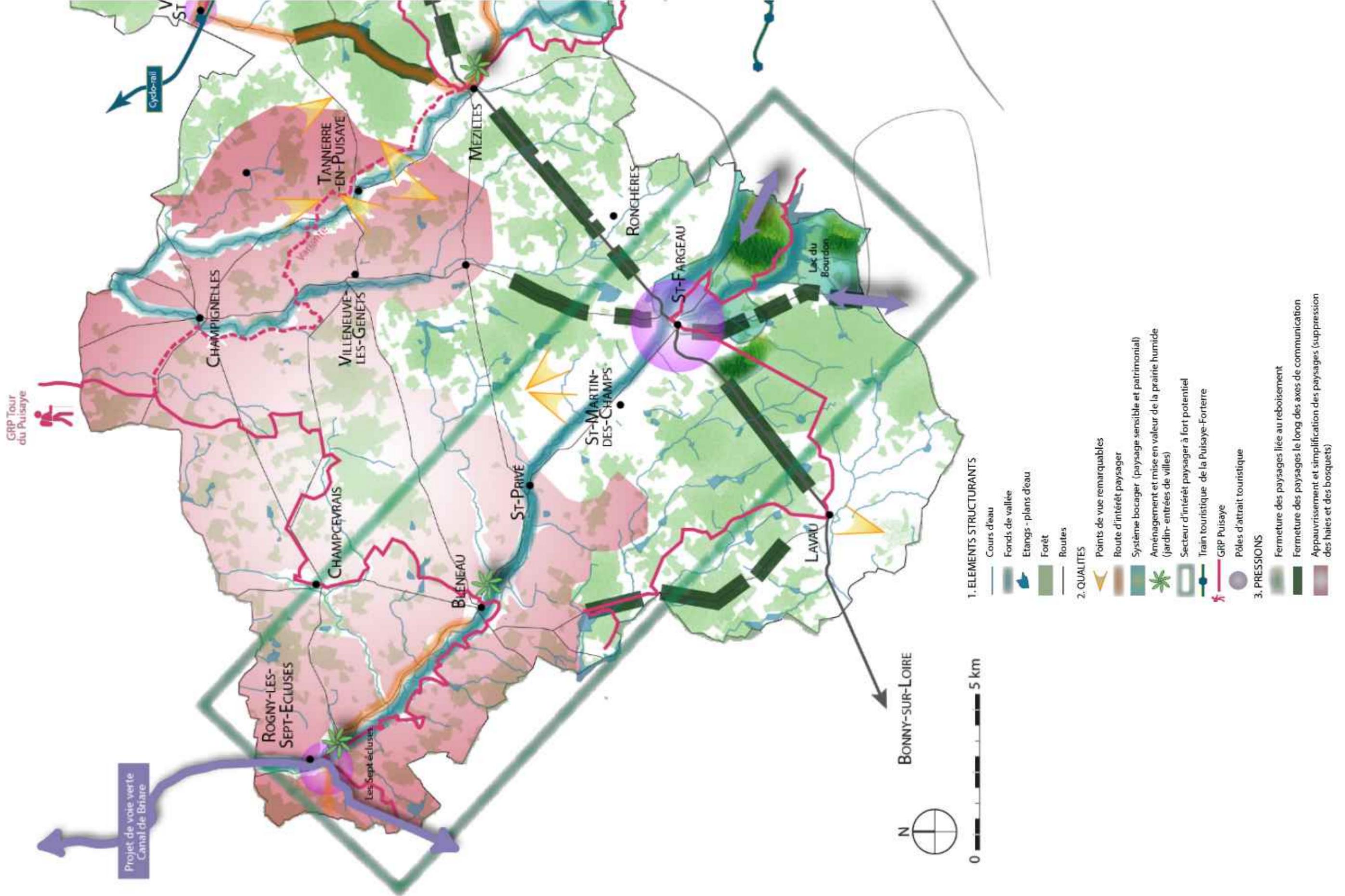
Certains ensembles paysagers naturels et urbains sont d'ailleurs importants dans l'identité locale :

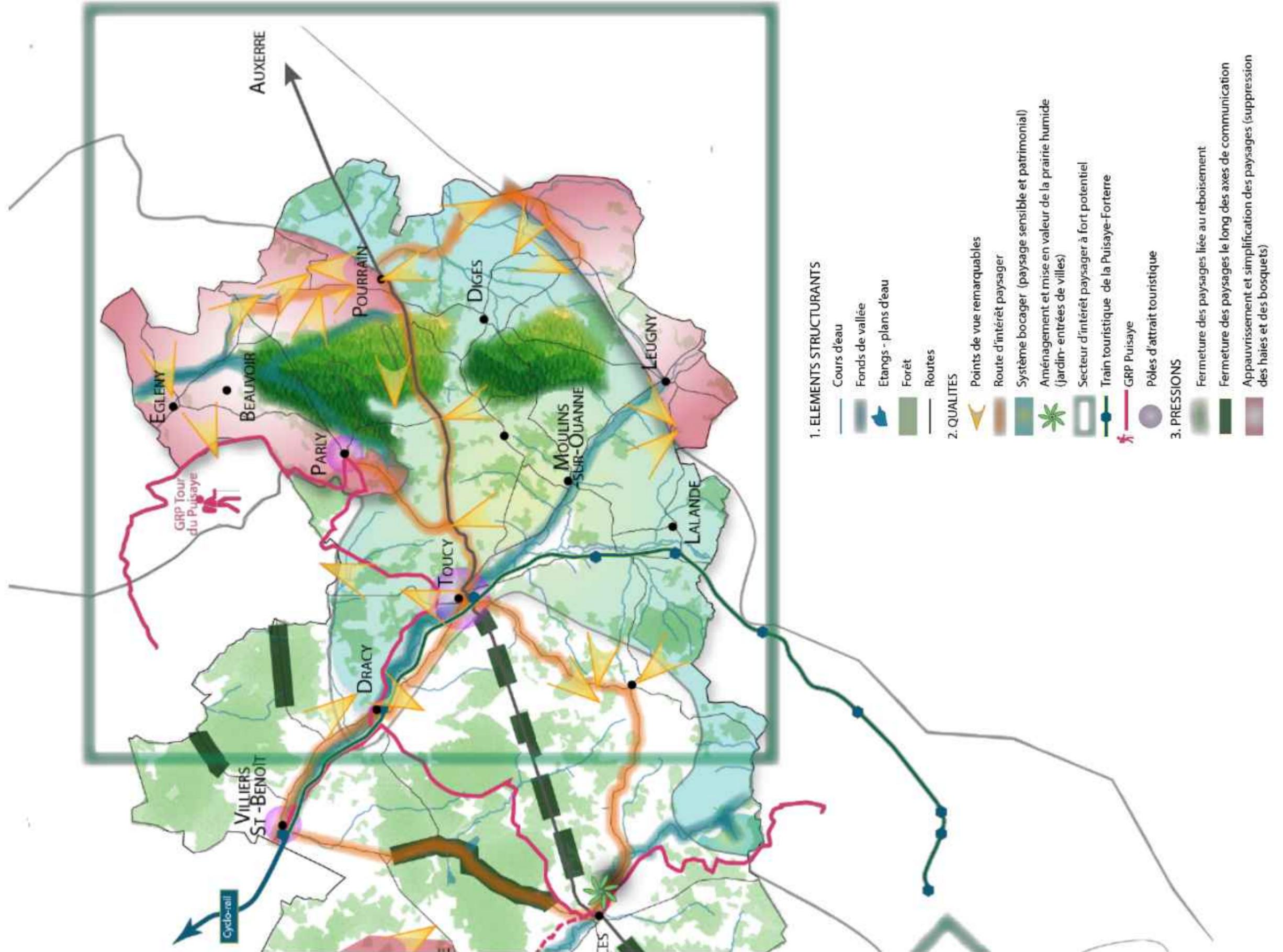
- les plaines et collines du Tholon offrant des vues multiorientées sur le territoire et au-delà, en lien avec le bourg de Toucy,
- la vallée du Loing reliant des sites touristiques majeurs (château de St-Fargeau, écluses de Rogny-les-Sept-Ecluses), à valoriser en lien avec la proximité du site touristique du château fort de Guédelon.

Les axes de découverte suivants comportent un potentiel intéressant pour le développement touristique à étudier, à savoir la poursuite du tracé du train touristique de Puisaye-Forterre jusqu'à St-Fargeau et l'aménagement de la voie verte le long du canal de Briare.

En outre, le patrimoine bâti est remarquable par sa diversité, témoin de sa géologie (enduits à l'ocre, matériaux en brique, grès ferrugineux, pierre calcaire,...) et des multiples activités humaines aussi bien en termes de typologie de bâti (ferriers, ocreries, moulins,...), que d'habitat (fermes, maisons de manœuvriers, maisons bourgeoises et villas).







4.2 Synthèse des qualités et des pressions urbaines à l'échelle intercommunale

L'autre grande caractéristique du territoire s'exprime par un mitage historique très marqué, qui rend la lecture et le fonctionnement du territoire complexe : bourg, village, hameau, fermes isolées /écarts.

Bien que l'artificialisation des sols soit modérée, la qualité des nouveaux espaces urbains est assez faible par rapport à la nature remarquable des paysages du Cœur de Puisaye.

On y observe un renforcement lent mais progressif des hameaux, poursuivant la dispersion de l'habitat sur le territoire intercommunal et générant un étirement linéaire de l'urbanisation le long des routes.

La question de l'attractivité des centres anciens de bourgs et de villages se pose, dans une dynamique rurale à deux vitesses (frange périurbaine auxerroise et cœur rural) : vieillissement des habitants et des équipements, centres anciens souvent parfois figés dans leur renouvellement (habitat ancien parfois inoccupé, patrimoine protégé), pouvoirs traditionnels qui s'étiolent (église, école, mairie), attentes urbaines dans des centres bourgs ruraux.

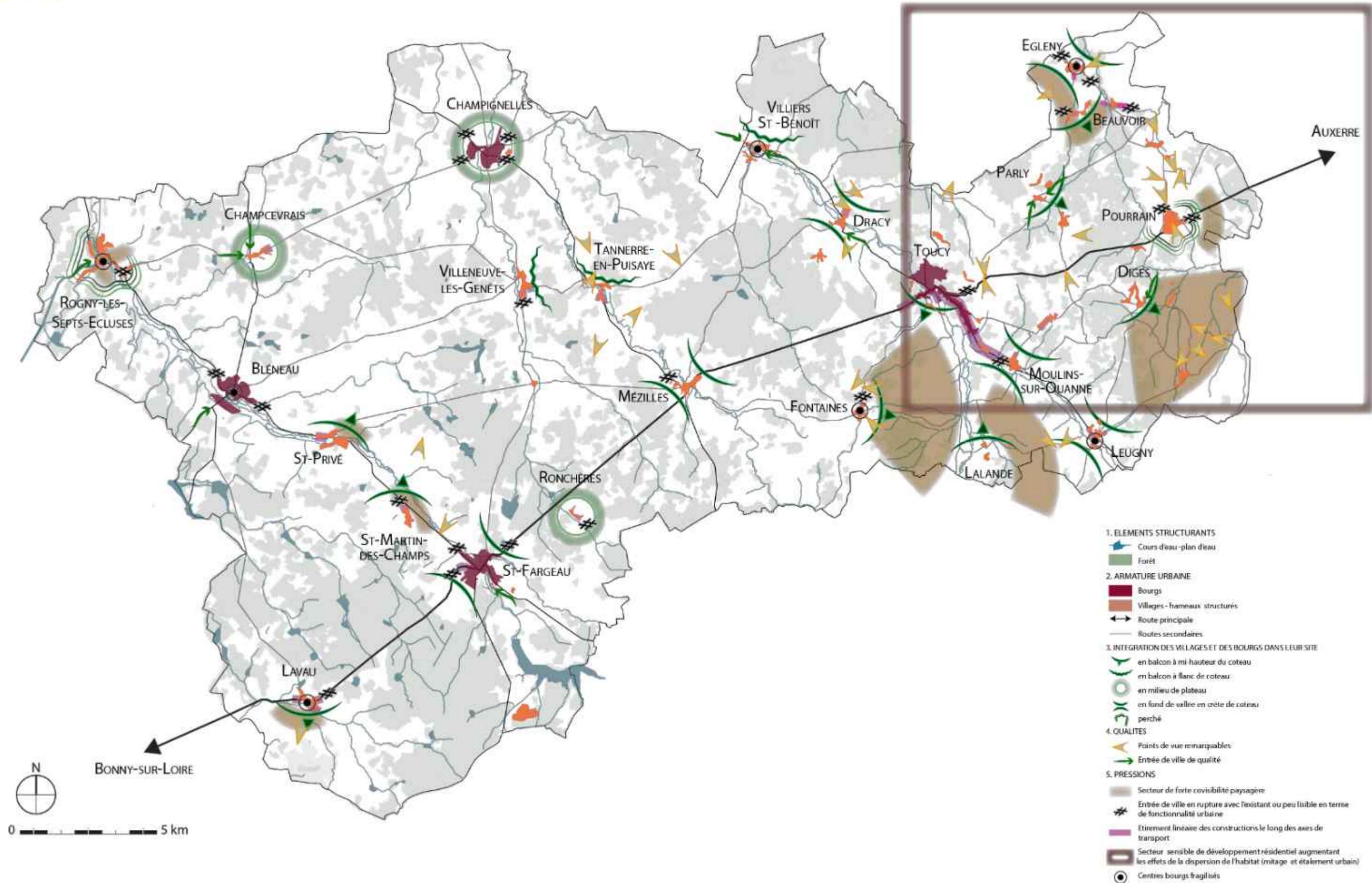
Le renforcement des villages, hameaux et l'habitat isolé se pose également quant à la gestion des réseaux, à la disponibilité des services publics (administration de proximité, déchets, transports, numérique,...) et à la sécurité routière.

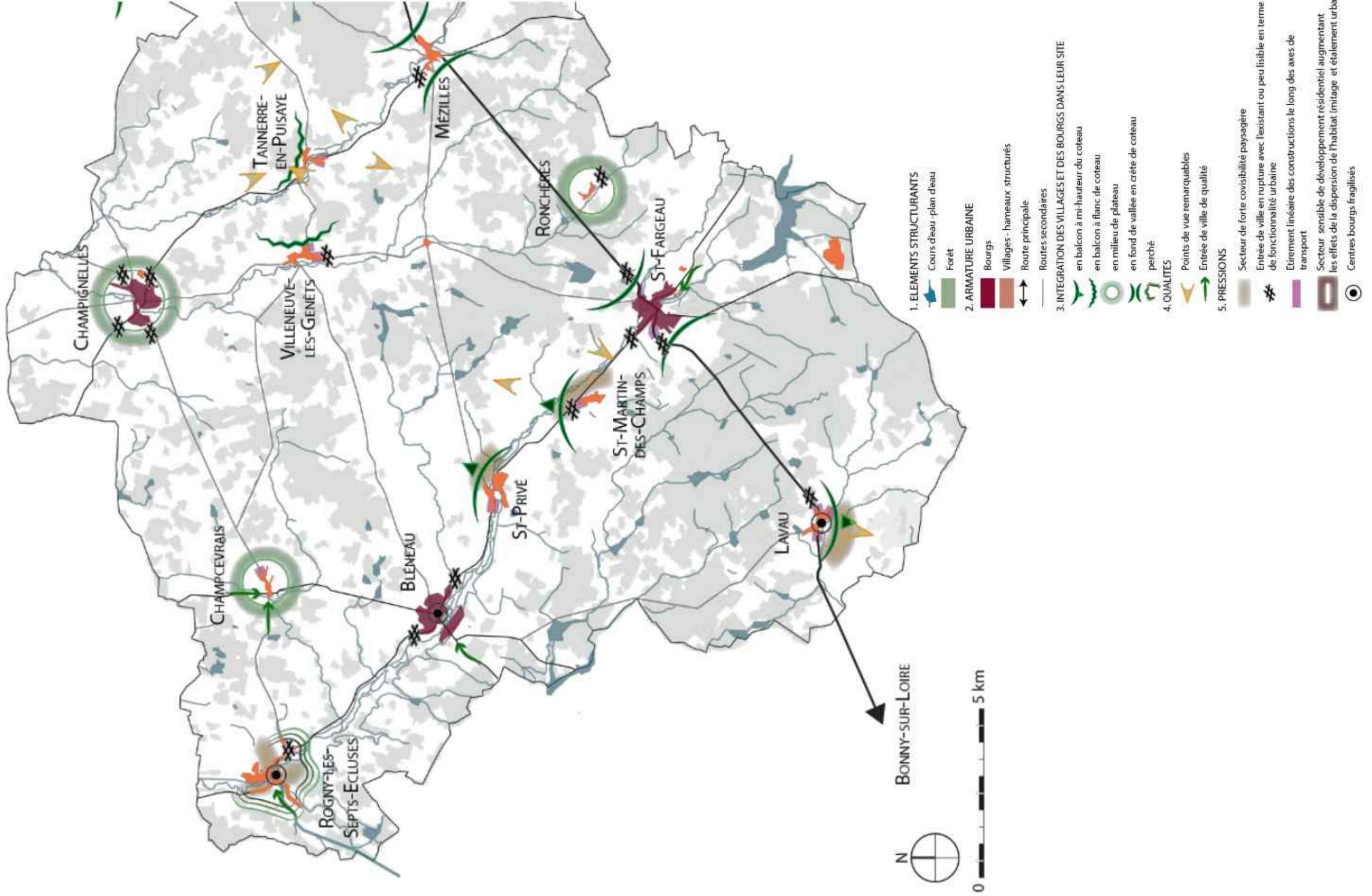
Enfin, la qualité des centres anciens (patrimoine vernaculaire, espaces publics bâtis et verts) mérite de poursuivre les soins prodigués depuis des décennies, mais cette fois-ci sur l'habitat ancien.

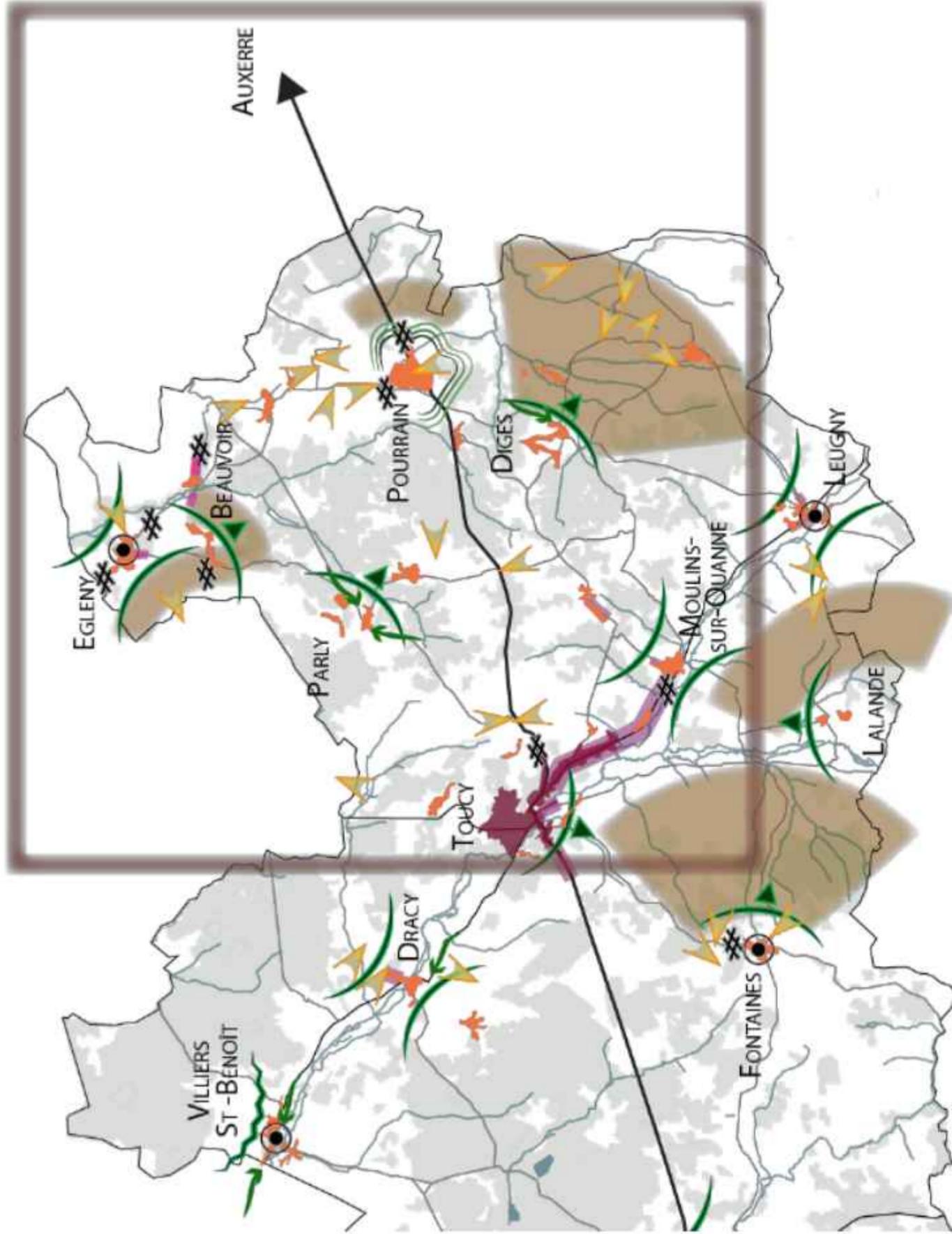
Les constructions neuves souvent localisées en périphérie des villages, sont sans rapport urbain ou architectural avec les centralités historiques. En parallèle, les maisons de ville bien que d'intérêt architectural, ne plaisent plus autant, ce qui nuit à la qualité de vie dans les villages comme à l'intégration de l'« urbain » dans les grands paysages.

Les espaces voués au développement économique sont également peu ou pas intégrés dans le paysage. Généralement installés en périphérie ou en entrée de ville, le long d'axes de découverte, ils brouillent la lisibilité des paysages du territoire et de leurs qualités.

Globalement, les paysages naturels, agricoles et urbains du territoire sont bien préservés, en partie du fait de dynamiques plutôt modérées d'accueil de population. Cette préservation peut représenter un atout de taille à moyen / long terme, car les cadres paysagers de qualité se font et se feront de plus en plus rares à l'échelle régionale et nationale.







1. ELEMENTS STRUCTURANTS

-  Cours d'eau - plan d'eau
-  Forêt

2. ARMATURE URBAINE

-  Bourgs
-  Villages - hameaux structurés
-  Route principale
-  Routes secondaires

3. INTEGRATION DES VILLAGES ET DES BOURGS DANS LEUR SITE

-  en balcon à mi-hauteur du coteau
-  en balcon à flanc de coteau
-  en milieu de plateau
-  en fond de vallée en crête de coteau perché

4. QUALITES

-  Points de vue remarquables
-  Entrée de ville de qualité

5. PRESSIONS

-  Secteur de forte visibilité paysagère
-  Entrée de ville en rupture avec l'existant ou peu lisible en terme de fonctionnalité urbaine
-  Etrement linéaire des constructions le long des axes de transport
-  Secteur sensible de développement résidentiel augmentant les effets de la dispersion de l'habitat (mitage et étalement urbain)
-  Centres bourgs fragilisés

4.3 Questionnements du diagnostic paysager et urbain

Le premier questionnement à soulever en termes de paysage concerne la gestion des espaces agricoles et forestiers. Cette gestion conditionnera, à l'horizon 2030, la préservation de la diversité des paysages et des structures paysagères (haies, arbres isolés,...) du Cœur de Puisaye.

L'équilibre à trouver est complexe entre le maintien du dynamisme d'activités agricoles et forestières qui ont besoin d'évoluer et la préservation de la structure des paysages agricoles et forestiers (parcellaire, bocage, couverts forestiers). Toute réflexion sur l'avenir de ces paysages mérite un travail de concertation avec les filières économiques qui les génèrent et qui les entretiennent.

Le second questionnement concerne la qualité de découverte des paysages. La protection des points de vue, la maîtrise de l'évolution des villages dans leur site et l'aménagement des itinéraires de découvertes (routes et chemins) sont autant de paramètres à optimiser pour améliorer les conditions de découverte des paysages.

Enfin, le troisième questionnement notable concerne la qualité paysagère du développement urbain, qui n'a globalement pas été suffisante au cours des dernières décennies.

La préservation des paysages à long terme devra nécessairement passer par une réflexion sur le sens de l'armature urbaine dispersée du territoire (avec ses hameaux, écarts) et la place des noyaux anciens d'une part et sur la mise en valeur et l'intégration des entrées de villes d'autre part. Ce questionnement est particulièrement important dans les secteurs ayant connu des pressions urbaines plus fortes (frange Est, principaux bourgs et leur périphérie), mais il concerne chaque construction donc chaque village.

Finalement, la qualité paysagère est l'affaire de tous : des habitants actuels et futurs pour qui le cadre de vie est essentiel, des acteurs économiques (tourisme, commerce,...) pour lesquels l'image devient de plus en plus un vecteur de communication et enfin des acteurs publics qui ont la responsabilité d'anticiper et de mettre en œuvre les leviers d'action nécessaires. Aussi faut-il veiller à préserver et valoriser la qualité et l'authenticité de ces paysages naturels et bâtis.

